

QUE CHOISIR

EXPERT • INDÉPENDANT
• SANS PUBLICITÉ

TESTS LABO

- MATELAS
- RÉFRIGÉRATEURS
CONGÉLATEURS
- PNEUS ÉTÉ
- MULTICUISEURS



Pains
*Trop de sel
et d'additifs
bien cachés*

L 12260 - 624 - F: 4,80 € - RD



DOM avion: 6 € · TOM: 720 XPF

Votre
jardin
*L'adapter
au manque d'eau*



SUBSTANCES TOXIQUES

**Peut-on éviter
les bisphénols ?**



**Anneaux de dentition,
canettes, conserves, gourdes...
Nos analyses**

Indépendant et engagé, votre magazine est, par ses tests, ses enquêtes et ses conseils pratiques, au cœur de vos préoccupations de consommateurs citoyens responsables.



QUE CHOISIR, c'est plus qu'un magazine !

C'est le mensuel de l'**Union fédérale des consommateurs-Que Choisir**, 1^{re} association de consommateurs de France.

► LA PROXIMITÉ

Notre réseau de 135 associations locales, situées partout en France et animées par des milliers de bénévoles, est à votre écoute pour régler vos litiges, vous aider et vous conseiller dans vos démarches.

► LE PARTAGE

Nous relayons vos témoignages, vos alertes, vos besoins pour que votre voix soit entendue.

► L'EXPERTISE

Nos experts décortiquent les marchés, analysent les nouvelles tendances de la consommation, mettent en lumière les abus et vous éclairent dans vos actes d'achat et vos décisions.

► L'ENGAGEMENT

Nos juristes saisissent les autorités compétentes et la justice pour faire cesser et sanctionner les agissements illicites, et obtenir l'indemnisation des victimes.

► L'ACTION

Nos lobbyistes interviennent auprès des pouvoirs publics et des professionnels pour faire évoluer la législation et la réglementation en votre faveur.

Nous sommes **indépendants** grâce à vous, **agissant** pour et avec vous !

L'UFC-Que Choisir est également présente sur :



UFC-QUE CHOISIR

233, boulevard Voltaire, 75555 Paris Cedex 11
0143485548. quechoisir@quechoisir.org

Yves Martin, Élisa Oudin, Benjamin Roux, Anne-Sophie Stamane, Audrey Vaugrente • **Secrétaire à la rédaction**: Valérie Barres-Jacobs, Marie Bourdelles, Gaëlle Desportes, Leslie George (QC en ligne) • **Conception graphique**: Agence MaGwen et Véronique Puvilland • **Maquette**: Ludovic Wyart (directeur artistique), Sandrine Barbier, Clotilde Gadesaude, Capucine Ragot (première rédactrice graphiste) • **Responsable photo**: Catherine Métayer • **Infographie/maquette web**: Carla Félix-Dejeufosse (première rédactrice graphiste), Laurent Lammens, Inès Schneider-Blanjard • **Documentation**: Frédérique Vidal (responsable), Audrey Berbach, Véronique Le Verge, Stéphanie Renaudin **QUE CHOISIR ÉDITION** • Laure Sassiér **ESSAIS COMPARATIFS** : Éric Bonneff (directeur), Karima Amziane, Laurent Baubesté, Ozkan Calisir, Éric Ébran, Vincent Erpelding, Léa Girard, Aissam Haddad, Soraya Hamimi, Gaëlle Landry, Lars Ly, Neil McPherson, Mélanie Marchais, Mickaël Marques De Oliveira, François Palemon, Séliha Redjadj, Gabrielle Théry, Dorimille Vey **OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION** • Grégory Caret (directeur), Noé Bauduin, Isabelle Bourcier, Ingrid Stiemer **JURIDIQUE**: Raphaël Bartlomé (responsable), Brune Blanc-Durand, Gwenaelle Le Jeune, Véronique Louis-Arcène, Candice Meric **ADMINISTRATION** • Florence Thomassin (directrice administrative et financière), Sandrine Flagel, Audrey Saint-Dizier • **Ressources humaines**: Véronique Couesnon (directrice), Aude Dauchy, Dominique Sarmiento Lopez, Michaëla Schaubroeck • **Gestion de projets**: Régis Ghozlan (directeur) • **Informatiche**: Jean-Baptiste Goupille (directeur technique), Damien Bidault, Rémy Ebbo, Gilles Jean, Willy Julian, Nicolas Lavergne, Christophe Marti, Zohra Sourta, Alexis Ulrich • **Logistique**: Philippe Ballon (responsable), Assia Chetoui, Franck Delhomel, Linissa Nait Mouloud **DIFFUSION/PROMOTION** • Laurence Rossillon (directrice), Delphine Blanc-Rouchosse, Jean-Louis Bourghol, Marie-Noëlle Decaulne, Jean-Philippe Machanovitch, Francine Manguelle, Élodie One, Steven Phommarinh, Nicolas Schaller, Anais Wernle • **Courrier**: Brigitte Botttier, Hortense Rossi **DIRECTION DE L'INFORMATION JURIDIQUE** • Sophie Herbreteau (directrice), Murielle Bally, Christine Bamba, Magali Berthe, Caroline Bonnet, Estelle Chambert, Lisa Charaf Zadah, Clémentine Chevkin, Emmanuel Eslin, Rachelle François, Jade Legrand, Laure Littardi, Patricia Lorineau, Justine Marenda, Krystèle Mensah, Julia Le Roux, Emmanuelle Pozza, Louise Shan • **Service abonnements**: Que Choisir, 45, avenue du Général-Leclerc, 60643 Chantilly cedex. Tél.: 01 55 56 71 09 • **Inspection des ventes et réassorts diffuseurs**: MP Conseil • **Tarifs**: 1 an, soit 11 numéros: 46 €; 1 an + 4 hors-séries: 64 €; 1 an + 4 hors-séries + 4 spéciaux: 90 € • **UFC-QUE CHOISIR** • Association à but non lucratif • Bureau du conseil – **Président**: Alain Bazot • **Vice-présidents**: Daniel Bideau, Marie-Amandine Stévenin • **Trésorier**: Jean-Pierre Jokiel – **Trésorier adjoint**: Arnaud Lajugie – **Secrétaire**: Michel Namy • **Conseil d'administration**: Xavier Kruger, Jean-Christophe Lampe, Odette Mairey, Anne Morin, Alain Praud, Marie-Christine Radenne, Alain Sanitas, Marina Seccal-Bersinger; et pour le personnel, Arnaud de Blaive, Patricia Lorineau • **Études et Lobby**: Olivier Andraut, Antoine Autier, Lucile Buisson, Mélissa Chevillard, Christelle Leduc, Frithjof Michaelsen, Benjamin Recher, Marie Roubtsova • **Action politique**: Cédrik Musso (directeur) • **Relations associatives**: Myriam Bos, Christine Chaton, Catherine Guillerm, Grégory Loison, Nadia Mamri, Karina Novelli, Jean-Philippe Randriambelson **IMPRESSION** • RotoFrance, rue de la Maison-Rouge, 77185 Lognes. Distribué par MLP. Dépot légal n° 144. Commission paritaire n° 0727 G 82318. Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés. Ce numéro comporte un encart abonnement à *Que Choisir Santé*, un encart « Carte d'information juridique » sur une partie du tirage et un encart sous enveloppe collée en 4^e de couverture sur une partie du tirage. Numéro imprimé avec des encres blanches sur papier certifié FSC PEFC Holmen XLNT. 1580 kg CO₂/T papier. Origine papier: Norrköping, Suède. Pas de fibres recyclées. CoC inspecta 2177. ISSN 0033-5932.



SOMMAIRE

N° 624 – MAI 2023

16

Réchauffement climatique

Adapter son jardin au manque d'eau



26

Bisphénols

Toujours là, hélas !

36

Boulanger

Notre confiance est trahie



56

Palmarès des opérateurs

Des surprises de choix

Le numéro 623 de Que Choisir a été tiré à 462 700 exemplaires.

CRÉDITS DE COUVERTURE
A. LECOMTE ; G. GALLAND ; R. GAILLARD/REA

INFO EXPRESS

Toute la consommation en bref

4

QUE CHOISIR AUSSI UNE ASSOCIATION

Le billet d'Alain Bazot et les actions nationales

12

Les associations locales et leurs actions

14

ZONE VERTE

Réchauffement climatique

▪ Adapter son jardin au manque d'eau

16

ÇA POURRAIT VOUS ARRIVER

Copropriété • Du brouillard sur les comptes

24

ALERTE

Bisphénols • Toujours là, hélas !

26

Banques • Faillites, faut-il s'inquiéter ?

30

Cosmétiques • Carton rouge pour Joëlle Ciocco

33

Médicament • Détournement dangereux

34

LABO QC

Boulanger • Notre confiance est trahie

36

Réfrigérateurs congélateurs

▪ Certains ne sont pas top

42

Tondeuses à gazon • Elles coupent à ras

44

Multicuiseurs

45

Matelas • Un bilan carbone à alléger

46

Pneus été • L'éternel compromis

48

Testé ailleurs

49

DÉCRYPTAGE

Prix de l'alimentation

▪ Ça chauffe pour toutes les denrées

50

Arnaque • PV bidon en circulation

54

Photovoltaïque • Tarifs d'achat revus à la hausse

55

Palmarès des opérateurs • Des surprises de choix

56

FORUM

Vos courriers, vos questions et nos réponses

60

TOUT S'EXPLIQUE

Vélo • L'achat en ligne en 5 questions

64

Construction • On a oublié le béton romain...

65

Alimentation • Des pistes pour éviter le gâchis

65

VOYAGE, VOYAGE

Partir « à partir de »

66

**ARNAUD DE BLAUWE**
RÉDACTEUR EN CHEF

Notre pain

C'est le compagnon de tous nos repas. Que son prix augmente de quelques centimes, comme ces derniers temps, et il devient un sujet d'actualité. Le pain, notre « pain quotidien » pour reprendre une référence religieuse, est incontournable dans notre alimentation. Et pourtant nous ne le connaissons pas si bien que cela. Baguette blanche, de tradition, pain complet, de mie... quelle que soit sa forme et où que vous l'achetiez – chez votre artisan, dans une chaîne spécialisée, mais également, à un degré moindre, emballé en supermarché –, il cache bien des choses. Or, comme le montrent notre passionnante enquête et nos tests (lire p. 36), sa composition ne manquera pas de surprendre. Savez-vous que, dans une baguette ordinaire, les quantités de sel, si nocif pour notre santé lorsque l'on en abuse, peuvent couvrir jusqu'à 45 % des apports journaliers recommandés ?

Un test aux résultats salés

dés ? Que certaines farines – la matière première de base – sont bourrées d'additifs ? Que des boules a priori riches en fibres n'en comportent en réalité pas tant que cela ? Dès lors, difficile de séparer le bon grain de l'ivraie. Le pain reste l'un des très rares aliments dont les fabricants ne sont pas obligés d'indiquer la liste d'ingrédients. Certes, la profession entend faire des efforts. Elle s'est engagée à mieux maîtriser les teneurs en sel en fixant des limites maximales... néanmoins encore assez élevées. Et ses représentants officiels ne se disent pas contre une plus grande transparence quant à la recette des produits. Tout en prévenant qu'une telle évolution serait compliquée à appliquer par les boulangers indépendants... Souvent associé au pain, le vin fait, lui aussi, figure d'exception. Mais une révolution se profile. À la fin de l'année, sur les étiquettes des bouteilles, sa composition devra être précisée. Une voie à suivre pour le pain, qui permettra alors à l'amateur de mie de faire son choix. En toute connaissance de cause. ♦



D. LEZAMA/PHOTO12

NITRITES ET CHARCUTERIES

Plan peu ambitieux

Une longue gestation et un résultat décevant... Le ministère de l'Agriculture a accouché, fin mars, d'un « plan d'action » sur la « réduction de l'utilisation des [...] nitrites/nitrates dans les aliments », huit mois après la publication d'un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) sur les risques liés à ces additifs dans les charcuteries. Ce plan satisfera probablement les industriels du secteur, mais sûrement pas les associations réclamant l'interdiction des nitrites. Malgré le lien avéré

« nitrites/nitlates » et leur retrait là « où cela est possible », il évite de bouleverser les pratiques des fabricants. Certes, le plan prévoit une diminution des taux de sels nitrités de l'ordre de 25 à 30 % pour certaines catégories de charcuteries (jambons cuits, lardons...), effective cette année. Il escompte également, à plus long terme (cinq ans), des quantités moindres de nitrites/nitlates dans les jambons cuits, les jambons crus ou les saucissons secs. Toutefois, leur élimination totale ne toucherait qu'un nombre restreint de produits (saucisses à griller, pâtés, boudins noirs). En réalité, ce dispositif ne reprend que les teneurs proposées par la filière charcutière et ne projette à aucun moment de prohiber totalement ces ingrédients. Les multiples évaluations et recherches supplémentaires qui y sont annoncées contribueront à retarder l'instauration de nouveaux seuils plus contraignants. La Fédération française des industriels charcutiers traiteurs n'aurait pas pu souhaiter mieux. Reconnaissions néanmoins le progrès : il s'agit du premier plan officiel qui acte une réduction de ces additifs dans les aliments. ♦

Les pratiques des fabricants ne sont pas bouleversées

entre la consommation de charcuteries nitrées et la survenue de cancer colorectal, ce dispositif n'envisage pas de proscription généralisée. Il s'aligne sur les préconisations de l'Anses, qui recommande de limiter l'emploi de ces substances, mais pas de les bannir, en raison d'un risque bactériologique accru. S'il promet « une trajectoire de baisse ambitieuse de l'usage des

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le démarchage fait des ravages

« **A**u téléphone, par voie postale, en porte-à-porte, attention aux arnaques », avertit l'association Adera, l'espace conseil France Rénov'de Haute-Saône. Le démarchage téléphonique a beau être interdit, les écodelinquants de la rénovation énergétique ont de la ressource. Ils envoient des courriers de pseudo-associations aux noms inspirant confiance. Mais quand on appelle, on tombe sur une entreprise, et l'interlocuteur, fort persuasif, vous promet monts et merveilles. Quant au porte-à-porte,

il fait toujours recette. L'arnaque du jour ? Un thermicien sonne chez vous pour un audit obligatoire du logement. Il dit venir de la part d'un organisme connu, montre une carte ou un document siglé bleu-blanc-rouge, ou présente un papier signé...

N'ourez jamais votre porte !

du propriétaire demandant son intervention. Il vous embobine tellement bien qu'il parvient généralement à ses fins et vous convainc d'accepter un devis à prix d'or. Les panneaux photovoltaïques étant à la mode, il annonce une autoconsommation presque totale, des dépenses en électricité en forte baisse... L'affaire est dans le sac. Sans oublier l'arnaque à la pompe à chaleur, qui fonctionne également. L'escroc affirme que vous diviserez au minimum par trois votre facture de chauffage avec force calculs. Assommé de chiffres mirobolants, vous finissez par passer commande malgré un tarif prohibitif. La seule parade contre ces agissements, *Que Choisir* le rabâche une nouvelle fois : ne laissez jamais entrer des commerciaux dans votre domicile, quel que soit leur discours. ♦



VALIUM

Mauvaise gestion sanctionnée

Tandis qu'une commission sénatoriale enquête, depuis le début du mois de février, sur les pénuries de produits pharmaceutiques, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a sanctionné, courant mars, la société CSP, spécialisée dans leur stockage. L'entreprise s'est vu infliger une amende de 34 451 € parce qu'elle n'a pas signalé assez tôt le risque de rupture de stock du Valium (diazépam) en gouttes. C'est peu de le dire ! Dans sa décision, l'ANSM note que CSP a attendu que les réserves ne

représentent plus que deux jours de consommation sur le territoire français avant de tirer la sonnette d'alarme. Or, les laboratoires sont censés alerter l'ANSM dès qu'ils ont connaissance de futurs problèmes d'approvisionnement. Une fois la déclaration faite, CSP n'a pas effectué les démarches exigées en pareil cas : des consignes de contingentement n'ont été données qu'un mois et demi plus tard, courant avril 2022. Quant aux importations de flacons permettant d'éviter que les patients ne se retrouvent à court de



POISSONS PANÉS

Sans poisson !

Décidément, le rayon des alternatives végétales ne cesse de s'étendre. Après les faux steaks hachés, les faux fromages ou les faux lardons, voici les faux poissons panés 100 % véganes. En France, l'entreprise espagnole Heüra et la société bretonne Onami Foods se sont récemment lancées sur le segment. Côté dégustation, le résultat varie, allant du passable (Heüra) au bluffant (Onami Foods). Et sur le plan nutritionnel, tous ces substituts contiennent à minima des concentrés de protéines et de fibres, caractéristiques des produits ultratransformés (que les autorités de santé recommandent de limiter), ainsi que des quantités non négligeables d'huile et de sel. Seuls les consommateurs qui ont choisi, pour des raisons éthiques, de se passer de toute chair animale trouveront donc un intérêt à ces imitations.



Valium, c'est l'ANSM qui a été obligée de s'en charger ; une mesure pourtant indispensable, puisqu'un arrêt brutal du traitement peut avoir de graves conséquences sur leur état. ♦

VÉLOS

Véligo ciblé par les voleurs

Vous êtes le sixième depuis ce matin.» La réflexion d'un policier du 11^e arrondissement de Paris, alors que Franck portait plainte, en janvier, parce que son Véligo lui avait été dérobé, montre l'ampleur du phénomène. « Véligo a malheureusement constaté une recrudescence des vols depuis 18 mois », nous confirme le service francilien de location longue durée de vélos électriques, mis en place en septembre 2019. Pour les utilisateurs, c'est la double peine : ils doivent rembourser le vélo (1200 €) s'ils n'ont pas d'assurance, ou débourser de 20 à 200 € de franchise lorsqu'ils en ont souscrit une ; et, en raison du succès du service, le remplacement de la bécane peut prendre plusieurs mois. Début avril, Franck n'avait toujours pas reçu la sienne.

Véligo assure lutter contre ce fléau. « Dès qu'un vélo nous est déclaré volé, nous coupions systématiquement l'assistance électrique à distance. Cela nous a permis de récupérer des centaines d'entre eux qui avaient été abandonnés », nous affirme-t-on. Une mesure qui n'empêche pas les malfrats de tenter de les écouter sur la marketplace de Facebook (Leboncoin filtre ces annonces), qui regorge aussi de batteries seules, vendues quelques dizaines d'euros.

Les entreprises de livraison pointées du doigt

Plus simples à chaparder et à refouger, les batteries sont devenues des cibles de choix. À tel point que l'assurance de Véligo ne les couvre plus et réclame aux abonnés 450 € en cas de sinistre. Certains ont trouvé une parade : ils en rachètent une volée et signalent une tentative d'effraction afin d'expliquer pourquoi la serrure est brisée. Les utilisateurs floués ne sont pas les principaux clients des voleurs. Ces derniers visent surtout les livreurs à vélo, ces nouveaux forçats du bitume, qui achètent une batterie supplémentaire pour circuler plus longtemps et ainsi assurer toutes leurs livraisons. Même si Véligo interdit formellement l'usage professionnel de ses engins, une simple promenade dans les rues de Paris montre que ses cycles bleus sont prisés des prestataires d'Uber Eat, Deliveroo ou Just Eat.

« Que les livreurs soient autoentrepreneurs ou salariés, les entreprises leur demandent de fournir leur vélo ou de participer au coût de leur location à hauteur de 30 % », dénonce Ludovic Rioux, secrétaire général de la CGT livreurs. Ce sujet est l'un des chevaux de bataille des professionnels, avec les salaires et la précarité. « Les sociétés de livraison détournent la convention collective du transport, qui indique que les livreurs peuvent – et non doivent – utiliser leur propre deux-roues », poursuit-il. Donner à ces derniers le moyen d'exercer correctement leur métier réglerait une partie du problème, juge le syndicaliste. « Mais cela coûte de l'argent. » ♦

NOS CONSEILS CONTRE LES VOLIS

RETIREEZ toujours la batterie. Ainsi, votre vélo sera moins attractif.

ANCREZ votre bécane à un point fixe solide. Si possible, en plus du cadre, placez l'antivol dans une des roues.

PRIVILEGIEZ les antivols en U. Nos tests montrent qu'ils résistent plus longtemps au sciage. Les modèles constitués d'un simple câble entouré de plastique sont inefficaces.

NE LAISSEZ JAMAIS TRAINER

l'antivol par terre, car il est plus facile à casser avec une masse.

À noter Depuis 2021, les cycles vendus doivent porter un marquage antivol agréé. Faites graver le vôtre.

JARDINAGE

Des mélanges dangereux

Pour remplacer les pesticides polluants et aujourd'hui interdits, certains jardiniers se tournent vers des solutions maison. Le mélange eau de Javel-vinaigre est très en vogue depuis quelques années. Or, il dégage du chlore gazeux qui peut provoquer une irritation majeure des voies aériennes, voire un syndrome de détresse respiratoire aiguë mettant en jeu le pronostic vital. Des séquelles respiratoires, telles que l'asthme, risquent de persister. L'association eau de Javel-acide chlorhydrique, également utilisée, n'est pas plus recommandable. L'Agence nationale de sécurité sanitaire, qui tire la sonnette d'alarme sur la dangerosité de cette pratique, conseille de choisir des produits de jardinerie portant la mention « emploi autorisé au jardin ».



Vu!

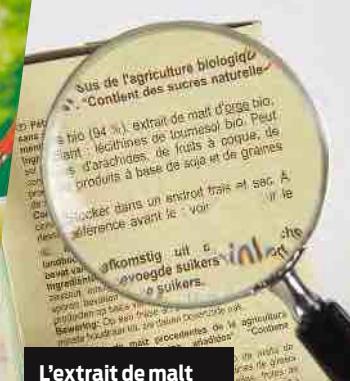
Cette nouvelle rubrique est la vôtre. Si vous tombez sur des aberrations, des messages mensongers ou amusants, adressez vos photos (en précisant le lieu et la date) et un commentaire en scannant le QR code ci-contre. Merci pour votre participation !



Sain ou pas sain ?

Carrefour a bien failli nous avoir ! Avec ses cornflakes bios et sans sucres ajoutés, on pourrait croire que l'on fait le bon choix pour sa santé ou celle de ses enfants. Il n'en est rien. Non seulement ils contiennent de l'extrait de malt, une substance très sucrée, mais ils intègrent aussi une grosse quantité de sel : 2 g aux 100 g, soit vraisemblablement plus que n'importe quelles autres céréales du petit-déjeuner vendues par l'enseigne. Heureusement,

Carrefour inscrit le Nutri-Score sur tous ses produits, ce qui permet de constater que, sur une échelle de A à E, ce paquet porte la note C. À comparer avec la plupart des autres pétales de maïs sans sucres ajoutés qui arborent un A. Précisons qu'avec la mise à jour de l'algorithme du Nutri-Score, prévue au plus tard ces prochaines années, cet article devrait écopper d'un D. Mais Carrefour pourrait avoir revu sa recette d'ici là, nous dit-on...



L'extrait de malt est une substance très sucrée...

A. LECOMTE

JUSTICE

Une vague de plaintes contre des antibiotiques

Une dizaine de plaintes ont été déposées, courant mars, par des victimes d'effets indésirables des fluoroquinolones, une famille d'antibiotiques susceptibles de provoquer des neuropathies et des tendinites, voire des ruptures du tendon d'Achille, des troubles de la marche, des anévrismes, etc. Dès 2017, *Que Choisir* tirait la sonnette d'alarme sur la panoplie des répercussions négatives possibles avec ces molécules. L'une d'elles a même été retirée du marché en 2019, car sa balance bénéfices-risques avait basculé du côté négatif. C'est la délivrance de ces médicaments en dehors des recommandations émises par les autorités sanitaires qui est dans le viseur des plaignants. Ces produits qui leur ont causé des séquelles n'auraient pas dû leur être prescrits. Depuis quatre ans, à la suite d'une réévaluation européenne, les fluoroquinolones sont réservées à des situations précises et graves. Elles ne

peuvent, par conséquent, être utilisées qu'après que d'autres options thérapeutiques ont été tentées.

Des prescriptions à côté de la plaque

Manifestement, le message n'est pas passé auprès des médecins, qui continuent à donner ces antibiotiques pour soigner des affections sans gravité, curables avec d'autres traitements, et cela au risque d'effets secondaires redoutables. Un récent rapport de l'Agence européenne des médicaments (EMA) montre que non seulement les prescriptions n'ont pas reculé depuis les restrictions d'usage, mais qu'elles sont toujours massivement à côté de la plaque. En France, les deux tiers des ordonnances pour lesquelles l'indication est connue sont hors cadre (lire aussi p. 34). Dans les autres pays étudiés, la situation n'est pas forcément meilleure. Philippe Coville, le premier à avoir porté plainte,

pointe « *l'erreur gravissime qui a été faite* ». Il enchaîne : « *La communication des autorités sanitaires a été inaudible, elles ont tout simplement oublié la gestion du changement. Il aurait fallu répéter, former, sanctionner. Tout cela n'a pas été pensé* ». Philippe Coville note que la médiatisation des plaintes de victimes permet de faire le travail d'éducation à la place des sociétés savantes, de l'Agence du médicament, de l'Ordre des médecins et de l'Ordre des pharmaciens. Un comble ! ♦



CHAUFFAGE AU BOIS

Les feux de cheminée trop polluants

Enfin ! Les cheminées à foyer ouvert sont interdites, depuis le 1^{er} avril 2023, sur le territoire de la métropole de Lyon ainsi que dans 167 communes des départements du Rhône, de l'Isère et de l'Ain⁽¹⁾. Une mesure justifiée. En période de chauffe, ces cheminées sont responsables à 50 % des émissions de particules fines mesurées dans le Grand Lyon. La métropole lyonnaise emboîte ainsi le pas à la vallée de l'Arve, en Haute-Savoie. Elle aussi très concernée par ces préjudices, elle a proscrit les foyers ouverts le 1^{er} janvier 2022. C'était déjà bien tard, car si les poids lourds qui traversent la zone sont sur le banc des accusés, la pollution due aux dangereuses particules fines y provient à 70 % des chauffages au bois domestiques (QC n° 576). Paris et 435 villes d'Ile-de-France, également très touchées par le fléau des particules fines issues principalement des transports et du secteur résidentiel, auraient pu être pionnières en la matière. Mais prohibées



JM SANCHEZ/PHOTO12

le 1^{er} janvier 2015, les cheminées à foyer ouvert y ont été réautorisées dès la fin de la même année. ♦

(1) Communautés de communes suivantes : Est Lyonnais, Pays de l'Ozon, Miribel et Plateau, Vienne Condrieu, Entre Bièvre et Rhône, Vallée du Garon, la Côte et Montluel, Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné.

RÉGLISSE

Attention à l'intoxication !

Gare à l'excès de cachous ou de pastis sans alcool ! Il peut mener à des accidents vasculaires graves. Une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) montre qu'un décès et 64 intoxications ont été provoqués par la consommation de boissons ou d'aliments à base de réglisse, entre 2012 et 2021. La faute à la glycyrrhizine, composant qui entraîne une baisse du taux de potassium dans le sang et favorise ainsi l'hypertension. L'Anses conseille donc de « ne pas multiplier les sources d'apports par les aliments, les médicaments ou les produits issus du tabac [notamment certaines cigarettes] » et « d'éviter de consommer de façon continue »

ces dernières. Les intoxications graves étaient le plus souvent associées à l'ingestion de boissons à la réglisse (pastis avec ou sans alcool, Antésite et tisanes) ou de confiseries. Et pour cause : la consommation quotidienne, pendant

plusieurs semaines, de quatre verres de pastis sans alcool, de cinq verres d'Antésite ou encore d'un tiers de boîte de cachous pourrait suffire à occasionner des effets indésirables. Quant à la prise

de compléments alimentaires, elle n'a jusqu'à présent été associée qu'à des intoxications légères. À noter : certains médicaments diurétiques causent les mêmes effets que la glycyrrhizine, et augmentent donc le risque. ♦

Un excès peut mener à des accidents vasculaires

100 % SANTÉ

C'est tout bénéf

La réforme du 100 % santé a amélioré la couverture financière des assurés. C'est ce que montre une étude des services statistiques du ministère de la Santé (Drees). Non seulement les patients n'ont plus de reste à charge pour une série de prestations optiques, dentaires et auditives, mais les sommes engagées pour un soin dans ces trois domaines par la complémentaire santé sont plus importantes qu'avant la réforme.

AUDIOPROTHÈSES

Plus d'ordonnance chez le généraliste

Depuis l'automne dernier, il n'est plus possible de se faire prescrire une première aide auditive par son généraliste ; la dérogation accordée en 2018 n'a plus cours. Pour obtenir une telle ordonnance, il faut s'adresser à un ORL ou à un généraliste compétent en otologie. Mais ils ne sont qu'une poignée à avoir la qualification nécessaire... En raison des délais de rendez-vous chez les ORL, cela risque de ralentir l'accès à cet équipement, qui a connu un réel engouement avec la réforme du 100 % santé. Les généralistes restent autorisés à délivrer les renouvellements d'audioprothèses.

MALADIE PROFESSIONNELLE

Lien reconnu

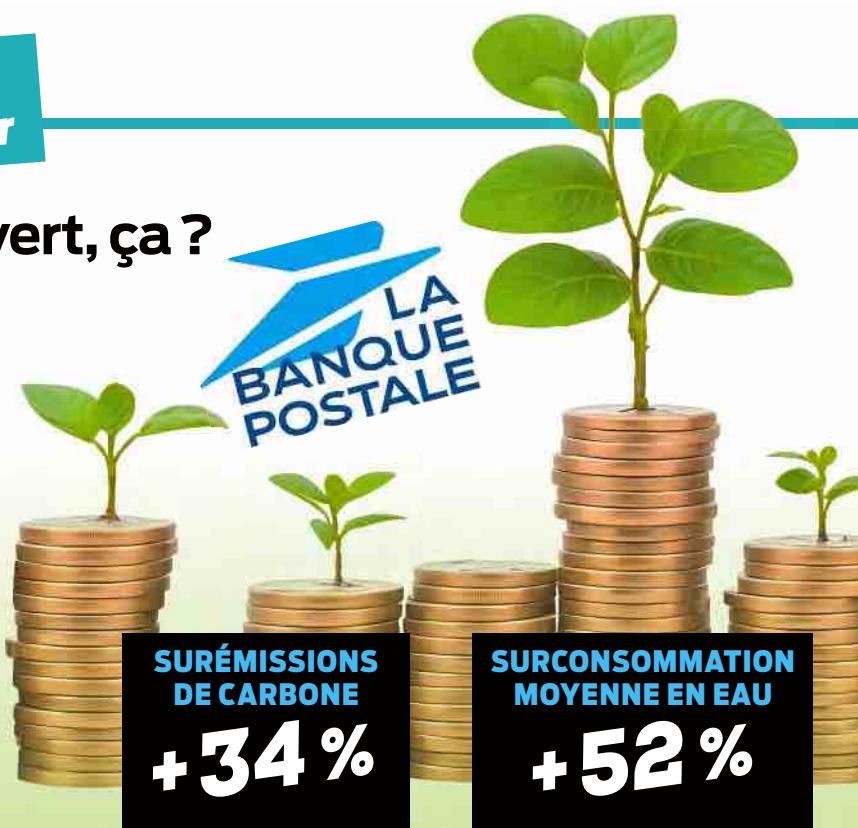
Une infirmière ayant travaillé de nuit pendant 28 ans a réussi à faire reconnaître son cancer du sein comme maladie professionnelle auprès de l'Assurance maladie. Une décision dans l'ordre des choses, puisque le lien entre travail à horaires atypiques et cancer, en particulier le cancer du sein, est établi de longue date. Une étude a notamment identifié un surrisque de 40 % chez les infirmières et les ouvrières du textile.

Les Stats de Que Choisir

Un placement vert, ça ?

Ces deux chiffres, ci-contre, tirés d'une étude de l'UFC-Que Choisir sur les placements verts⁽¹⁾, représentent la surconsommation moyenne en eau et les surémissions de carbone d'entreprises retenues dans le fonds « Actions environnement » de La Banque postale. Des taux que nous avons obtenus par comparaison avec les consommations et les émissions de sociétés intégrées dans les fonds dits traditionnels. « Une absurdité », selon l'UFC-Que Choisir, que l'on retrouve cependant dans les investissements « développement durable » proposés par de nombreux autres établissements financiers.

(1) Étude disponible en intégralité sur Quechoisir.org.



SÉCHERESSE

Le plan eau pour s'adapter

Avant 80% des nappes souterraines affichant un niveau bas ou très bas en mars alors qu'elles auraient dû se recharger durant l'automne et l'hiver, la situation était préoccupante. Le président de la République, Emmanuel Macron, a présenté un « Plan eau » qui demande un effort à tous les secteurs économiques, avec l'objectif de diminuer de 10 % les prélèvements à l'horizon 2030. Ce plan « de sobriété et d'efficacité dans la durée » doit être décliné pour la population d'ici à l'été. Il va débuter avec un « Ecowatt de l'eau », sur le modèle du dispositif appliqué à l'électricité (QC n° 618). Les usagers pourront s'informer sur les restrictions en vigueur localement et les écogestes. Au vu du recul de la consommation électrique cet hiver, tous les espoirs sont permis.

La sobriété récompensée

D'autres mesures toucheront les particuliers, comme la tarification progressive de l'eau, avec un montant proche du prix coûtant pour les premiers mètres cubes et un tarif très élevé pour les gros

consommateurs, afin de les inciter à la sobriété. Reste à moduler en fonction du nombre d'occupants du foyer. Le budget des agences de l'eau, de 2,2 milliards d'euros actuellement, sera rehaussé de 475 millions par an. Les usagers domestiques ont, sur ce point, du souci à se faire, eux qui les financent déjà à 80 %, à l'inverse des agriculteurs et des industriels. Que Choisir espère qu'un rééquilibrage se fera au profit des particuliers. La réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable cible la résorption des 170 « points noirs » identifiés en zone rurale, où 1 litre sur 2 part dans la nature avant d'être distribué. La réutilisation des eaux usées traitées (QC n° 623) doit passer de moins de 1 % aujourd'hui à 10 % en 2030, grâce à la levée des obstacles réglementaires. Mais si cet enjeu est crucial sur le littoral, les eaux usées traitées des collectivités locales étant rejetées en mer, il n'en va pas de même dans les terres. Elles y alimentent les cours d'eau ou s'infiltrent pour recharger les nappes souterraines. ♦

La chasse aux fuites ouverte



ADDITIF MOTEUR

Une panne qui coûte cher

En 2022, Que Choisir dénonçait déjà les soucis récurrents causés par l'additif pour moteur diesel AdBlue, lesquels engendrent de gros frais pour les propriétaires des voitures concernées. Plusieurs centaines d'entre eux ont répondu à notre appel à témoignages, lancé à la fin de l'année dernière. Leurs réponses s'avèrent très instructives quant au comportement des constructeurs automobiles.

Si Peugeot et Citroën sont les deux marques les plus touchées en France, les défaillances ou les dysfonctionnements du système AdBlue impliquent presque tous les fabricants: Audi, BMW, Dacia, Fiat, Ford, Hyundai, Jaguar, Jeep, Kia, Mazda, Nissan, Porsche, Seat... Et cela concerne, toujours selon les personnes interrogées, les véhicules commercialisés de 2013 à 2020, avec une très forte concentration sur les années 2015-2019 (88% des signalements). Autre enseignement, le traitement du problème par les constructeurs est plus que perfectible. Non seulement la panne n'est

L'ensemble des constructeurs est concerné



pas toujours résolue après l'intervention d'un réparateur, mais les consommateurs en sont souvent de leur poche:

- # 9 % seulement des automobilistes ayant rencontré un souci avec leur système AdBlue ont obtenu une prise en charge totale des réparations;
- # 55 % ont réussi à bénéficier d'un remboursement partiel;
- # 36 % ont dû payer de leurs propres deniers la totalité de la facture.

À l'arrivée, dans 91% des cas, le reste à charge est important pour les automobilistes: 921 €, en moyenne. Cette gestion au cas par cas regrettable et ce manque de transparence sur l'indemnisation proposée posent question! ♦

DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE

Des améliorations à minima

« **L**e diagnostic de performance énergétique est en train de transformer le marché de l'immobilier en donnant une valeur verte aux logements, et c'est une excellente chose », assurait le ministre du Logement, début avril, en présentant le dispositif destiné à « renforcer les compétences et homogénéiser les pratiques des diagnostiqueurs ». Il y a en effet fort à faire, notre enquête de l'automne dernier (QC n° 617) nous ayant conduits à conseiller aux propriétaires de faire réaliser plusieurs DPE et de garder le meilleur,

tant tomber sur un professionnel compétent est aléatoire. Une des maisons sélectionnées était labellisée « basse consommation », donc classée B, ce qui n'avait pas empêché des diagnostiqueurs de lui attribuer C, D et même E... Alors, les annonces seront-elles efficaces ? Examens identiques dans tous les organismes de certification, renforcement de la formation continue et des contrôles, fiches de préparation du DPE: c'est mieux que rien, mais pas de nature à régler l'énorme problème d'incompétence qui règne dans le secteur. ♦

PUBLICITÉ

Les deux faces d'une même promo

Rien de neuf avec le Centre commercial européen (CCE)... L'intitulé « Tout à moitié prix » qui accompagne une de ses récentes offres promotionnelles est, comme d'habitude, alléchant. Mais le Réseau anti-arnaques, partenaire de l'UFC-Que Choisir⁽¹⁾, a décrypté cette publicité. Côté pile, il y a l'argumentation du CCE: « Ayez la bonne surprise de découvrir de beaux articles neufs et sans défaut que vous ne payez maintenant que la moitié de leur valeur. Articles décoratifs [...], appareils électriques, gourmandises, etc. Une aubaine grâce à ce colis surprise spécialement confectionné pour vous. » Côté face, la même promesse traduite par le Réseau anti-arnaques: « Ayez la surprise d'effectuer la commande d'un colis sans connaître la nature et le nombre des articles qui le composent. Ils sont neufs et sans défaut, mais ils n'ont pas eu de succès [...] Ils restent une aubaine pour nous. [...] Ce colis d'invendus a été confectionné pour vous. »

(1) contact@arnakes-infos.org.

CONCERTS ET SPECTACLES

Pas de pub pour la revente

Nouvelle victoire des producteurs de spectacles dans leur guerre contre les sites de revente de billets comme Viagogo, StubHub, Onlineticketshop ou Ticketbande. La cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 29 mars 2023, a confirmé un jugement de 2020 interdisant à Google de diffuser des publicités renvoyant vers ces plateformes non autorisées. La France a prohibé, en 2012, la cession de places sans l'accord du producteur du spectacle, afin de lutter contre les fraudes (prix gonflés, faux billets...).

SOUS-LOCATIONS SAISONNIÈRES

Sanction en cas d'absence d'autorisation

C'est une nouvelle pierre dans la lutte contre le développement des locations touristiques de type Airbnb qu'apporte la Cour de cassation. Elle a jugé que si le locataire d'un logement effectue des sous-locations saisonnières, il peut être condamné pour défaut d'autorisation, au même titre que le propriétaire. Et ce même si le contrat signé avec le bailleur prévoit bien cette possibilité.

→ La mairie a son mot à dire

Pour bien comprendre cette décision, il faut savoir que l'article L. 631-7 du Code de la construction et de l'habitation oblige les personnes louant à titre touristique à obtenir le consentement de la mairie. Ces locations sont assimilées à un changement d'usage, qui nécessite l'accord municipal. Rappelons d'ailleurs que l'Union européenne a jugé que la réglementation française soumettant à autorisation la location répétée d'un logement pour de courtes durées à une clientèle de passage était bien conforme au droit communautaire.

→ Responsabilité du locataire

Il convient donc de s'assurer de la réponse positive de la mairie. Dans l'affaire jugée, le locataire sous-louait son logement à certaines périodes. Assigné en même temps



D. KRASON/PHOTO12

que le propriétaire, il a fait valoir que son bail le lui permettait. Selon lui, c'était donc au propriétaire qu'il incombaît de recueillir l'accord requis. La juridiction suprême a rejeté cette défense et condamné le locataire à la même amende que le propriétaire. Elle estime que le locataire doit vérifier, avant toute sous-location touristique, que l'autorisation de changement d'usage existe bel et bien : « *L'avenant au contrat de location selon lequel le bailleur lui aurait garanti la licéité de la location meublée de courtes durées ne peut l'exonérer de sa responsabilité.* »

→ Une note qui risque d'être salée

L'amende infligée au propriétaire peut être identique à celle du locataire. Et elle n'a rien d'anecdotique. L'article L. 651-2 du code précité prévoit en effet que « *toute personne qui enfreint les dispositions de l'article L. 631-7 ou qui ne se conforme pas aux conditions ou obligations imposées en application dudit article est condamnée à une amende civile dont le montant ne peut excéder 50 000 € par local irrégulièrement transformé* ». Voilà qui est clair ! ♦

APPAREILS DE BRONZAGE

Toujours proposés à la vente

Bronzage artificiel : inutile, dangereux, mais toujours autorisé ! Il est rare qu'un expert salarié d'une agence sanitaire s'insurge de la sorte dans un média. Mais devant l'absurdité de la situation, le chef de l'unité évaluation des risques physiques à l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) pousse un coup de gueule sur le site *The Conversation*. Bien que théoriquement proscrire en France depuis 2016, la vente d'appareils de bronzage aux particuliers reste pratiquée, s'insurge-t-il. Car la Commission européenne a jugé que, dès lors

que la sécurité électrique de ces dispositifs était assurée, il n'y avait pas lieu de les prohiber. Elle feint d'ignorer que le bronzage artificiel est un facteur majeur d'apparition de cancers de la peau, entre autres effets indésirables. Alors qu'au-delà d'un index UV de 10, les risques sont extrêmes, les séances en institut peuvent représenter l'équivalent d'un soleil tropical d'index UV12, rappelle le chercheur. L'Anses a d'ailleurs demandé trois fois l'interdiction du bronzage artificiel, que ce soit par les particuliers ou à titre commercial. Malgré les décès dont cette pratique est responsable, l'agence prêche dans le désert. ♦

Gare aux UV artificiels





ALAIN BAZOT
PRÉSIDENT DE
L'UFC-QUE CHOISIR

Les actions **nationales**

PLAN EAU

Grosse fuite

Emmanuel Macron a présenté en grande pompe son « plan eau » et ses 53 mesures. Destiné à améliorer la gestion de cette ressource vitale, il risque de couler à pic tant il semble rater sa cible. L'agriculture intensive consomme, en moyenne, près de 60 % de nos réserves, et même 80 % en été quand elles baissent, en raison notamment de l'arrosage de cultures inadaptées à notre climat, telles que celle du maïs. Or, rien n'est prévu pour faire évoluer ce modèle productiviste, qui nuit pourtant à la quantité comme à la qualité de la ressource aquatique. Une des pistes à suivre serait d'adapter vraiment les pratiques agricoles au changement climatique, de se tourner vers l'agroécologie... Mais le programme gouvernemental, lui, propose de poursuivre

Changeons nos pratiques agricoles

la gabegie que représentent les mégabassines, aussi bien du point de vue environnemental qu'économique. C'est à croire que la recette annoncée a été concoctée dans les arrière-cuisines de la FNSEA, qui impose ses diktats à l'exécutif. Ajoutons qu'il n'a pas été précisé, dans le discours du président de la République, qui paiera les milliards d'euros destinés à ce plan. Sans doute afin de masquer le fait qu'il s'agira, comme toujours, de nous, les consommateurs, via notre facture d'eau. L'ampleur de l'enjeu exigerait que l'ambition et le courage irriguent l'action de nos gouvernants. ♦



Retrouvez les billets d'Alain Bazot sur
QUECHOISIR.ORG



H. BECKER/REUTERS

EUROPE

Halte au greenwashing !

Fin mars, la Commission européenne a publié une proposition visant à lutter contre le greenwashing, autrement dit les allégations environnementales trompeuses sur les produits et dans les publicités. Bruxelles entend n'autoriser que les affirmations fondées sur des données scientifiques reconnues et publiques, vérifiées par des organismes indépendants. Surtout, l'exécutif européen souhaite garantir une information pertinente et fiable en refusant une argumentation reposant sur un critère unique (seulement le bilan carbone, par exemple). Cela peut en effet biaiser l'appréciation de l'impact sur la biodiversité, les écosystèmes ou le bien-être animal des produits biosourcés, tels que les aliments ou les textiles. Partisane du Planet-Score, qui intègre ces dimensions

Bruxelles veut garantir une information fiable et vérifiée

dans l'étiquetage, l'UFC-Que Choisir se félicite de cette approche. Ce serait quand même un comble que des pommes traitées aux pesticides affichent un joli logo vert ! Par contre, concernant la « neutralité carbone », mention fallacieuse, la Commission se contente de demander aux entreprises de faire une distinction entre leurs efforts de réduction d'émissions de CO₂ et leurs recours aux mécanismes de compensation (telle la plantation d'arbres). L'UFC-Que Choisir invite donc Bruxelles à renforcer la proposition. ♦

OFFRE DE SOINS

Urgence vitale

Dans le prolongement de sa carte de la fracture sanitaire, disponible sur Quechoisir.org, l'UFC-Que Choisir a publié une étude exclusive soulignant le lien entre désertification médicale et engorgement des urgences. Une chute de 1% de la densité des médecins libéraux dans un département entraîne une hausse de l'activité de ces services pouvant atteindre 0,6% sur le court terme et jusqu'à 0,9% sur le long terme. Partant de là, si l'offre de médecine de ville diminue de 1% à l'échelle nationale, cela se traduit par 100 000 passages supplémentaires aux urgences sur une année. Une situation d'autant plus déplorable que le nombre de praticiens baissera de 5% d'ici à 2030 en raison, notamment, de leur âge. À l'heure actuelle, 31% d'entre eux ont plus de 60 ans et 16%, plus de 65 ans. En clair, la fracture sanitaire va s'aggraver. Les départements les moins bien dotés sont souvent ceux où la moyenne d'âge des docteurs est la plus élevée. Il y a, dès lors, urgence à remettre en cause le dogme de la liberté d'installation des généralistes libéraux. Tout en soulignant les bienfaits d'un conventionnement sélectif des médecins, l'UFC-Que Choisir a saisi le gouvernement pour qu'il augmente la capacité de formation des facultés et qu'il donne la priorité aux spécialités et aux régions déficitaires. ♦

**TICKETS DE CAISSE**

Salutaire, le report de suppression ?

Répoussée une première fois au 1^{er} avril, la fin de l'impression automatique des tickets de caisse ne devrait entrer en vigueur qu'au 1^{er} août ou au 1^{er} septembre prochain, a indiqué le ministère de l'Économie et des Finances. La raison de ce report est l'inflation. Mais aura-t-elle ralenti dans quelques mois ? Rien n'est moins sûr. Quoi qu'il en soit, l'UFC-Que Choisir n'approuve pas cette mesure. Ce reçu constitue non seulement un outil précieux de suivi budgétaire, mais aussi une preuve indispensable pour obtenir l'échange ou le remboursement d'un produit, et sert également en cas de rappel. Par ailleurs, le ticket dématérialisé devant le remplacer émet plus de gaz à effet de serre ! La justification de la suppression était pourtant écologique... Se pose, en outre, la question de la collecte des données personnelles et de leur conservation. Plutôt qu'un affichage informant la clientèle de la possibilité de demander un ticket papier, l'UFC-Que Choisir souhaite l'obligation de proposer systématiquement son impression. ♦

ALIMENTATION

Le Nutri-Score améliore les recettes

Le lobby agroalimentaire italien n'a de cesse d'attaquer le Nutri-Score, promu par l'UFC-Que Choisir à l'échelon européen. Cet étiquetage nutritionnel simplifié (échelle de A à E) est pourtant plébiscité par les consommateurs pour sa lisibilité. En outre, il contribue à l'amélioration des recettes : une nouvelle étude de notre association souligne qu'il a un effet incitatif sur les fabricants. Et contrairement aux affirmations de certains, il ne stigmatise nullement les produits du terroir. La preuve, deux tiers des 600 d'entre

eux examinés par l'UFC-Que Choisir obtiennent A, B et C. Par ailleurs, dans les rayons où le Nutri-Score est le plus présent, le nombre de denrées classées A et B a significativement augmenté entre 2015 et 2022. Par exemple, la part des céréales du petit-déjeuner notées D et E a baissé de moitié, celle des références A et B représentant désormais plus du tiers des produits recensés. L'application Quelproduit, développée par l'UFC-Que Choisir, prouve cette dynamique vertueuse. Sur la base des chiffres donnés par Intermarché

pour son Muesli au chocolat Chabrior, nous avons calculé que le Nutri-Score était passé de D à C. Un résultat dû à une action sur les teneurs de quatre nutriments clés : sucre (- 34%), fibres (+ 61%), graisses saturées (- 14%) et sel (- 14%). Mais si ce progrès est notable concernant les aliments affichant le logo, c'est loin d'être le cas pour ceux qui maintiennent l'opacité (biscuits, glaces et sorbets, barres chocolées). L'UFC-Que Choisir presse donc les autorités européennes de rendre obligatoire le Nutri-Score. ♦

— Par MARIE BOURDELLÈS

GESTION DE L'EAU

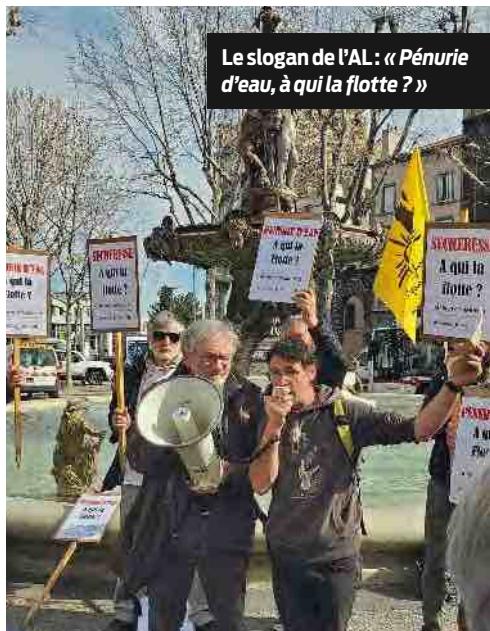
Les bénévoles manifestent

Des associations locales luttant contre le tarissement des ressources aquatiques ont donné de la voix lors de la Journée mondiale de l'eau.

La Journée mondiale de l'eau, le 22 mars dernier, a été l'occasion de mener des actions pour certaines associations locales (AL). À commencer par celle de Clermont-Ferrand, toujours en procédure judiciaire contre un arrêté-cadre de la préfecture autorisant les prélèvements d'eau en nappes profondes (QC n° 611) lors de périodes de sécheresse. Ainsi, Eau bien commun 63, le collectif dont l'AL fait partie, a organisé une déambulation dans les rues de la capitale auvergnate. Objectif: alerter le public, mais aussi les industriels qui pompe les ressources aquatiques au détriment de la population. Le cortège a suivi un parcours émaillé de stops devant diverses fontaines de la ville. Ces temps d'arrêt étaient réservés à la discussion avec

d'eau au profit des agriculteurs (QC n° 622). Si l'AL n'a pas pris part, les 25 et 26 mars, aux rassemblements à Sainte-Soline (79), elle a dénoncé la semaine précédente, dans un communiqué, « *le passage en force de la représentante du gouvernement [...] pour tenter d'étouffer tout débat et d'empêcher toute manifestation démocratique* ». Elle estime que « *les manœuvres d'intimidation de la préfecture doivent cesser et céder la place à la mise en œuvre d'une véritable concertation, associant l'ensemble des acteurs impactés* ». ♦

UFC-QUE CHOISIR DE CLERMONT-FERRAND (63) ET DES DEUX-SÈVRES (79)



Chaque mois, des milliers de litiges sont traités par les associations locales de l'UFC-Que Choisir.

MAPRIMERÉNOV'

Pas sérieux, Bureau Veritas

Dans le cadre des travaux d'isolation extérieure de son logement, madame F. obtient un accord pour une aide financière MaPrime-Rénov', à hauteur de 4 000 €. L'Agence nationale de l'habitat (Anah), qui gère le dispositif, lui indique que Bureau Veritas effectuera un contrôle à son domicile. Quatre fois de suite, le rendez-vous ne peut avoir lieu : soit l'expert l'annule, soit il ne se présente pas, soit il est malade, soit il ne trouve pas l'adresse ! Après ces échecs, l'expertise est enfin réalisée. Cependant, le même jour, la propriétaire reçoit un message de rejet de sa requête par l'Anah. Le motif ? « *Absent/refus d'intervention* ». Madame F. sollicite l'administration par lettre recommandée et par téléphone. Rien ne bouge. Elle se tourne vers l'UFC-Que Choisir de Moselle-Est, qui rappelle à l'Anah le retard de trois mois pour le contrôle, dû uniquement à des problèmes d'organisation de Bureau Veritas. Elle lui demande de reconstruire le dossier et d'octroyer à madame F. la subvention à laquelle ses travaux lui donnent droit. Avec succès. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE MOSELLE-EST (57)

ARNAQUES Une nouvelle convention avec la gendarmerie

Pas facile de savoir quelles démarches effectuer lorsque l'on se fait arnaquer ! Afin de faciliter le parcours des victimes, l'UFC-Que Choisir d'Aix-en-Provence a signé un partenariat avec la gendarmerie départementale. Les bénévoles inciteront les

personnes concernées à porter plainte et les militaires redirigeront vers l'association locale (AL) ceux dont l'affaire relève du litige et non du pénal, telle une commande non reçue. Au programme aussi, des conférences coanimées sur les fraudes numériques comme

celle prévue à Meyreuil (13), le 13 avril. Les alliances de ce type se sont multipliées depuis que l'AL de Haute-Loire a lancé le mouvement en 2019 (QC n° 578). ♦

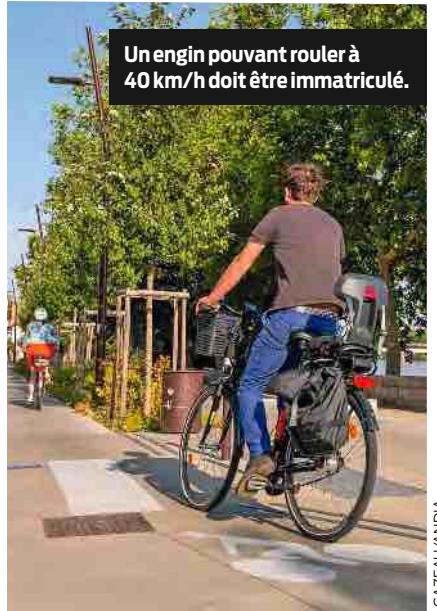
UFC-QUE CHOISIR D'AIX-EN-PROVENCE (13)

LITIGES RÉSOLUS

VÉLO ÉLECTRIQUE

De quoi perdre les pédales

A peine a-t-il reçu le vélo électrique qu'il a commandé sur la marketplace (place de marché virtuelle) de la Fnac que monsieur F. entame un interminable échange par e-mails avec le fournisseur, GreenSmart. La raison ? Le moteur de l'engin permet de rouler jusqu'à 40 km/h. Or, en France, ce type d'appareil n'est pas considéré comme une bicyclette, mais comme un cyclomoteur, assorti d'une obligation d'immatriculation et d'assurance ainsi que d'une interdiction d'emprunter les pistes cyclables. Monsieur F. n'a pas été averti de cet aspect lors de la vente et n'a reçu aucun document afférent. N'étant donc pas en règle, il ne peut pas se servir du deux-roues réceptionné. Dans ce contexte, il réclame d'abord au fabricant un certificat de conformité européen, puis un certificat d'immatriculation provisoire, indispensable pour procéder aux démarches exigées. GreenSmart est incapable de lui fournir ces pièces... et lui propose un remboursement de 50 % du vélo inutilisable. Confronté à ce dialogue de sourds, le client se tourne vers le vendeur, La Fnac, et sollicite l'aide de



J. GAZEAU/ANDIA

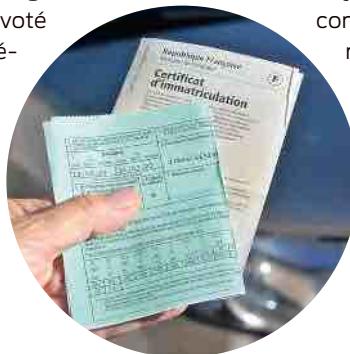
l'UFC-Que Choisir de la Drôme. Il a fallu l'intervention de celle-ci pour que l'enseigne accepte de dédommager intégralement le consommateur ! ♦

UFC-QUE CHOISIR DE LA DRÔME (26)

CARTE GRISE

Paiement surprise

Q uatre mois s'écoulent avant que la voiture de madame X., achetée en octobre 2022, lui soit livrée. Entre-temps, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a voté la suppression de l'exonération du paiement de la carte grise – celle-ci est devenue payante le 1^{er} janvier 2023. Lors de la réception du véhicule, au mois de février, le vendeur facture à la consommatrice 225 € au



titre de la carte grise. Madame X. paie. Mais elle estime le règlement de cette somme injustifié. Elle se rapproche de

l'UFC-Que Choisir de Corrèze, qui conteste cette facturation au motif que la commande a eu lieu avant la décision du conseil régional. Le concessionnaire, conciliant, accepte de rembourser le montant. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE CORRÈZE (19)

REJOIGNEZ NOS ASSOCIATIONS LOCALES



Depuis sa création en 1951, l'UFC-Que Choisir, première association française de défense des consommateurs avec près de 120 000 adhérents, est riche de ses militants bénévoles, qui s'investissent au sein de ses 135 associations locales (AL). Ces derniers sont indispensables à leur fonctionnement. Pas besoin d'être un spécialiste du droit de la consommation pour nous rejoindre, tous les profils sont bienvenus. Actif ou retraité, si vous êtes intéressé, les portes des associations locales vous sont grandes ouvertes. Renseignez-vous auprès de l'association locale la plus proche de chez vous (liste sur Quechoisir.org, onglet « Combats et litiges »).

FACTURE D'EAU

Trop de temps s'est écoulé

Monsieur D. reçoit sa première facture d'eau plus de cinq ans après qu'il a emménagé ! Et son montant est faraïneux : 2580 €. Pourtant, le client a réclamé à plusieurs reprises un échéancier de paiement, sans obtenir de réponse. Selon la prescription prévue à l'article L. 218-2 du Code de la consommation, l'opérateur aurait dû lui compter uniquement le volume utilisé les deux dernières années. Monsieur D. conteste donc, mais cela n'aboutit pas. L'association locale de Saône-et-Loire l'aide à formuler sa requête ; le fournisseur d'eau accepte finalement de réduire la note de plus de 50 %. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE SAÔNE-ET-LOIRE (71)



RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Adapter son jardin au manque d'eau

Avec la sécheresse de 2022 et les restrictions d'eau en cours cette année, les jardins ont souffert et nécessitent déjà de l'arrosage par endroits. Que faire pour les rendre moins dépendants de la ressource aquatique ?

— Par ÉLISABETH CHESNAIS

Même si la pluie peut tomber en abondance durant plusieurs semaines, le changement climatique est à l'œuvre. Les périodes de sécheresse deviennent de plus en plus longues et intenses. Ces dernières années, les canicules se sont multipliées, avec des températures excédant parfois les 40 °C au nord de la Seine. Bien qu'une forte pluviosité automnale ou hivernale présente l'intérêt majeur de recharger les nappes souterraines – ce qui ne s'est même pas produit cet hiver –, elle ne change rien aux chaleurs estivales, qui rendent le «potager rata-touille», si prisé des jardiniers, difficile à cultiver. «Le problème n'est pas la quantité des précipitations, mais leur fréquence, précise le paysagiste Arnaud Maurières. Même s'il pleut toujours autant, le jardin doit supporter des sécheresses sur de longs mois.» Les calendriers et les dictons suivis à la lettre sont dépassés; s'adapter au changement climatique s'impose.

LE JARDIN D'AGRÉMENT

«La flore se débrouille tout seule dans la nature, rappelle Jean-Jacques Derboux, paysagiste installé à Assas, près de Montpellier (34), et spécialiste des jardins sans arrosage. La graine tombe sur le sol; elle émet alors une racine qui descend profondément dans la terre. La plante n'apparaît que la deuxième année. Je m'inspire de ce fonctionnement pour tous les espaces que je crée ou que je transforme.» Et le professionnel de détailler ses techniques. D'abord, et avant tout, il s'agit de planter les végétaux quand ils sont très petits, entre la mi-septembre et le début d'octobre. «Ils ont ainsi tout le temps de s'enraciner

avant la sécheresse, durant l'automne, l'hiver et le printemps. C'est capital pour leur croissance.» Le premier été venu, l'arrosage doit commencer après une quinzaine de jours secs. On humidifie ensuite très copieusement une fois toutes les trois semaines, en versant autour de 30 litres à chaque opération. «L'eau descend ainsi en profondeur et contraint les racines à s'allonger, poursuit-il. En fin d'été, je répands 50 litres afin de mouiller jusqu'à 2 mètres. Dès la deuxième année, la plante est sevrée: on ne l'arrose plus et elle se met à pousser à fond. En reproduisant ce qui se passe dans la nature, j'obtiens des résultats exceptionnels.» Si planter un arbre de Judée déjà grand oblige à l'arroser chaque été avec des quantités d'eau importantes, en acheter un petit et le mettre en terre au début de l'automne ne demande de suivre ce protocole d'arrosage que l'été suivant; ses racines iront ensuite chercher l'eau en profondeur. Comme il finira par rattraper le grand, il n'y a pas à hésiter au moment de choisir.

Résistance à la chaleur

Les habitants du Sud sont gâtés, ils disposent d'une belle diversité d'espèces végétales résistant à la chaleur et survivant plusieurs mois sans apport d'eau. «Le pourtour méditerranéen est la zone du monde la plus riche en biodiversité, confirme Brigitte Lapouge-Déjean, propriétaire des jardins de l'Albarède, labellisés Jardin remarquable, dans le Périgord. En y ajoutant les plantes des Pyrénées, du Caucase et des Balkans qui endurent la sécheresse et le froid, on a un immense choix.» Avec le réchauffement climatique, il devient possible de planter ces multiples variétés à peu près partout. En prenant toutefois quelques précautions, car ces végétaux habitués à des milieux secs réagissent mal à l'eau stagnante. Elle doit pouvoir s'écouler, à moins d'ajouter une épaisse couche de sable dans la terre. En dehors de la bande >>>



UNE GRANDE VARIÉTÉ DE JARDINS Paysagiste à l'écoute des envies de ses clients et de leurs contraintes d'espace, Jean-Jacques Derboux crée des jardins écologiques aux styles extrêmement divers. Leur point commun ? Ils ne nécessitent pas d'arrosage et requièrent un entretien minimal, tout en abritant une grande variété de végétaux méditerranéens et d'ailleurs. On ne peut pas demander mieux...



AGADIR Une pelouse remplacée par une végétation méditerranéenne

Avant

Les paysagistes Arnaud Maurières et Éric Ossart, spécialistes des jardins très économies en eau mais à la végétation riche et abondante, ont été contactés par un hôtel de luxe d'Agadir, au Maroc, pour revoir son extérieur. Les propriétaires souhaitaient en finir avec le jardin et les alentours de la piscine engazonnés, demandant énormément d'eau et un arrosage quasi quotidien. Ils leur ont laissé carte blanche.

Après

Les deux associés ont remplacé la pelouse gourmande en eau par des terrasses en pierre et des cheminements, tous entourés d'une végétation sobre mais exubérante et variée, afin de délimiter des espaces plus intimes. Entre de superbes plantes endémiques et d'autres exotiques, des fleurs rares, des palmiers et des cactus, l'hôtel s'enorgueillit à présent « d'un des plus beaux jardins d'Agadir ».



>>> méditerranéenne et du littoral atlantique, il ne s'agit évidemment pas pour l'Hexagone de plantes grasses: elles ne supportent pas l'humidité froide de l'hiver.

Les spécialistes des jardins économies en eau déconseillent tous vivement l'arrosage en goutte à goutte, qui encourage l'enracinement superficiel de la plante et la rend très dépendante des apports réguliers en eau. La Société nationale d'horticulture de France assure d'ailleurs que la capacité d'un végétal à résister à la sécheresse est liée à la qualité de son enracinement. Elle préconise donc l'arrosage traditionnel, c'est-à-dire en créant une cuvette autour du tronc pour arroser copieusement tout en espaçant les fréquences. L'eau pénètre ainsi profondément dans le sol et les racines descendent chercher la fraîcheur.

Le compost, un allié incontournable

Pour adapter son jardin au réchauffement climatique, l'amélioration du sol est indispensable. Il lui faut du compost, qui se décompose progressivement en humus, et de l'argile s'il en manque, afin de retenir l'eau. Grâce au paillage, on maintiendra la terre humide tout en limitant l'évaporation – avec de la paille bien sûr, mais les feuilles mortes, la tonte de pelouse et le bois coupé puis broyé

feront également l'affaire. La plantation de haies est nécessaire lorsqu'il n'y en a pas, ou qu'elles sont uniformes, car elles jouent un rôle capital pour filtrer le vent, fournir de l'ombre et enrichir la biodiversité. En effet, elles abritent des insectes auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles...) très utiles au jardin, à condition qu'on y mélange les espèces d'arbres et d'arbustes, en misant de préférence sur des variétés locales ayant fait leurs preuves.

Si la pelouse manque d'arbres, il importe d'y remédier. «*Ils sont essentiels, car ils apportent de l'ombre et maintiennent la fraîcheur en été. Leur système racinaire absorbe l'eau*», souligne Brigitte Lapouge-Déjean. L'éralé de Montpellier supporte les canicules, fait beaucoup d'ombre et se taille facilement en parasol. Le catalpa et le chêne vert, entre autres, combattent très bien les stress thermique et hydrique. Côté arbustes, toute la famille des cistes convient, ils ont un beau feuillage et une longue floraison. Le chitalpa avec ses fleurs roses qui durent est aussi très approprié, même s'il réclame quelques arrosages une fois planté avant d'être autonome. Idem pour les hibiscus, dotés d'une rusticité à toute épreuve. «*Abandonner les plantes gourmandes en eau devient un impératif. Les remplacer par des végétaux qui résistent à la sécheresse est opportun*», complète l'experte. Par exemple,



gétation luxuriante mais sobre en eau



OSSART-MAURIERES

plus la rose est grosse, plus elle demande d'eau. De fait, les rosiers à petites fleurs luttent nettement mieux contre les fortes chaleurs et restent longtemps fleuris. Associer les espèces de hauteurs différentes s'avère tout autant judicieux. On les étage de la plus petite à la plus grande, cette dernière délivrant de l'ombre et permettant de conserver une atmosphère un peu plus fraîche en dessous.

Il est également recommandé d'installer, dans les massifs, les vivaces aux floraisons successives plutôt que les plantes annuelles biberonnées au goutte-à-goutte en serre. On pensera à bien les espacer, afin qu'elles puissent s'étendre sans se concurrencer: géraniums vivaces, euphorbes, agapanthes et gauras forment de belles compositions durables. À ce propos, préférer un horticulteur ou un pépiniériste à une jardinerie ou un hypermarché donne la possibilité d'élargir sa palette végétale. Cela accroît, en outre, les chances de repartir avec des plantes qui ont eu le temps de pousser, et seront donc

Les haies jouent un rôle capital pour filtrer le vent, fournir de l'ombre et enrichir la biodiversité

plus endurantes... À l'inverse, moins on achète cher, plus on risque de tomber sur des végétaux «forcés» en serre: ils ne toléreront pas de hautes températures sans arrosage régulier.

Plantes indésirables

«Nous disposons aussi d'un très bel éventail de graminées ornementales. Il faut juste éviter celles qui sont envahissantes», signale Jérôme Jullien, expert en surveillance biologique du territoire, en horticulture, jardins et espaces verts au ministère de l'Agriculture et, par ailleurs, propriétaire d'un magnifique domaine de 6 000 m² en Anjou, cultivé sans pesticides et doté d'un verger et d'un potager bio. «Une plante est rarement invasive dans son milieu d'origine, ajoute-t-il, mais elle peut le devenir quand on la déplace, faute d'une régulation naturelle adaptée. Relâcher des plantes d'aquarium ou de bassin dans la nature est particulièrement irresponsable, car il arrive qu'elles colonisent et envahissent des points d'eau naturels, y détruisant toute la richesse de leur écosystème.» C'est le cas de la jacinthe d'eau, introduite pour ses qualités esthétiques dans les bassins des parcs et des jardins urbains. Elle s'est ensuite disséminée, formant à chaque fois un tapis qui accapare la lumière et les nutriments présents dans l'eau, au détriment des autres végétaux, >>>

>>> des organismes aquatiques et même, quelquefois, des poissons... À tel point que l'Union européenne l'a interdite en 2016. Cependant, elle est encore présente.

Autre plaie, l'herbe de la pampa. Arrivée au XIX^e siècle, cette graminée est en vogue depuis la décennie 1970. Elle fait fureur dans les jardins et a fini par coloniser nos régions littorales, de la Méditerranée jusqu'à la Normandie. Elle y monopolise l'eau, les nutriments du sol et la lumière du soleil, aux dépens des espèces locales voisines. L'herbe de la pampa détruit la biodiversité des paysages côtiers. En plus, hautement inflammable, elle devient dangereuse en ces temps de sécheresses longues et intenses. Bien qu'elle fasse l'objet d'un code de bonne conduite sous l'égide de Valhor (interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage) depuis 2017, censée la faire disparaître du marché, elle ne cesse en réalité d'asseoir son emprise sur le territoire.

Abandonner le gazon

Faire face au réchauffement climatique oblige aussi à renoncer au gazon anglais. Comme les restrictions d'eau deviennent la règle à la belle saison, et depuis peu au-delà (QC n° 623),

on prendra son parti d'une pelouse jaune jusqu'aux pluies d'automne. Ou on lui préférera des surfaces tapissées de plantes couvre-sols endurant sans dommage le piétinement, voire une composition de dallages entrecoupés de couvre-sols. Et si l'on tient vraiment à conserver son gazon, on devra le tondre plus haut à l'approche des fortes chaleurs. En effet, plus il est coupé ras, plus il brûle vite.

Selon certains professionnels, il n'est tout simplement plus compatible avec la hausse générale des températures... et s'en passer n'empêche pas de posséder un superbe extérieur. «*Il faut changer ce paradigme du jardin s'inspirant du modèle anglais de la pelouse*», affirme Arnaud Maurières. Le paysagiste parcourt les zones arides du monde afin d'y récolter des graines et d'enrichir la flore de nos jardins; ses essais débutent dans ceux qu'il cultive avec son associé. Lorsque le succès est au rendez-vous, ils proposent leurs végétaux à des amis pépiniéristes convaincus de l'intérêt des jardins secs. Ces derniers les multiplient et les ajoutent à leur offre variétale. «*Le gazon absorbe de l'eau tous les jours pour rester vert, ça devient une aberration avec les sécheresses de plus en plus longues*, déplore-t-il. Avec mon associé, nous refusons maintenant les clients qui en exigent.» >>>

3 questions à...

PASCAL ASPE Chef jardinier du centre écologique Terre vivante à Mens, en Isère

«Mes recettes pour un jardin économe»



Q.C Comment rendre un jardin sobre en eau ?

PASCAL ASPE La première technique à adopter, et la plus importante, c'est le paillage. Étalee généreusement, cette couche forme un matelas isolant qui limite l'évaporation de l'eau. La seconde, c'est l'augmentation de la matière organique des sols, par des apports réguliers de compost. Ce dernier agit comme une éponge, il retient l'eau, et cela améliore les capacités de rétention du sol.

Q.C Y a-t-il des végétaux déconseillés ?

P.A. Si la plante supporte la mi-ombre, il faut l'y placer. L'évaporation y est moins importante qu'en plein soleil. Certaines espèces ont de gros besoins en eau pour fleurir, comme les hortensias ou les dahlias, des plantes courantes. À l'inverse,

les gaillardes, les asters, les lavandes et beaucoup d'autres résistent à la sécheresse. De même, les vivaces ont le temps de s'enraciner si on les installe en automne. Elles demandent beaucoup moins d'eau et sont plus adaptées que les annuelles plantées à chaque printemps.

Q.C Comment hydrater ses plantes en consommant moins d'eau ?

P.A. On arrose de bon matin ou le soir, seulement la terre, pas les feuillages. Et pas souvent, mais très fortement si le sol retient l'eau, car ainsi les plantes s'enracinent bien en allant chercher l'eau en profondeur. Cependant, si le sol est sableux, cet arrosage abondant est inutile ; il faudra surtout forcer sur le paillage et les ajouts réguliers de compost.



NANCY Un jardin public déjà adapté à la sécheresse

Métamorphosé, l'ancien jardin à la française Dominique-Alexandre-Godron a des allées engazonnées. On n'y a planté que des végétaux capables de survivre à la sécheresse sans arrosage et de supporter autant le froid que les fortes chaleurs.

A deux pas de la célèbre place Stanislas et du port de plaisance fluvial de Nancy (54), le jardin Dominique-Alexandre-Godron est devenu une vitrine de l'adaptation au changement climatique de la ville. Il n'a en effet été arrosé qu'une seule fois en 2022, année de sécheresse s'il en fut, tout autant dans ce département qu'ailleurs. Rien ne le prédestinait pourtant à cette vocation. Jardin à la française ancien, d'une architecture classique très symétrique, il était entouré d'une bordure de buis de 2,40 m de large. Quand elle a été attaquée par la pyrale du buis – une catastrophe –, la direction des parcs et jardins a décidé d'en profiter pour remanier le lieu, afin qu'il n'ait plus besoin d'arrosage. Les plantations ont été réalisées en automne, ainsi les végétaux ont pu s'enraciner. Le potager accueille des oyas (poteries d'arrosage) enterrés, remplis toutes les trois semaines en été. Le secteur des vivaces et celui des annuelles ont bénéficié d'un goutte-à-goutte après la plantation, mais il a été démonté depuis. Toutes les plantes ont été sélectionnées en raison de leur résistance à la sécheresse. On y trouve, par exemple, des sauges arbustives et herbacées, des *Stachys*, des euphorbes, des armoises, des hélichryses, des lavandes, des cardons, des *Kniphofia*, des achillées «Credo», des panicauts, des calamagrostis, des seslériés, des panics... Ce parti pris végétal a vocation à inspirer les propriétaires de jardins nancéiens. Classé « ensemble arboré remarquable » pour l'intérêt botanique de ses arbres rares, l'espace Dominique-Alexandre-Godron fait partie de ces endroits déjà adaptés au réchauffement climatique.



Tons chauds et tons froids

Les plantes se répartissent entre des espèces originaires de steppes arides et d'imposantes graminées de terrains secs.



Des plantes vivaces

Dans le jardin sur gravier, on trouve des plantes tapissantes ou à floraison spectaculaire.

>>> 2 LE JARDIN POTAGER

Au potager, tous les plants ont besoin d'eau. D'ailleurs, ici, l'irrigation en goutte à goutte ou par tuyau microporeux peut se justifier, à condition que le dispositif soit placé sous un paillage. Les canicules ayant de plus en plus d'impact sur la croissance et l'aspect des légumes, des experts jardiniers modifient leurs pratiques pour continuer à en produire de beaux. Ils décalent les semis et les plantations, la douceur du printemps commençant plus tôt et la belle saison se prolongeant en automne un peu partout. Cependant, les gelées tardives étant également de la partie, il convient d'en protéger les jeunes pousses. «*Désormais, on peut faire pousser énormément de légumes en hiver, ça devient plus facile d'en obtenir à cette période qu'en été*», confirme Blaise Leclerc, agronome et propriétaire du jardin des Quatre-Terrasses à Cucuron, petite commune du Luberon où le climat stable et régulier qu'ont connu les anciens n'existe plus. «*Quand je suis arrivé dans le village, il y a 40 ans, les sources coulaient tout l'été, alimentant un système d'irrigation traditionnel. Mais c'est fini.*» Tout est chamboulé, les fleurs des haricots verts tombent à partir de fin juillet, les insectes ne pollinisent ni les courges ni les courgettes lorsqu'il fait trop chaud, les épinards montent en graine, les laitues aussi...

Des pratiques partout chamboulées

Alors, le jardinier revoit l'agenda des semis et des repiquages. C'est devenu fin juillet s'agissant des salades, des choux, des carottes, des poireaux, de la chicorée, du radis noir et même des épinards. Avec, évidemment, des cagettes au-dessus qui les protègent du soleil, afin de les récolter l'hiver suivant. En automne, c'est au tour des oignons, des fèves, des petits-pois, des échalotes et de l'ail, qui profiteront ainsi des pluies hivernales. La plantation des pommes de terre s'effectue en mars, pour un ramassage à compter de fin mai. Les haricots secs sont abandonnés, mais les pois chiches font merveille. Semés en hiver, ils bénéficient des pluies de printemps et résistent autant à la sécheresse qu'aux fortes chaleurs. La mâche, la roquette, l'arroche et les blettes se ressèment toutes seules et prospèrent. Blaise Leclerc réalise, en outre, ses propres semences. Pourquoi? Parce que l'on a découvert que les plantes s'adaptent au site

À noter Tous les experts cités sont auteurs de livres sur le jardinage (souvent édités par Terre vivante quand il est bio) et d'ouvrages sur les jardins sans arrosage ou adaptés au changement climatique. On les trouve facilement sur Internet.

LE POTAGER Des arbres et des fleurs

Ce n'était pas volontaire, mais les experts que nous avons rencontrés pour leurs potagers économies en eau les cultivent tous en agriculture biologique. Cela explique les environnements arborés dans lesquels poussent les légumes sur les photos que nous publions. Cette végétation mariant haies d'arbres, arbustes et fleurs est essentielle à la santé du potager. Elle attire les insectes auxiliaires, enrichit la biodiversité, retient l'humidité et offre une ombre bienfaisante aux légumes en été.



Abords du potager Dans le jardin des Quatre-Terrasses de Cucuron (Vaucluse), ils sont arborés et végétalisés. Le tout forme un réservoir de biodiversité abritant des auxiliaires précieux pour dévorer les prédateurs des cultures.

et au sol de génération en génération, qu'elles se transmettent le manque d'eau et le gèrent, et que les plants sont alors de plus en plus beaux.

Bien que son jardin se situe à proximité de la Méditerranée, Blaise Leclerc estime que ses nouvelles pratiques conviennent tout autant aux régions proches de l'Atlantique, qui connaissent des hivers doux, et jusqu'à la Bretagne. Toutefois, nettement plus au nord, en Seine-Maritime, la saison de jardinage s'allonge aussi... Ingénieur agronome et ancien directeur de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Jean-Paul Thorez y cultive un potager bio depuis 40 ans. «*L'été devient la morte-saison. Les plantes s'arrêtent de pousser, les calendriers de jardinage sont caducs*, constate-t-il. Je démarre les semis en février plutôt qu'en mars, je décale ceux de mai à juin et à juillet en les plantant en deux temps, et ceux d'hiver en septembre, l'automne se réchauffant.» Il a également adopté les variétés précoces de pommes de terre qui se récoltent avant les fortes chaleurs, les tardives ne grossissant plus en été.



Le potager angevin de Jérôme Jullien

C'est l'heure de la récolte des haricots à rames. Ils sont associés aux plants de tomate, à qui ils restituent une partie de l'azote de l'air qu'ils fixent, tout en procurant de l'ombre à la serre.



Du compost de feuilles

Utilisé pour le paillage du potager, il retient l'humidité du sol, évite l'enherbement indésirable et fabrique un humus utile aux cultures.



DR: J. JULIEN

Procurer de l'ombre aux végétaux devient une nécessité. Les associations d'espèces de taille différente y concourent, elles aident les légumes à mieux s'accommoder de la canicule et de la sécheresse. Si planter des arbres fruitiers dans le potager n'est pas une bonne idée partout, c'est le cas dans le Sud, où ils apportent en pleine journée une ombre bien-faisante. Pêchers et abricotiers remplissent bien leur mission si on leur laisse tout leur feuillage. De même, et cette fois pas seulement dans le Sud, les ipomées offrent une touche décorative et montent rapidement sur un treillage pour protéger le potager du soleil cuisant. Comme elles s'épanouissent de juillet à septembre, elles n'enlèvent pas de lumière quand il en faut, au printemps ou en automne.

Enfin, le labour est proscrit parce qu'il détruit tout ce qui vit dans la terre. En revanche, aérer le sol, afin de le décompacter sans le retourner, s'impose. L'enrichir avec du fumier ou des feuilles mortes avant l'hiver pour qu'ils s'y décomposent se révèle utile. Ce qui est resté en surface sera retiré, puis on mettra du compost et on sème. ♦

Le bio résilient au réchauffement climatique

« La conduite du potager en bio coche toutes les cases de la résilience au changement climatique », estime Jean-Paul Thorez, ingénieur agronome qui en cultive un en Normandie. Et de décliner les pratiques afférentes – le paillage, le compost, le binage pour le sol –, si salutaires en cas de sécheresse. Le mélange de cultures compte aussi.

« Les Indiens associent maïs ou haricots avec la famille des potirons depuis des lustres. Ces plantes se protègent mutuellement et se stimulent face à la sécheresse. Toutes les bonnes combinaisons sont efficaces », assure-t-il encore. Les rotations de cultures, la biodiversité, les haies et les arbres permettent également de mieux s'adapter.



ILS L'ONT VÉCU

CAROLINE GUISEN
ALDEBERT conteste depuis plusieurs années la répartition de ses charges de copropriété.



Dans les copropriétés, les conflits ne sont pas rares. Souvent, c'est la gestion par le syndic qui est en cause. Et obtenir rapidement des réponses s'apparente à une véritable course d'obstacles !

— Par **ARNAUD DE BLAUWE**



ÇA POURRAIT VOUS ARRIVER

COPROPRIÉTÉ Du brouillard sur les comptes

Ecilly, banlieue chic du nord-ouest lyonnais (69). Entourée de verdure, la résidence Le Joli Mai date des années 1970. Deux grands bâtiments blancs qui vieillissent bien. Caroline Guisen Aldebert, 44 ans, nous attend dans un appartement du 5^e étage de l'aile B, où elle vit avec son mari et ses filles de 10 et 12 ans. Elle a une «*histoire de copropriété*» à nous raconter.

Nous retrouvons le photographe sollicité pour ce reportage devant l'immeuble; direction l'ascenseur. Au premier, il se bloque. Les minutes passent. Il reprend son ascension. Nouveaux arrêts impromptus au 3^e puis au 4^e. Il est temps de sortir de cette machine infernale... en écartant à la force des bras sa double porte palière.

Activisme mal vu par les habitants « historiques »
Ce n'est pas parce qu'elle est mal entretenue – elle l'est plutôt bien – que nous venons dans cette résidence. Non, c'est à cause de ses comptes, et plus particulièrement de la répartition des charges entre les propriétaires. Un classique. «*Ça commençait mal, entame Caroline. Lorsque nous avons acheté, en 2012, nous avons eu communication de l'état des charges quelques jours avant la signature. Une fois ici, j'ai mis mon nez dans les comptes de la copropriété.*» Elle s'enhardit, se fait élire présidente du conseil syndical ⁽¹⁾. Son activisme n'est pas bien vu: il ne faut pas réveiller une résidence qui dort! «*Dégradation de mon véhicule, insultes, intimidations: j'ai eu droit à tout. Aujourd'hui, ça s'est un peu calmé*», rapporte-t-elle. Depuis, elle a déposé une dizaine de plaintes ou de mains courantes contre des copropriétaires «historiques».

Bien qu'elle occupe des fonctions représentatives, Caroline affirme que les syndics qui se succèdent ne lui donnent pas accès à tous les documents. Ceux-ci lui permettraient de décortiquer la gestion de sa résidence et, surtout, le calcul de ses charges individuelles. Elle obtiendra bien de l'assemblée générale (AG) une modification du règlement de copropriété. «*À l'origine, il prévoyait trois AG: une pour les charges communes, une pour le bâtiment A, une autre pour le B. Dans les faits, il n'y en a qu'une, et tous les votes sont mélangés. Notre règlement s'est mis en conformité avec cette réalité.*»

À part ça, les choses ne changent pas. L'opacité continue de régner sur les charges et les travaux entrepris. «*Ces dernières années, il y en a eu pour 1,2 million d'euros (façades, installation de répartiteurs, isolation des caves et des garages...), constate la copropriétaire.*

Malgré une modification du règlement de la résidence, l'opacité règne toujours sur les charges et les travaux entrepris

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Communiquez-nous vos expériences de vie quotidienne, heureuses ou malheureuses
Addezsez vos courriers au 233, bd Voltaire,
75555 Paris cedex 11

Par e-mail courrierdeslecteurs@quechoisir.org
Twitter @UFCquechoisir

L JOSEPH



Un audit externe a révélé «plusieurs fautes graves» de la part du syndic.

Contester les charges

Une nouvelle répartition des charges doit être approuvée en assemblée générale. Si cette phase amiable n'aboutit pas, il faut aller en justice.

Devant l'assemblée générale

La répartition des charges est fixée par le règlement de copropriété. La demande de leur révision est à présenter à l'assemblée générale (AG). Elle doit être approuvée à l'unanimité; une condition très difficile à satisfaire. Il arrive cependant que des charges trop élevées résultent de changements opérés dans la résidence (par exemple, logement devenu local d'exercice d'une profession libérale). Revoir la répartition des charges passe, là encore, par un vote en assemblée générale. L'unanimité ne sera pas nécessairement requise. Selon la modification entreprise dans l'immeuble, une majorité de 50 % ou relative suffira.

Mais toutes les factures de ces chantiers ne nous sont pas communiquées, pas plus que les relevés bancaires qui nous permettraient de suivre les flux financiers. Quant aux relevés des charges que nous recevons, ils brillent par leur manque de précision et de logique.

Elle consulte néanmoins l'audit sur les exercices comptables 2015-2019 réalisé par Copro+, société spécialisée dans la comptabilité des copropriétés. Il révèle «*le manque de professionnalisme du syndic et plusieurs fautes graves*». À en croire la pugnace quadragénaire, elles n'ont pas été corrigées. Le syndic a changé il y a trois ans, Citya ayant laissé sa place au cabinet César et Brutus. «*Il n'est pas mieux que son prédécesseur*, s'exclame Caroline. *Lorsqu'il nous a présenté ses premiers documents comptables, les dépenses et produits de l'année précédente étaient à 0€! Comme si notre copropriété venait de naître.*»

Interrogé par *Que Choisir*, le cabinet César et Brutus n'a pas répondu sur ce point. «*Il n'y a pas de soucis dans cette grosse copropriété*, estime Marlène Mantrand, la gestionnaire. *Nous avons traité les remarques de l'audit qui couvrait des exercices antérieurs à notre arrivée. Concernant les insultes dont madame Guisen prétend être victime de la part d'autres copropriétaires, elles seraient de son fait d'après les témoignages que nous recevons.*»

La justice saisie

Considérant la situation bloquée, Caroline a saisi la justice pour notamment contester le calcul de ses charges individuelles, qui se montent à environ 950 € par trimestre. La première assignation date de 2017, mais la procédure s'est arrêtée après la signature d'un protocole d'accord, en 2019. «*Il n'a pas été respecté. Il a fallu remettre l'ouvrage sur le métier.*» D'autres assignations devant le tribunal judiciaire de Lyon (69), toujours en cours, suivront donc.

Après avoir été élue par intermittence au conseil syndical, Caroline dit y être désormais persona non grata. Elle enchaîne: «*Aller devant les tribunaux pour régler des problèmes de copropriété, c'est une procédure qui s'apparente à une usine à gaz. Mais il faut en passer par là pour avoir les réponses que l'on n'a pas.*» La «dure loi» de la vie en copropriété, où les passions souvent exacerbées rendent difficile tout jugement extérieur objectif. ♦

(1) Après avoir été désigné par l'assemblée générale, le syndic se voit confier la gestion de la copropriété. Le conseil syndical, élu par les copropriétaires, coordonne les relations avec le syndic, l'assiste et le contrôle.

Devant le juge

Si la phase amiable échoue, le copropriétaire peut aller en justice (tribunal judiciaire). Trois procédures sont possibles, à l'issue desquelles le juge fixera ou non une nouvelle répartition des charges.

Une action visant à annuler le refus de modification de l'AG. Le demandeur a deux mois pour agir à compter de la notification du PV d'AG. À noter que si l'y a eu des changements dans l'immeuble sans qu'aucune décision liée aux charges n'ait été prise, l'action peut être engagée dans les 5 ans.

Une action en nullité d'une disposition du règlement de copropriété. Exemple: des charges liées à l'ascenseur sont imputées à un copropriétaire vivant au rez-de-chaussée. Dans pareil cas, la clause pourra être considérée comme illégale.

Une action en révision du règlement de copropriété. Elle n'est envisageable que dans certaines hypothèses (par exemple, quote-part de charges supérieure de plus d'un quart à ce qui devrait être normalement prélevé). La procédure est à initier dans les cinq ans qui suivent la publication du règlement au fichier immobilier (ou dans les deux ans qui suivent la première vente d'un lot de copropriété intervenue après ladite publication).



BISPHÉNOLS Toujours là, hélas !



Cette famille de perturbateurs endocriniens, dont fait partie le célèbre bisphénol A, contamine une grande majorité de produits testés.

Et Bruxelles tarde à les réglementer. — Par **FABIENNE MALEYSSON** avec **DOMITILLE VEY**

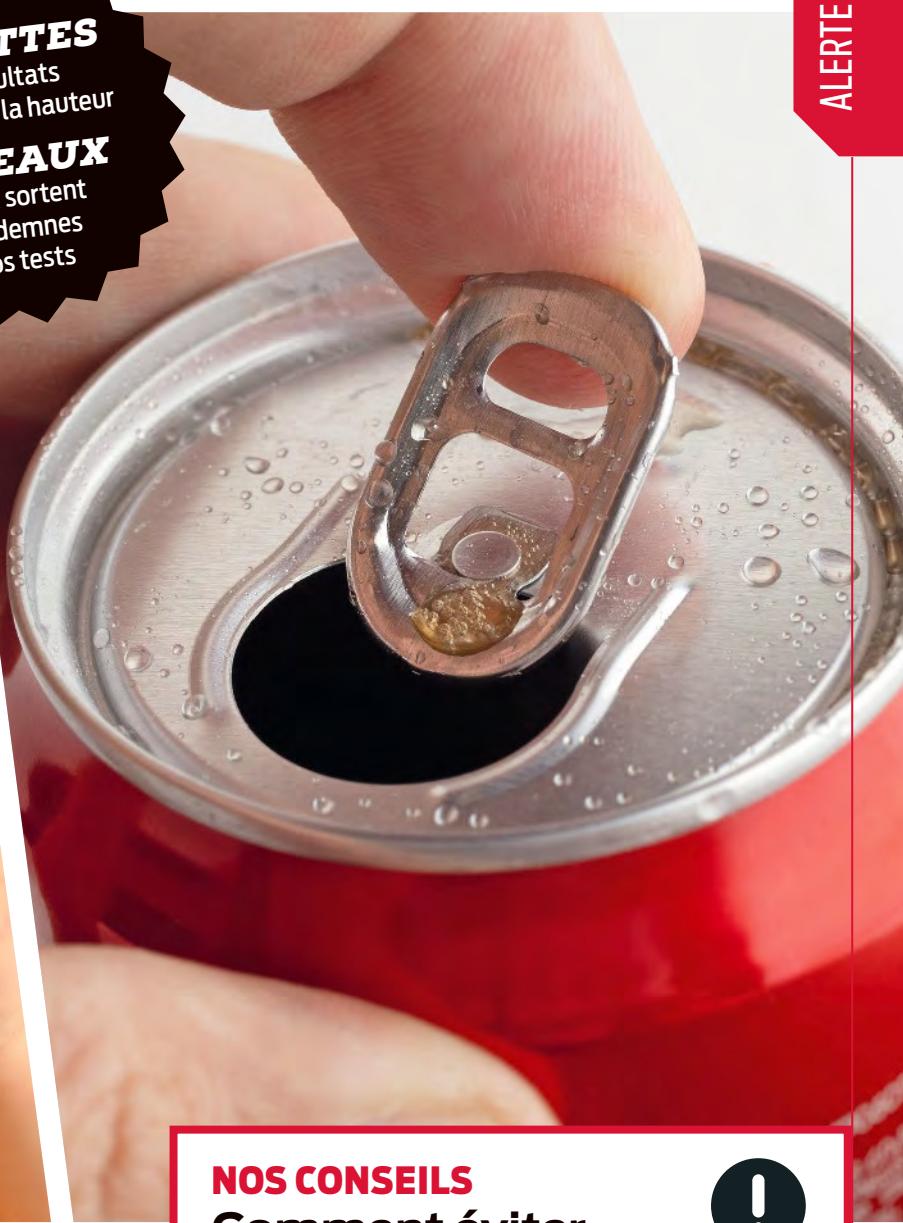
Pendant que Bruxelles tergiverse, des citoyens européens s'empoisonnent. Le cas des bisphénols est emblématique de la lenteur avec laquelle l'Union européenne (UE) légifère sur les substances dangereuses, alors que chaque jour qui passe alourdit un peu plus la menace qu'elles font peser sur notre santé. Il y a 13 ans déjà, en mai 2010, *Que Choisir* publiait un article alertant ses lecteurs sur la présence du plus répandu d'entre eux, le bisphénol A (BPA), dans des biberons et des boîtes de conserve. Les propriétés toxiques de ce perturbateur endocrinien étaient suffisamment documentées pour qu'en juin de la même année le gouvernement français interdise son utilisation dans la fabrication des contenants ou ustensiles destinés aux repas des tout-petits. En décembre 2012, c'était au tour de tous ceux entrant en contact avec les denrées alimentaires, sans notion d'âge des consommateurs. Mais l'UE, elle, a longtemps nié le caractère nocif de cette substance. En 2015, l'Agence européenne de sécurité alimentaire (Efsa) assurait: «Aux niveaux actuels d'exposition, le bisphénol A ne présente pas de risques.» Aujourd'hui encore, à l'échelle européenne, sa présence dans les contenants alimentaires n'est pas interdite, seulement limitée. Et, si l'Efsa a finalement admis s'être fourvoyée, son projet de diviser par 100 000 (!) la dose journalière admissible attend d'être concrétisé depuis plus d'un an.

Boîtes de conserve, couvertures, canettes, collants et lunettes peuvent renfermer des bisphénols

Si la France a décidé de légiférer, c'est que les soupçons, puis les certitudes, s'accumulaient au sujet de la nocivité du BPA. Le projet européen *Human biomonitoring initiative*, au sein duquel instances publiques et chercheurs coopèrent pour évaluer l'incidence des substances chimiques sur notre santé, dresse une liste effarante de ses effets toxiques avérés. Il peut favoriser fausses couches, faibles poids de naissance, dysfonctionnements sexuels et reproductifs, cancers du sein et de la prostate, altérations du système immunitaire, obésité, diabète, maladies cardiovasculaires et, enfin, retards cognitifs et problèmes de comportement chez l'enfant. N'en jetez plus!

Très présent dans notre environnement

Or, il s'agit d'un composant largement utilisé par différents secteurs industriels, par exemple dans le polycarbonate (matière plastique rigide), dans les vernis tapissant l'intérieur des boîtes en métal, mais aussi dans certains textiles où il joue le rôle de retardateur de flammes ou d'agent fixant au cours de la teinture. Il est donc fortement présent dans notre environnement; les résultats de notre test le montrent clairement. Quasiment toutes les conserves et les canettes examinées en renferment, tout comme la majorité des couvertures et des collants, et bon nombre de lunettes. Pis, dans bien des cas, en particulier dans les contenants alimentaires, le BPA est associé à des molécules apparentées. La famille des bisphénols s'avère

**CANETTES**Des résultats
loin d'être à la hauteur**ANNEAUX**Tous ne sortent
pas indemnes
de nos tests

en effet nombreuse: A est entouré de dizaines de cousins prénommés F, S ou encore AF. «Ils permettent de rendre le vernis revêtant l'intérieur des boîtes plus résistant, explique Gaëta Le Colleter, directrice qualité, sécurité, et environnement chez Cofigeo (marques William Saurin, Zapetti, Garbit, etc.). C'est indispensable pour que l'aliment n'attaque pas le métal, auquel cas le consommateur risquerait d'ingérer des particules métalliques, avec des conséquences néfastes du point de vue sanitaire et gustatif. Ce qui est complexe, c'est qu'il faut étudier la compatibilité des vernis avec les différentes matrices alimentaires. Par exemple, les produits très acides, comme la choucroute ou les sauces tomates, sont agressifs, il faut donc s'assurer d'une résistance importante.»

Les cousins du bisphénol A problématiques

Malheureusement, les cousins du bisphénol A, moins analysés jusqu'à une date récente car moins employés, s'avèrent eux aussi problématiques. Exemple avec le bisphénol B, >>>

NOS CONSEILS**Comment éviter
d'être exposé**

Les perturbateurs endocriniens comme les bisphénols sont particulièrement à risque pendant certaines périodes de la vie : grossesse (le fœtus est alors menacé), petite enfance, adolescence. Pour ne pas s'exposer, l'idée de cuisiner soi-même à partir de produits bruts est pertinente. On limitera notamment les denrées en conserve, car certaines études montrent une corrélation entre leur consommation

et la concentration urinaire en BPA. Les boissons en canette sont aussi à consommer avec modération. Toutes ces boîtes doivent être entreposées dans un endroit frais, la chaleur favorisant la migration de composés du vernis intérieur vers le contenu. Autres réflexes utiles : ne pas chauffer d'aliments ou de liquides dans d'anciens contenants en plastique (biberon, bouilloire) et changer fréquemment l'eau des gourdes.



>>> dont l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) explique qu'il «présente des propriétés endocriniennes similaires à cette substance, voire légèrement plus prononcées». Au sujet du BPS, alternative possible au BPA dans les tickets de caisse, l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) rappelle qu'il «est soupçonné de présenter de nombreux effets toxiques similaires». «Pire, nos études montrent que certaines de ces molécules apparentées au BPA sont potentiellement plus toxiques, indique Pascal Coumailleau, neurobiologiste, chercheur à l'Institut de recherche en santé, environnement et travail (Iset). Nous avons étudié, dans notre laboratoire, l'activité œstrogénique de quatre d'entre elles dont on sait qu'elles sont utilisées comme substituts du BPA. Une seule n'a pas d'impact. Pour deux, l'effet est quasi similaire à celui de ce dernier et, pour la quatrième, les propriétés de perturbation endocrinienne s'avèrent encore plus importantes.»

Nous sommes largement contaminés par ces substances

Or, nous sommes largement contaminés par toutes ces substances. Publiée en 2019, une étude menée sur 500 enfants et 900 adultes français a mis en évidence, dans la quasi-totalité des cas, des traces des bisphénols A, S et F dans leur urine. Un an plus tard, une publication suisse montrait que celle des nouveau-nés contenait davantage de bisphénols S et F que A, preuve que si la lente disparition de ce dernier était en marche, nous n'étions pas pour autant à l'abri de ses homologues.

Des décisions fortes à prendre d'urgence

Pour éviter que le destin réglementaire du BPA se répète avec chacun de ses substituts, aboutissant à des décennies d'atermoiements, l'Echa a évalué l'ensemble des 148 bisphénols. Conclusion: les effets délétères de 34 d'entre eux sur les systèmes hormonaux et reproducteur imposent des décisions réglementaires restreignant leur usage. Tous ceux recherchés dans le cadre de notre test appartiennent à ce groupe. Concernant les autres, les connaissances sont encore trop parcellaires pour conclure, mais leur parenté structurelle rend probable une similarité des effets toxiques. Comme les perturbateurs endocriniens ont pour particularité de pouvoir agir à doses extrêmement faibles, l'interdiction doit être envisagée plutôt que des décisions successives abaissant progressivement les doses autorisées. Hélas, du fait de l'action des lobbys et des lenteurs administratives, les messages de l'Echa sont repris avec peu de célérité par Bruxelles, qui établit la réglementation. Fin 2022, l'Endocrine Society, association de chercheurs spécialisés, lançait un cri d'alarme, pressant les autorités européennes de légiférer sans attendre et laissant entendre qu'elles n'avaient pas pris la mesure de la toxicité du BPA. De quoi être sceptique sur leur empressement à encadrer les autres bisphénols.♦

Les perturbateurs endocriniens étant particulièrement à risque pendant la petite enfance, ce test de bisphénols, dont le A (BPA), est centré sur des articles destinés aux tout-petits. L'analyse de conserves et canettes complètent le panorama.



14 GOURDES ET TASSES

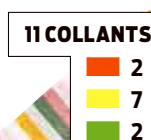
	BISPHÉNOL A	JUGEMENT GLOBAL
A LITTLE LOVELY COMPANY Gourde Licorne	Non	■
H&M Gourde Spider-Man	Non	■
IKÉA Börja Gobelet 1 ^{er} âge	Non	■
PHILIPS AVENT* Gourde licorne	Non	■
SIGG Gourde licorne	Non	■
FJBOTTLE Gourde enfant avec paille	Non	■
LEGO Gourde Iconic Boy	Non	■
SOPHIE LA GIRAFE Tasse antifuite	Non	■
CAMELBAK Gourde requins et raies manta	Non	■
DONE BY DEER Gourde à paille Ozzo rose	Non	■
MEPAL Gourde Ocean	Non	■
NUBY Gourde avec paille	Non	■
SIGG Gourde cheval	Non	■
SKIP HOP Gourde avec paille zoo	Non	■

Que ce soit dans la partie que l'enfant porte à la bouche ou dans le corps du contenant, près de la moitié des gourdes et tasses relâchent des bisphénols dans la salive. Les références Philips et A little lovely company ont beau afficher «sans BPA», elles contiennent des molécules apparentées.

* Des bisphénols migrent aussi dans l'eau contenue dans la gourde.

AUTRES PRODUITS

C'est le BPA que l'on retrouve le plus souvent ici. Une couverture Lidl bat des records. Les risques d'ingestion sont moindres qu'avec les autres articles, mais les bébés ont tendance à tout porter à la bouche. Il est regrettable de retrouver des contaminants dans des produits qui leur sont destinés.



enfants très vulnérables



12 ANNEAUX DE DENTITION

L'objet à risque par excellence : lorsqu'un bébé mâchouille son anneau, les composés de ce dernier migrent facilement dans sa salive. Utiliser sciemment du BPA est donc interdit. Mais il est présent dans deux références (ça ne signifie pas que ce soit volontaire). Heureusement, plusieurs marques sont indemnes de tous les bisphénols recherchés.



12 CONSERVES ALIMENTAIRES

BISPHÉNOLA JUGEMENT GLOBAL

	Oui	Non
ALNATURA Lait de coco	Oui	■
AUCHAN Ravioli bolognaise	Non	■
CIRIO Tomates en morceaux aux fines herbes	Oui	■
MUTTI Pulpe de tomate	Oui	■
PANZANI Pulpes fines de tomate	Oui	■
SAUPIQUET Thon nature	Oui	■
ZAPETTI Ravioli pur bœuf	Non	■
BONDUELLE Haricots rouges	Oui	■
BONDUELLE Petits pois et carottes	Oui	■
DEL MONTE Ananas en tranches	Oui	■
HEINZ Tomato soup	Oui	■
JARDIN BIO Lait de coco	Oui	■



Alors que la législation française proscrit l'utilisation intentionnelle du BPA dans les conserves et les canettes, il reste omniprésent dans le revêtement des boîtes. Il cohabite souvent avec ses homologues : jusqu'à six bisphénols différents retrouvés. Les références Lipton et Alnatura (un produit bio) détiennent ce triste record.

AUBERT CONCEPT Anneau de dentition fraise réfrigérant

BABY B Hochet de dentition nuage rain-glow squeeze

CARREFOUR TEX BABY Anneau de dentition canard rose réfrigérant

CHICCO Anneau de dentition cactus réfrigérant

NUBY Anneau de dentition réfrigérant clés

HABA Anneau de dentition hochet étoile

NUK Anneau de dentition réfrigérant tortue

DENTISTAR Anneau de dentition étoile

MAM Anneau de dentition réfrigérant hochet

PLAYGRO Hochet de dentition texturé

RHINOTOYS Hochet

SOPHIE LA GIRAFE Anneau de dentition fresh réfrigérant

BISPHÉNOLA JUGEMENT GLOBAL

Oui	■
Oui	■
Non	■

11 CANETTES DE SODA

BISPHÉNOLA JUGEMENT GLOBAL

COCA-COLA Original	Oui	■
FANTA Orange	Oui	■
LIPTON Ice tea peach	Oui	■
MONSTER Energy green	Oui	■
PEPSI MAX	Oui	■
Sprite Citron	Oui	■
OASIS Tropical	Oui	■
ORANGINA Classique	Oui	■
PERRIER Citron & goyave	Oui	■
REDBULL Classique	Oui	■
SANPELLEGRINO Saveur citron	Oui	■

- Présence de bisphénols extrêmement préoccupants ou en trop grandes quantités.
- Présence limitée de bisphénols moins préoccupants ou très faibles doses de BPA.
- Absence de bisphénols ou très faible quantité de ceux moins préoccupants.

12 BAVOIRS

- 0
- 3
- 9



14 COUVERTURES

- 3
- 6
- 5



7 CHAUSSURES EN CUIR

- 7



13 LUNETTES DE SOLEIL

- 7
- 1
- 5



BANQUES — Faillites,

La hantise d'une nouvelle crise bancaire a refait surface. En France, quels risques courent les banques et les particuliers ? Nous faisons le point. — Par **ÉLISA OUDIN**

Deux interventions en moins de 24 heures, celles de la Réserve fédérale (Fed) américaine et de la Banque nationale suisse (BNS)... Et, dans la foulée, un communiqué commun de l'ensemble des banques centrales (États-Unis, Union européenne, Japon, Grande-Bretagne...), qui promettent d'agir si nécessaire. Ces prises de position en disent long sur la gravité de la situation en ce début de mars 2023. Outre-Atlantique, la chute de deux petits établissements (SVB et Signature Bank), le 7 du mois, puis l'effondrement du Crédit suisse le jour suivant rappellent le spectre de la débâcle de 2008, qui avait commencé par la faillite retentissante de Lehman Brothers, l'un des fleurons de Wall Street.

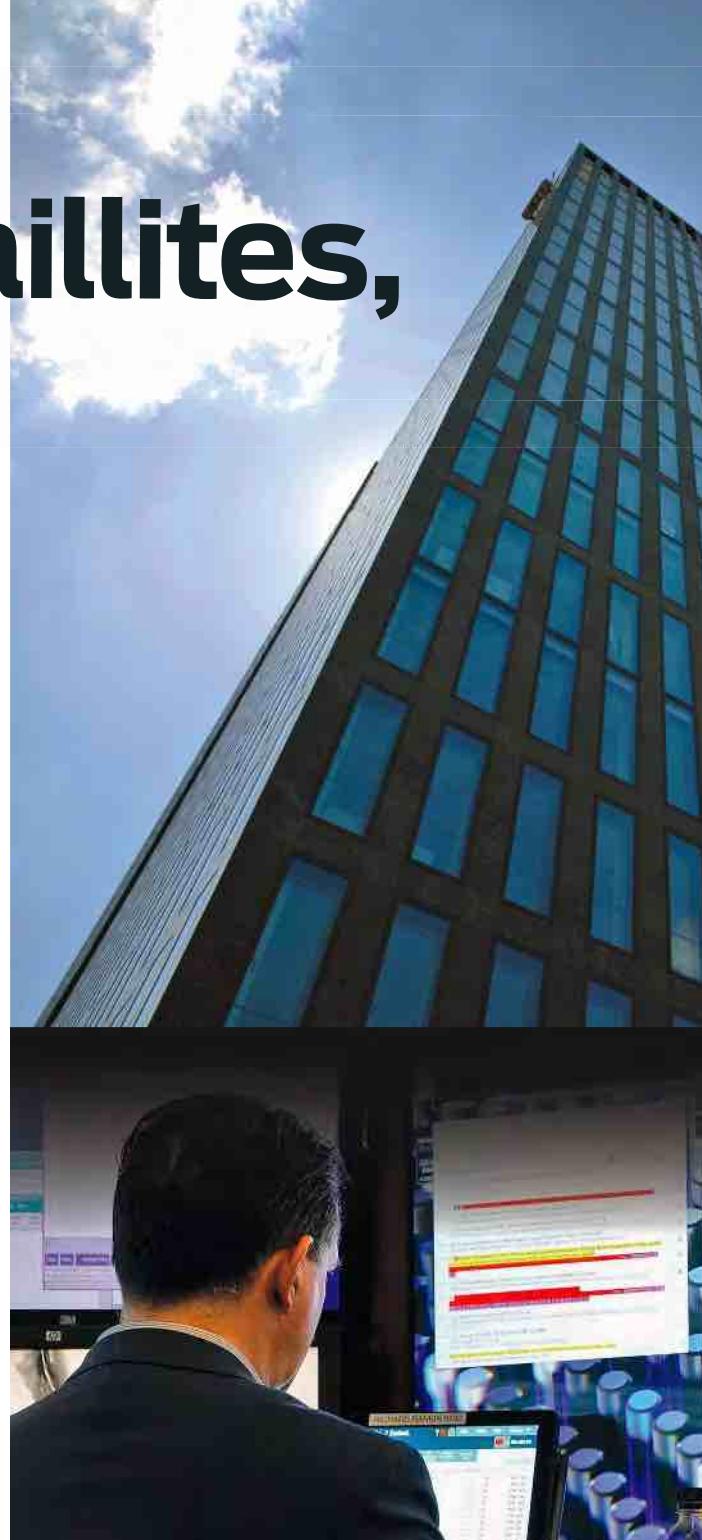
Certes, après des mouvements de panique en Bourse (les valeurs bancaires ont dévissé), la pression est quelque peu retombée. Une détente en grande partie liée à plusieurs mesures d'urgence: rachat des dépôts et des prêts des investisseurs des deux banques en dépôt de bilan par la Fed et reprise du Crédit suisse par UBS. La promesse des autorités financières publiques d'injecter massivement des dollars sur le marché afin de prêter aux établissements en difficulté a également contribué à circonscrire l'incendie.

Ce relatif retour au calme signifie-t-il que le système bancaire mondial résistera mieux qu'en 2008 et que les leçons de cette crise ont bien été tirées ? Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, affichait une sérénité sans faille, lors d'une interview accordée le 20 mars 2023 à BFMTV: «*Les banques françaises sont solides. Elles sont soumises aux règles les plus strictes au monde, [...] issues des accords de Bâle III.*» Les déposants et les épargnants peuvent-ils considérer qu'ils ne courent aucun risque ? Aujourd'hui, vraisemblablement, oui. À long terme, par contre, il y a de quoi s'inquiéter.

Les règles ne sont pas respectées

Les propos de Bruno Le Maire sont rassurants... mais en contradiction avec la réalité. Les normes internationales, dites de Bâle III, adoptées par les grandes puissances économiques

Quand le ministre de l'Économie cherche à rassurer le grand public, il met sous le tapis une réalité pas vraiment rose



au lendemain de la crise de 2008, imposent, c'est vrai, des critères de solvabilité plus stricts qu'auparavant aux établissements bancaires. «*Par rapport à Bâle II, on va dans le bon sens, même si les exigences de ce dispositif étaient ridiculement faibles*», commente Thierry Philipponnat, chef économiste de l'ONG Finance Watch et ancien membre du collège de l'AMF, l'autorité de tutelle des marchés financiers. Bâle III enjoint aux banques de disposer d'un niveau de fonds propres beaucoup plus élevé, au moins trois ou quatre fois plus important qu'avant. Pour faire simple, il s'agit des sources de financement qu'un établissement ne

faut-il s'inquiéter ?



F. MAIGROT/REA; T.A. CLARY/AFP

doit pas rembourser et qui peuvent absorber les pertes éventuelles (créances non recouvrables, placements défaillants, etc.). Leur montant est donc corrélé aux risques qu'il prend. Plus ces derniers sont grands, plus il doit augmenter son ratio de fonds propres.

Sauf qu'«en pratique, ces règles ne sont appliquées de façon complète ni en France ni, globalement, en Europe», nuance l'expert. Pourquoi? Parce que de nombreuses exceptions ont été introduites dans la loi de l'Union européenne, et elles aboutissent à une situation où les règles de prudence effectivement suivies s'éloignent substantiellement de Bâle III.

L'alerte, lancée fin 2022 par les plus hauts régulateurs européens, confirme cette analyse. Dans un texte du 4 novembre dernier, adressé au Parlement, José Manuel Campa, le président de l'Autorité bancaire européenne (ABE), Luis de Guindos, le vice-président de la Banque centrale européenne (BCE), et Andrea Enria, le président du Conseil de surveillance de la BCE, fustigent la proposition législative dite de «Paquet bancaire» élaborée par la Commission. On y parle d'assouplir encore d'un cran l'application des réformes de Bâle III. Les trois hommes avertissent sur le risque d'instabilité financière que cela crée. «La France est le pays de l'Union qui a le plus été à la manœuvre pour aboutir à ce résultat», déplore Thierry Philipponnat. In fine, le texte adopté le 24 janvier 2023 par le Parlement européen s'est révélé... encore plus laxiste que celui dénoncé en novembre par les régulateurs.

Peu de risques à court terme

Si en dépit de leurs bénéfices record, les établissements hexagonaux sont moins solides que l'exécutif aimerait le faire croire, cela veut-il dire que le secteur bancaire français peut couler? A priori non, du moins à court terme. Les réactions immédiates des banques centrales montrent que les États sont bien décidés à sauver n'importe quel établissement, quoi qu'il en coûte. C'est-à-dire à renflouer ceux qui sont défaillants afin d'éviter un risque de contagion à d'autres. «Nous trouvons les craintes d'une crise financière exagérées, car le système est dans une bien meilleure situation qu'avant la crise de 2008. Les indicateurs de stress restent relativement ordonnés [...]. Après l'action décisive de la Fed au cours du week-end du 11 mars pour empêcher les sorties de dépôts, tant la BNS que la BCE ont clairement indiqué qu'elles peuvent fournir suffisamment de liquidités si nécessaire», a confié un stratégiste de la banque Barclays à L'Agefi, un journal financier. Cet avis est largement partagé par les spécialistes. En France, le risque d'une faillite bancaire, avec les conséquences qui s'ensuivent, notamment que vos avoirs partent en fumée, semble extrêmement faible.

Toutefois, ce n'est pas parce que la solidité des banques est meilleure qu'en 2008. Plusieurs signes témoignent d'ailleurs de la peur qui continue à planer sur les marchés financiers. Ainsi, le 23 mars, l'agence de notation Moody's (qui évalue les risques des différents émetteurs de titres financiers tels que les entreprises ou les États) jugeait que le risque de propagation de la crise bancaire existait toujours. Mais qu'il était désormais à peu près acquis que les banques centrales agiraient immédiatement pour éteindre le feu.

Malgré la quasi-assurance d'un sauvetage étatique en cas de débâcle bancaire, le tableau n'est pas forcément tout rose à plus long terme. Les répercussions économiques induites par l'intervention des banques centrales ne sont pas neutres. >>>

>>> Le premier risque? Celui d'un resserrement du crédit. Depuis plusieurs mois, on constate déjà dans notre pays que les critères d'octroi des prêts bancaires sont devenus plus drastiques. Or, les turbulences bancaires et monétaires rendent les banques encore plus frileuses. De plus, les détenteurs de portefeuilles d'actions ont intérêt à avoir le cœur bien accroché dans les mois, voire les années à venir. Les risques sur les marchés bancaires se répercutent généralement sur la Bourse, en rendant les cours plus fluctuants.

À la fin, le contribuable trinque

Plus préoccupant, les risques politiques et sociaux que peuvent provoquer les renflouements des banques par de l'argent public. Il n'échappe pas aux populations que les États n'hésitent pas à lâcher des centaines de millions d'euros afin de soutenir un établissement. Un gouvernement peut, en effet, difficilement laisser une grande banque s'écrouler et en emporter d'autres dans son sillage. À l'affolement suscité chez les déposants s'ajoute le fait que les établissements sont très liés entre eux par le biais de prêts interbancaires et d'achats d'obligations. En fin de compte, la remise à flot

Si les gains des banques sont privatisés, leurs pertes, elles, sont collectivisées...

d'une banque par un État revient à faire peser les déficits sur les contribuables. «*Les gains sont privatisés et les pertes, collectivisées*, résume Thierry Philipponnat. Cela a deux impacts néfastes. D'abord, cela n'encourage pas le système bancaire à être performant, puisqu'au bout du compte, des banques "zombies" prospèrent tranquillement. Ensuite, cela engendre une

énorme frustration populaire face aux milliards dépensés pour sauver le système bancaire.»

On sait que le naufrage du Crédit lyonnais (devenu LCL) a coûté 7 milliards d'euros aux finances publiques, et celui de Dexia (qui n'est pas fini) a déjà englouti plus de 10 milliards d'euros si l'on intègre le paiement des emprunts toxiques souscrits par les collectivités locales. Alors que le climat social actuel est tendu, il

peut être tentant, pour certains, de comparer ces chiffres avec des déficits jugés insurmontables par le gouvernement. «*Face aux faillites actuelles, nous devons davantage réguler les banques: durcir les exigences de liquidités, limiter plus strictement les effets de levier et imposer des quotas minimums pour les crédits des ménages et des entreprises*», conclut Brecht Rogissart, historien de la finance à l'European University Institute, situé près de Florence, en Italie. ♦

ÉPARGNE

Comment la mettre à l'abri



► DÉPÔTS SUR COMPTE ET LIVRETS BANCAIRES

Perdre l'argent placé sur ses comptes, courants ou à terme, ou sur ses livrets d'épargne constitue la première inquiétude des Français. En réalité, c'est le scénario le moins plausible. Certes, une directive européenne du 15 mai 2014 impose un dispositif de renflouement interne, ou *bail-in*, pour recapitaliser la banque. Il s'agit de faire payer en premier les actionnaires de l'établissement, en deuxième les créanciers (obligations bancaires) et, éventuellement, les déposants plutôt que l'État. Outre que sont exemptés de cette procédure de résolution tous les dépôts des particuliers inférieurs à 100 000 €, il est peu probable que celle-ci soit mise en œuvre. Il n'y a qu'à regarder comment se sont réglées les cinq dernières faillites en Europe

avant celle du Crédit suisse : les États sont à chaque fois intervenus pour sauver la banque sans lancer de *bail-in*.

Un conseil, toutefois : en raison du retour de l'inflation, ne laissez pas d'importants montants dormir sur les comptes courants. Privilégiez les livrets les mieux rémunérés.

► ACTIONS

L'impact sur la Bourse des dernières turbulences bancaires risque d'être plus durable. Actuellement, les cours sont extrêmement volatils. Outre les valeurs bancaires, les actions de beaucoup d'entreprises les plus récentes et les plus endettées font les montagnes russes. Si l'on n'a pas besoin de l'argent investi, mieux vaut ne pas vendre pour l'instant. Tant que l'on conserve ses titres, les pertes ne sont pas définitives. Vouloir aujourd'hui sécuriser son épargne en cédant ses portefeuilles et en

déposant les sommes sur des placements à capital garanti risque de faire rater des gains en cas de redémarrage de la croissance.

► IMMOBILIER

Le ralentissement sensible du marché à la suite de la hausse des taux d'intérêt pourrait encore pâtir du resserrement des prêts accordés par les banques. Certains prédisent déjà un effondrement des prix de l'immobilier et des rendements locatifs. Beaucoup d'experts en doutent cependant car, à l'opposé, ce secteur représente toujours une valeur refuge en période de crise ou de troubles boursiers. En outre, c'est aussi un moyen de ne pas s'appauvrir face à l'inflation (surtout en cas de crédit à taux fixe). Acheter maintenant n'est pas forcément un mauvais calcul, surtout si l'on emprunte et que l'on parvient à négocier. Au contraire, côté vendeur, ce n'est pas le bon moment pour agir.

COSMÉTIQUES

Carton rouge pour Joëlle Ciocco

Les autorités sanitaires ont retiré de la vente tous les produits de beauté Joëlle Ciocco, une marque de luxe, pour de nombreuses infractions.

— Par FABIENNE MALEYSSON

Elle était surnommée «la magicienne de la peau» ou le «gourou beauté des stars». Elle, c'est Joëlle Ciocco. Mais l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) ne s'est pas laissé impressionner par son aura. L'instance vient d'annoncer la suspension de la fabrication et de la vente des produits cosmétiques de la marque. Certains étaient commercialisés en magasin, par exemple au Bon marché, dans le 7^e arrondissement de Paris, d'autres, confectionnés spécifiquement pour des clientes dans le laboratoire de l'entreprise.

Vous en avez acheté? Vous êtes invitée à ne pas les utiliser. Si vous avez constaté des effets indésirables, déclarez-les sur le site Signalement.social-sante.gouv.fr. L'ANSM a en effet découvert que plusieurs préparations contenaient de la bétaméthasone, un corticoïde. Cette molécule est interdite dans les soins cosmétiques et répond, de surcroît, à la définition du médicament. Elle ne doit surtout pas être appliquée sur le visage sans prescription médicale, car elle peut entraîner un amincissement et une fragilité de la peau, une poussée d'acné, ou encore une dépigmentation.

Absence d'évaluation

Ce n'est malheureusement pas la seule pratique illicite reprochée à Joëlle Ciocco. Plusieurs obligations destinées à permettre aux autorités d'exercer leur mission de vigilance et, ainsi, de protéger les consommateurs ont été négligées: aucune déclaration de l'ouverture et de l'exploitation de la société à l'ANSM;



pas de notification à la Commission européenne avant la mise sur le marché des produits, ni d'évaluation de la sécurité de chacun d'entre eux consignée dans un dossier; pas de procédure susceptible d'assurer la cosmétovigilance en cas d'effet indésirable. Enfin, certaines références comportaient une substance proscrire, car allergène et reprotoxique, et une autre – le cyclopentasiloxane, qui compte parmi les ingrédients que nous jugeons problématiques – présente en quantité supérieure à celle autorisée.

Il est rare d'observer une telle accumulation de pratiques illégales et potentiellement nuisibles aux utilisateurs. Cela suffira-t-il à calmer les ardeurs des fans de la marque? Pas sûr, cet engouement étant, comme souvent lorsqu'on parle de cosmétiques, largement irrationnel et en grande partie suscité par une communication très habilement menée. «*Ni esthéticienne ni dermatologue, elle est*

Certains soins contiennent des substances interdites

«épidermologue», un métier qu'elle a elle-même labellisé», écrit sans sourciller la journaliste d'un magazine féminin au sujet de Joëlle Ciocco. On n'est jamais si bien servi que par soi-même...

Des prix exorbitants

Rien de tel, pour crédibiliser cette «profession» inventée, que de faire payer ses prestations au prix fort. Si les produits présentés en boutique affichaient des tarifs astronomiques, c'était aussi le cas des soins dispensés dans son institut de beauté parisien. Exemple, le «Grand soin», deux heures de «*traitement de remise à zéro qui vise à rétablir les fonctions motrices et logiques de votre membrane peau*», était facturé 695 € lorsqu'il était pratiqué par un employé et 1350 € quand Joëlle Ciocco officiait elle-même. Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints. Sauf si l'on surveille son budget. Cette affaire est l'occasion de rappeler que les prix élevés ne sont pas forcément corrélatés à la qualité, notamment dans le domaine des cosmétiques. *Que Choisir* le constate fréquemment au fil de ses tests. ♦

MÉDICAMENT

Détournement dangereux

L'Ozempic, un antidiabétique, est utilisé comme coupe-faim. Ce n'est pas le premier médicament à être détourné de la sorte, et cette pratique est risquée.

— Par AUDREY VAUGRENTE

Ce petit stylo bleu renfermant une solution injectable est l'une des stars du moment sur les réseaux sociaux, principalement TikTok. Celui-ci aurait aidé des célébrités à retrouver une taille fine. Des internautes, majoritairement féminines, indiquent comment le manier, se filment en train de s'injecter son contenu ou vantent ses vertus amincissantes. D'autres donnent des conseils, racontent leur expérience, montrent leur évolution physique... Des milliers de vidéos circulent sur la plateforme et font actuellement plusieurs dizaines de millions de vues. Ce médicament qui fascine autant, c'est l'Ozempic, un antidiabétique détourné à des fins amaigrissantes. La tendance, qui est apparue aux États-Unis il y a quelques mois, n'a pas épargné la France. Les autorités sanitaires estiment que

presque 2200 personnes l'utilisent alors qu'elles ne sont pas malades – ce qui correspond environ à 1% des ordonnances délivrées – et s'inquiètent de ce phénomène, qui cause ou accentue des tensions d'approvisionnement risquant de priver de ce traitement les patients qui en ont vraiment besoin.

Solution temporaire

Le sémaglutide, le principe actif de l'Ozempic, est autorisé lorsque d'autres molécules n'ont pas fonctionné et que donc, le diabète n'est pas contrôlé. Celui-ci régule la glycémie en stimulant la sécrétion de deux hormones (l'insuline et le glucagon) en fonction des besoins de l'organisme. Il diminue, en outre, la prise alimentaire en ralentissant la vidange de l'estomac et réduirait l'appétence pour les aliments gras. Mais ce qui n'est pas précisé sur les réseaux sociaux, c'est que l'Ozempic a, comme n'importe quel

médicament, des effets indésirables. Et certains peuvent être graves. Ainsi, la déshydratation liée aux troubles gastro-intestinaux est susceptible d'affecter la fonction rénale. On recense aussi des cas de pancréatites aiguës. Enfin, l'usage prolongé de sémaglutide est suspecté d'entraîner des cancers de la thyroïde.

L'optimisme affiché par les tiktokeruses masque un élément crucial: l'Ozempic ne fait pas de miracles. Sans modification durable des habitudes alimentaires ou de l'activité physique, l'arrêt du traitement se soldera toujours par une reprise des kilos perdus. C'est pourquoi une perte de poids doit être encadrée par un professionnel de santé qualifié, comme un médecin nutritionniste ou un diététicien.

De nombreux précédents

Ce n'est malheureusement pas la première fois qu'un médicament est largement prescrit en dehors de son indication d'origine. Les résultats sont rarement positifs. L'exemple le plus tristement célèbre est celui du Médiator (benfluorex), lui aussi destiné à stabiliser le diabète. Sa prescription excessive a causé entre 1500 et 2000 décès. Ce précédent n'a manifestement pas servi de leçon puisque, depuis, des alertes sont régulièrement émises concernant, entre autres, un antiépileptique (topiramate/Epitolmax), un traitement de l'hypothyroïdie (lévothyroxine/Levothyrox) et un antidépresseur (fluoxétine/Prozac).

Cette recherche incessante du médicament qui fera fondre témoigne d'un problème de fond vis-à-vis du surpoids et de la façon de le gérer. Une enquête réalisée en 2007 révélait que la France était le deuxième pays le plus exposé à cette volonté de maigrir, après la Corée du Sud. À l'époque, une Française sur cinq s'estimait en surpoids alors que son indice de masse corporel (IMC) était tout à fait normal. Et parmi elles, 30% essayaient de mincir. ♦

**Un usage prolongé
est suspecté d'entraîner
des cancers de la thyroïde**





Les tests du mois

36 | PAINS ARTISANAUX ET INDUSTRIELS

Baguettes, pains de campagne, complets... Ingrédients indésirables, additifs et apports nutritionnels au menu.

42 | RÉFRIGÉRATEURS

TOP ET COMBINÉS

44 | TONDEUSES À GAZON

45 | MULTICUISEURS

46 | MATELAS

48 | PNEUS ÉTÉ

49 | TESTÉ AILLEURS

297 produits
achetés,
8 laboratoires
sollicités,
289 340 €
investis pour guider
vos choix vers
une consommation
responsable.

PIXEL SHOT/ADOBESTOCK

NOTRE EXPERTISE

LES PRODUITS CHOISIS

Tous les produits que nous testons sont achetés anonymement dans le commerce, en plusieurs exemplaires selon les besoins. Nous les payons comme vous le feriez vous-même.

NOS ESSAIS COMPARATIFS

Nous testons tous les produits, à partir d'un protocole établi par les ingénieurs de notre service essais comparatifs, dans des laboratoires indépendants et qualifiés, en partenariat avec nos homologues européens. Les produits sont évalués selon leur aptitude à la fonction, leur ergonomie et leur sécurité.

AUCUNE PUBLICITÉ N'EST ACCEPTÉE

Les résultats de nos tests et les informations que nous publions ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire, à l'exception de « La Note Que Choisir », délivrée et contrôlée par le Bureau Veritas Certification.



LE MIEUX NOTÉ

C'est le meilleur produit de la sélection, tous critères confondus, sauf le prix qui n'est pas pris en considération dans la note globale.



BON CHOIX

Sans être le meilleur de la sélection, c'est un bon produit qui mérite votre attention.



MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX

Le produit ne manque pas de qualités compte tenu de son prix. C'est le meilleur compromis.



À ÉVITER

Les résultats de nos tests nous conduisent à déconseiller l'achat du produit.

BOULANGERS

Notre confiance est trahie

Sel, fibres, additifs... la plupart du temps, les consommateurs n'ont aucune information sur la qualité du pain qu'ils achètent. Ils font confiance à leur boulanger. Et ce, parfois, aux dépens de leur santé.

— Par **ELSA ABDOUN** avec **LÉA GIRARD**

Que savez-vous de la composition du pain que vous mangez chaque jour ? À *Que Choisir*, nous parions que la réponse est «rien». Comme beaucoup de Français, vous achetez votre baguette ou votre boule chez un artisan boulanger, dans une enseigne du type La Mie Câline ou Marie Blachère, ou au rayon dédié de votre hypermarché. Des lieux où, la plupart du temps, aucune information ne vous est fournie sur les quantités de sel et de fibres ou les ingrédients utilisés. Ce manque de transparence vous inquiète-t-il ? Gageons, cette fois, que vous nous répondrez «non». Si l'on en croit un sondage datant de 2017, 90% des consommateurs font en effet confiance à leur artisan boulanger. Si vous appartenez à cette catégorie, vous risquez cependant bientôt de changer d'avis. Car nos analyses sur une centaine de pains (lire «Comment nous avons procédé» p. 37) révèlent que cette confiance est loin d'être toujours méritée. Que ce soit chez les commerçants indépendants, dans les chaînes ou en grande distribution, nous avons découvert que la qualité nutritionnelle était très rarement au rendez-vous.

Plus salés que les chips

Premier problème: certains artisans ont la main très lourde sur le sel. Or, ce dernier est suspecté de favoriser les cancers de l'estomac et de provoquer, dans notre pays, plusieurs dizaines

de milliers de morts par accident vasculaire tous les ans. Étant donné qu'en France, c'est le pain qui constitue la première source de sel dans notre alimentation, autant dire que l'enjeu de santé publique s'avère majeur. Pourtant, nos résultats montrent que, pour un type de produit identique, les teneurs varient quasiment du simple au double en fonction du lieu d'achat. Preuve que nombre de commerçants n'ont cure de leur responsabilité en la matière. Certains vendent des pains dont le taux de sel peut atteindre des sommets. Par exemple, une demi-baguette blanche achetée dans une boulangerie Louise de Seine-et-Marne suffit à fournir 45% des maximums quotidiens recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). C'est plus que beaucoup de paquets de chips ! Les pains de campagne et complets font un peu mieux. Cependant, à quantité équivalente, ils peuvent tout de même apporter, pour les points de vente les moins recommandables (en l'occurrence, un Intermarché des Landes et une boulangerie Louise située dans les Vosges), plus du tiers des plafonds journaliers préconisés. Et ne vous faites pas d'illusions: ce n'est pas parce que votre artisan vous appelle par votre prénom qu'il prendra mieux soin de vos artères. Les 21 pains de boulangeries indépendantes que nous avons testés présentaient, en moyenne, des teneurs en sel au moins aussi élevées que celles enregistrées dans la grande distribution et les chaînes spécialisées.

L'obligation d'afficher les valeurs nutritionnelles pousserait les boulanger à améliorer les recettes de leurs pains



PAINS & VIENNOISERIES



Nutrition : des qualités très variables

Les apports en sel et en fibres varient fortement, à la fois selon le type de pain choisi et le lieu d'achat. La preuve avec le meilleur et le pire des 111 pains que nous avons analysés.



125 grammes de pain complet
Lidl de Houdemont (54)

SEL



Part des apports max./jour

23 %

FIBRES



Part des apports conseillés/jour

34 %

NUTRI-SCORE *



125 grammes de baguette blanche
Boulangerie Louise de Pontault-Combault (77)

SEL



Part des apports max./jour

45 %

FIBRES



Part des apports conseillés/jour

13 %

NUTRI-SCORE *



* Selon le nouvel algorithme bientôt en vigueur.

Nos calculs suggèrent que si aucun fabricant n'excérait les taux relevés dans les 5 % de pains les plus sobres en sel de notre échantillon (retrouvés dans un Lidl de Meurthe-et-Moselle, mais aussi dans un Carrefour, un Auchan et une boulangerie Marie Blachère), chaque Français pourrait ingérer quotidiennement jusqu'à un demi-gramme de sel en moins. De quoi éviter probablement un grand nombre d'infarctus et d'accidents vasculaires cérébraux... Malheureusement, cela n'est pas à l'ordre du jour.

Simple engagement moral

Certes, les principaux acteurs de la filière ont signé, l'année dernière, un accord établissant enfin des plafonds aux teneurs en sel du pain, auxquels les boulanger seront tenus de se conformer dans les mois ou les années à venir. Mais celui-ci repose sur le volontariat. Or, ce texte anticipe déjà la «difficulté à engager de manière efficace la totalité des artisans boulangers concernés». Les maximums fixés, même s'ils étaient parfaitement respectés, ne renverraient de toute façon pas >>>



COMMENT NOUS AVONS PROCÉDÉ

Nous avons acheté un pain complet, un pain de campagne et une baguette blanche chez sept boulanger indépendants et dans trois points de vente de quatre chaînes de boulangerie et de six enseignes de la grande distribution. Nous avons analysé en laboratoire les valeurs nutritionnelles de ces 111 pains et étudié

les listes d'ingrédients que les fabricants ont bien voulu nous indiquer, quand elles ne figuraient pas sur les étiquettes. Nous avons, sur cette base, comparé la qualité des pains des chaînes spécialisées, mais pas celle de la grande distribution, parce que les recettes varient selon les hypermarchés d'une même enseigne.

>>> la table. Dans notre échantillon, seul un pain sur sept les dépassait, et de peu. «*Cela ne changera rien*», prédit Christian Rémésy, ancien chercheur en nutrition à l’Institut national de la recherche agronomique (l’Inra, devenu Inrae) et auteur de *Sauvons le pain* (Thierry Souccar Éditions). Ce dernier rappelle d’ailleurs que «*dans plusieurs pays, notamment le Portugal et la Belgique, des limites plus strictes sur le taux de sel dans la farine ont été inscrites dans la loi*».

Augmenter le temps de cuisson ou de fermentation

Pourquoi la France n’a-t-elle pas suivi cet exemple? Afin de ne pas «*détourner [les consommateurs] de ces produits emblématiques de la gastronomie française*» et de «*s’assurer de proposer des objectifs atteignables pour l’ensemble des boulanger*», répond le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Pourtant, «*il serait possible de diminuer un peu plus*», reconnaît Dominique Anract, le président de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française (la CNBPF, qui représente les artisans boulanger). «*On peut compenser la baisse du sel en laissant le levain fermenter plus longtemps, ou encore en augmentant le temps de cuisson... D’ailleurs, dans certains pains spéciaux, par exemple ceux aux céréales ou aux lardons, quand on oublie de mettre du sel, les clients ne se plaignent pas forcément. C’est avant tout une question d’habitude*», poursuit-il.

Pour quelle raison le gouvernement se contente-t-il d’engagements moraux de la part des boulanger plutôt que de leur imposer des maximums par la loi? «*Le fait que l’initiative vienne des professionnels eux-mêmes, en incluant l’ensemble du secteur, leur permet une meilleure appropriation et une*



meilleure acceptation», argumente-t-on au ministère de l’Agriculture. «*Des plafonds réglementaires ne nous dérangerait pas, car tout le monde serait logé à la même enseigne*», affirme cependant Dominique Anract.

En l’absence de limites strictes, garantissant à tous les Français des teneurs en sel raisonnables dans leur pain, une demi-mesure demeure possible: l’obligation d’afficher les valeurs nutritionnelles. Une telle solution, à défaut de protéger l’ensemble des consommateurs, permettrait déjà aux plus vigilants et fortunés d’entre eux de faire des meilleurs choix. Et pousserait par la même occasion certains boulanger à s’améliorer (c’est ce qui semble s’être produit avec les pains industriels emballés, lire l’encadré p. 39). Le ministère de



Pour y voir plus clair

Boulangerie Cette appellation protégée par la loi signifie que le pain est pétri sur place, par opposition au terminal de cuisson, où les pâtons arrivent surgelés et sont seulement cuits en boutique. On trouve des boulangeries et des terminaux de cuisson aussi bien parmi les indépendants que dans les chaînes spécialisées et les hypermarchés. Si vous avez un doute, n’hésitez pas à poser la question.

Pain de tradition/baguette de tradition L’appellation « tradition » est encadrée par une réglementation spécifique, qui interdit notamment

l’usage de tout additif et la congélation.

Pain blanc Il s’agit d’un pain réalisé avec une farine raffinée de type T55 ou T65.

Pain complet/pain intégral Ce pain est confectionné avec une farine complète de type T150.

Pain bis Il est préparé avec une farine semi-complète de type T80 ou T110.

Pain de campagne

L’appellation « campagne » n’est encadrée par aucune réglementation. Cependant, elle fait généralement référence à un pain



composé d’une farine moins raffinée, et qui contient souvent de la farine de seigle et du levain, apportant un goût caractéristique.



la Santé prévoyait d'ailleurs, dans son Programme national nutrition santé 2019-2023, d'«étendre le Nutri-Score aux produits en vrac», et citait en exemple le pain.

Le consommateur mal informé

Cette ambition n'a toujours pas été concrétisée, même si «des études pilotes ont été conduites» et «des travaux sont en cours afin d'élaborer un cadre juridique et opérationnel», d'après la Direction générale de la santé. Un retard d'autant plus regrettable pour les consommateurs que ces derniers seraient sûrement surpris de découvrir la véritable valeur nutritionnelle de leur pain. Nos analyses sur les 111 produits de notre sélection indiquent en effet que les pains complets reçoivent un Nutri-Score (calculé avec un nouvel algorithme bientôt en vigueur, lire QC n° 617) de A à C, ceux de campagne, de B à C, et les baguettes blanches, de C à D. Ces écarts considérables ne s'expliquent pas seulement par les doses de sel très différentes que les boulangers ajoutent dans leurs pâtes. Les teneurs en fibres – ces composés qui protègent du cancer, des maladies cardiovasculaires et du diabète – varient également en fonction des types de pains et des boulangers. Une demi-baguette peut ainsi procurer de 9 à 24% des apports quotidiens recommandés en fibres, contre 9 à 28% pour une quantité équivalente de pain de campagne, et de 13 à 37% pour le pain complet. Sachant que la plupart des Français ne consomment pas assez de fibres, l'usage de farines moins raffinées par les boulangers pourrait donc avoir d'importants bénéfices en matière de santé publique.

Malheureusement, aucun des pains prélevés en chaîne ou chez un boulanger indépendant ne détaillait ses valeurs nutritionnelles. Et seulement un quart de ceux achetés en grande distribution livrait ces indications. Le Nutri-Score, lui, n'apparaissait que sur certains produits de Système U. Quant à la liste des ingrédients, elle ne figurait que sur la moitié des pains échantillonnés en hypermarchés. Côté enseignes

>>>

Pains emballés Ça s'améliore

L'absence d'étiquetage des valeurs nutritionnelles et de liste d'ingrédients ne pousse pas les boulangers à revoir leurs recettes. À l'inverse, la qualité des pains industriels emballés choisis par les Français, sur lesquels ces informations sont indiquées, semble s'améliorer. Un rapport de l'Observatoire de l'alimentation (Oqali), publié en 2022, montre en effet une tendance, dans les 10 années précédentes, à la baisse de la quantité de sel et à la hausse du taux de fibres pour plusieurs catégories de pains industriels (pains de mie complets, aux céréales ou aux graines, pains précuits et pains préemballés, en particulier). En 2019, l'Oqali pointait aussi une augmentation du nombre de produits de «panification croustillante et moelleuse» (pains et biscuits, donc) formulés sans aucun additif.



Le Nutri-Score A reste rare

Bien sûr, la marge de progrès reste importante dans les supermarchés. Sur l'équilibre nutritionnel, d'abord. Un rapport publié l'année dernière par le comité scientifique en charge du développement de Nutri-Score montre qu'avec un nouveau mode de calcul, qui devrait bientôt s'imposer (QC n° 617), peu de références industrielles décrocheraient un Nutri-Score A, et la plupart seraient classées C. Pourquoi?

Notamment, parce qu'une grande partie des pains de mie se prétendant complets intègrent en réalité une quantité très faible de farine complète, par rapport à la farine raffinée (nous dénoncions déjà cette arnaque dans le n° 617). Concernant les additifs, ensuite, il faut savoir que certains pains industriels en comportent sans le dire. C'est le cas avec l'extrait d'acérola, qui est présenté comme un ingrédient alors qu'il joue en fait un rôle antioxydant (QC n° 623). Morale de l'histoire: pour qu'un étiquetage soit utile, encore faut-il qu'il soit honnête! C'est la mission des autorités de s'en assurer.

>>> spécialisées, seule Paul placarde la recette de ses pains en vitrine. Chez les indépendants, enfin, rien n'était affiché. «Ce serait possible», admet pourtant Dominique Anract, «mais cela ne plaît pas aux consommateurs, car ça fait industriel.»

Des additifs dans les recettes

C'est vrai qu'au vu des additifs qu'on peut trouver dans le pain, certains clients pourraient perdre l'appétit... En grande distribution, plus des deux tiers des produits renfermaient des additifs (sans compter les substances non déclarées, type enzymes et auxiliaires technologiques, lire QC n° 610). Nous avons notamment déniché, dans une dizaine de baguettes blanches, de pains complets et de pains de campagne, des mono et diglycérides d'acides gras, qui sont des émulsifiants soupçonnés de favoriser l'inflammation intestinale, et par là même diverses maladies telles que le diabète ou le cancer du côlon. Parmi les chaînes, Louise et La Mie Câline emploient des additifs, dont certains, chez la première, sont franchement indésirables (lire nos tableaux ci-dessous).

Quid des indépendants? À défaut de faire mieux sur le plan nutritionnel, se distinguent-ils en choisissant de meilleurs ingrédients? Aucun des artisans à qui nous avons posé la question ne nous a donné la composition de sa recette. Nous avons donc demandé à Dominique Anract. Ce dernier avoue que «certains pains spéciaux, aux graines par exemple, sont fabriqués avec des "mixes" [assemblages de farine] qui peuvent contenir des additifs». Il assure néanmoins qu'«en ce qui concerne le pain courant, la grande majorité des artisans boulanger vendent leur propre production et ne recourent pas aux additifs». Christophe Vasseur, fondateur de la boulangerie parisienne Du pain et des idées, qui proscrit tout additif dans ses produits, ne dresse pas le même constat: «La plupart des boulanger



La chaîne Paul affiche la recette de ses pains en vitrine, contrairement à Louise, Marie Blachère et La Mie Câline.



DU CÔTÉ DES CHAÎNES LES BOULANGERIES LOUISE EN

S'il nous est, bien sûr, impossible d'établir un classement de tous les artisans indépendants, ni de toutes les boulangeries de la grande distribution (les recettes variant d'un hypermarché à l'autre), nous avons pu comparer la qualité des pains de quatre chaînes. En tenant compte du taux de sel,

de la teneur en fibres et du choix des ingrédients (en particulier, la présence d'additifs indésirables), il apparaît que Louise est plutôt à éviter. Quant aux autres, tout dépend du pain que vous souhaitez manger: Marie Blachère ressort en tête pour la baguette et le pain complet, tandis que Paul se distingue positivement sur celui de campagne.

BAGUETTES BLANCHES	NUTRITION		APPRÉCIATION GLOBALE	NUTRI-SCORE*
	INGRÉDIENTS	SEL		
	FIBRES		Note sur 20	
1 MARIE BLACHÈRE	★★★	★	★★	13,3 ★★ C
2 PAUL	★★★	■	★	11,9 ★ C
3 LA MIE CÂLINE	★★	■	★	11,1 ★ C
4 BOULANGERIE LOUISE	■	■	★★	7,9 ■ C

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais



indépendants s'en servent, pour n'importe quel type de pain. Cela leur permet d'intensifier le pétrissage afin de gagner en volume, mais aussi de raccourcir le temps de fermentation... si vous fouillez leurs poubelles, vous verrez bien ce qu'ils utilisent!»

Nous avons préféré (nous espérons que vous comprendrez, cher lecteur) fureter sur les sites internet de leurs fournisseurs. On y trouve effectivement, à côté de farines pures, des dizaines de mélanges comportant, à eux tous, pas moins de 13 additifs différents: parmi eux, des mono et diglycérides d'acides gras, mais également d'autres molécules décriées comme la gomme de cellulose, le monostéarate de sorbitane ou encore les triphosphates. Et si certains additifs étaient réservés aux préparations pour pains spéciaux, d'autres se destinaient clairement à celles de pains courants. Alors, évidemment, chaque artisan est libre de les incorporer ou non... sauf que le client, lui, n'en saura jamais rien: seule l'appellation «tradition» lui garantit l'absence d'additifs.

Malbouffe à tous les repas

En résumé, vous achetez peut-être tous les matins ou tous les soirs, depuis des années, chez votre boulanger, une baguette au Nutri-Score D et saupoudrée d'additifs. De la malbouffe, en somme. Chaude, croustillante et tout juste sortie du fournil... mais de la malbouffe quand même. «C'est scandaleux, ce manque à la fois de contraintes et d'informations sur un produit que l'on consomme chaque jour de notre vie», dénonce Christian Rémésy. En attendant que les pouvoirs publics s'emparent du problème, et que les recettes du pain soient à la fois mieux encadrées et plus transparentes, rappelons donc quelques conseils de base afin de préserver sa santé: éviter la baguette blanche, privilégier les pains à la farine complète (de préférence bio, pour échapper aux résidus de pesticides)... et faire attention, bien sûr, à ce que l'on tartine dessus! ♦

QUEUE DE PELOTON

PAINS DE CAMPAGNE		NUTRITION		APPRÉCIATION GLOBALE		NUTRI-SCORE*	
	INGRÉDIENTS	SEL	FIBRES			Note sur 20	
1 PAUL	★★★	★	★★	14,1	★★	C	
2 LA MIE CALINE <small>BIO</small>	★★	★	★★	13,2	★★	C	
3 MARIE BLACHÈRE	★★★	★	★	12,8	★★	C	
4 BOULANGERIE LOUISE	■	■	★★	8,5	★	C	

* Selon le nouvel algorithme bientôt en vigueur.

PAINS COMPLETS		NUTRITION		APPRÉCIATION GLOBALE		NUTRI-SCORE*	
	INGRÉDIENTS	SEL	FIBRES			Note sur 20	
1 MARIE BLACHÈRE	★★★	★★	★★★	16	★★	A	
2 LA MIE CALINE <small>BIO</small>	★★★	★	★★★	15,3	★★	B	
3 PAUL	★★★	★	★★	14,5	★★	B	
4 BOULANGERIE LOUISE	■	★	★★	10,6	★	B	

RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS

Nous avons testé 25 modèles top (congélation en haut) et combinés (congélateur en bas), dont plusieurs intégrables. Les résultats sont mitigés.

— Par MORGAN BOURVEN avec AISSAM HADDAD



Certains ne sont pas top

Les réfrigérateurs continuent à bien se vendre en France (+3,9% en 2022, selon le Groupement des marques d'appareils pour la maison – Gifam). Grâce aux nouvelles technologies de compresseur, à la circulation optimisée du froid et à une meilleure isolation thermique, ces appareils de la cuisine moderne ont vu leur consommation électrique fortement baisser. Elle a dégringolé de 84% entre 2001 et 2021, affirme le Gifam, qui a compilé les données issues de la réglementation européenne Écodesign. Une bonne nouvelle pour la planète et le porte-monnaie. Selon nos calculs, leur coût annuel s'échelonne actuellement de 48 à 92 €, en fonction des modèles. Au moment de l'achat, examinez l'étiquette énergie, qui a fait peau neuve en mars 2021. Elle indique la consommation annuelle théorique de l'équipement. ♦

TOP De 300 à 700 €

Hisense RT422N4ACF

649 €

13,3/20 | ★★

Ce Hisense remplit bien sa mission, en réfrigération comme en congélation, sans se montrer plus bruyant que les autres références. Les recommandations de réglage s'avèrent fiables. À 32 °C, la température interne de l'appareil reste stable, mais quand il fait 10 °C dans la pièce, il faut ajuster le thermostat. Deux réserves : le frigo n'a pas d'assez d'étagères et ses boutons de commande sont peu explicites. En outre, il est énergivore (85 € d'électricité/an).



LG GT5525LPS

650 €

12,9/20 | ★★

Voici un réfrigérateur qui offre de bonnes performances de refroidissement et une vitesse de congélation satisfaisante, tout en nécessitant peu d'électricité. Sa température interne ne bouge pas si celle de la cuisine augmente. À l'inverse, si cette dernière chute à 10 °C, vous devrez à nouveau régler le thermostat. En cas de coupure de courant, l'autonomie n'atteint pas 10 heures ; c'est peu. Autre bémol, le nettoyage de ce LG s'avère fastidieux.



7 RÉFRIGÉRATEURS TOP

	CONGÉLATION 4 KG/100 L	STABILITÉ TEMPÉRATURE	COÛT ÉNERGÉTIQUE ANNUEL	FACILITÉ D'UTILISATION	APPRECIATION GLOBALE	DIMENSIONS		VOLUME ANNONcé			
						PRIX €	Hauteur cm	Largeur cm	Refrigérateur l	Congélateur l	
1 HISENSE RT422N4ACF	★★	★★	n.a.	★★	★★	13,3 ★★	649	170	60	252	73
2 LG GT5525LPS	★★	★	n.a.	★★★	★★	12,9 ★★	650	167	56	198	56
3 CANDY CDV1S514FW	★	★★	n.a.	★★★	★★	12,3 ★★	479	145	55	171	42
4 INDESIT TIAA12V1	★★	★★	n.a.	★★★	★	12,2 ★★	486	175	60	243	75
5 WHIRLPOOL WT701831W	★	★	★★	24	★★★	11,5 ★	700	180	70	317	106
6 BEKO RDSA310K30WN	■	★★	n.a.	★★★	★★	10,9 ★	421	175	60	237	69
7 PROLINE (DARTY) DD240WH	■■	★★	n.a.	★★	★★	8,9 ★	300	161	55	202	41

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais n.a. : non applicable

COMBINÉS De 380 à 1 297 €

Bosch KGN367LDF

749 €

15,4/20 | ★★

Ce combiné pose libre refroidit rapidement les aliments. En plus, il sait se faire discret. Vous pouvez vous fier au réglage préconisé. La température interne du frigo demeure stable quelle que soit la saison, et il consomme peu (48 €/an). Par contre, il n'est pas simple d'utilisation (retrait des étagères peu aisément, tiroirs assez lourds, panneau de contrôle numérique confus...) et ne se nettoie pas facilement.



LE MIEUX NOTE
POSE LIBRE

Samsung BRB26705FWW

1050 €

13,9/20 | ★★

Avec cet intégrable, les aliments refroidissent vite dans le réfrigérateur. Le congélateur les fait passer de 25 °C à -16 °C en sept heures, ce qui est rapide. La température interne ne se modifie pas lorsqu'il fait 32 °C... au prix d'une surconsommation électrique. À 10 °C, vous serez obligé de remonter le thermostat. Le chargement s'avère aisément et l'appareil, silencieux. Toutefois, il se montre gourmand en énergie (87 €/an) et son nettoyage prend du temps.



LE MIEUX NOTE
INTÉGRABLE

L'AVIS DE L'EXPERT



AISSAM HADDAD

Notre spécialiste électroménager

« Le milieu de gamme se fait rare »

« En raison de la pénurie de matériaux et des hausses de coûts, le nombre de références en boutique a chuté. Les vendeurs nous disent manquer de stocks sur les modèles les plus vendus, surtout de milieu de gamme. Seuls restent souvent les plus chers ou ceux de distributeurs. Or, en cas de panne, difficile d'attendre deux semaines pour recevoir un nouveau frigo... Faites plusieurs magasins et vérifiez sur Internet si les délais de livraison sont plus courts. »

A. LECOMTE

I. ESCHERICH

18 RÉFRIGÉRATEURS COMBINÉS

12 POSE LIBRE

	RÉGLAGE PRÉCONISÉ PAR LE FABRICANT	CONGÉLATION 4 KG/100 L		STABILITÉ TEMPÉRATURE		REFROIDISSEMENT 10 KG/100 L		CÔTÉ ÉNERGÉTIQUE ANNUEL		DU CONGÉLATEUR		FACILITÉ D'UTILISATION		APPRECIATION GLOBALE Note sur 20		DIMENSIONS		VOLUME ANNONcé		
		Sans Super Freeze	Avec Super Freeze	Surconsommation %	32 °C	10 °C	€	h	Changement et manipulation	Nettoyage	BRUIT	PRIX €	Hauteur cm	Réfrigérateur Largeur cm	Congélateur l	l				
1	BOSCH KGN367LDF	★★★	★★★★★	53	★★★★	★★★★	★★★	48	18 h 22	★★★	★	★★★	15,4	★★	749	186	60	218	103	
2	LG GBF61DSJEN	★★★	★★★★★	13	★★★★	★★★	★★★	77	16 h 29	★★	★	★★	15,4	★★	680	186	60	233	107	
3	HISENSE RB645N4BFE	★★★	★★★★★	44	★★	★★★★	★★★	83	19 h 23	★★	★	★★★	15,1	★★	700	200	71	345	150	
4	LIEBHERR CND 5704	★★★	★ ★★	32	★★★★	★★★★	★★★	53	20 h 24	★★★	★★	★★★	14,7	★★	1109	201	60	227	132	
5	SAMSUNG RL34T620FSA	★★★	★★★★★	35	★★★★	★★	★★★	78	16 h 05	★★★★	★	★	14,7	★★	649	186	60	230	114	
6	BEKO B5RCNE365LXB	★	★★ ★★	2	★★★★	★★★	■■■	63	16 h 10	★	★	★★★	13,9	★★	600	187	60	210	106	
7	WHIRLPOOL W7X93AOX1	★	★ ★★	59	★★★★	★★	★	64	17 h 46	★	★	★★★	13,6	★★	750	203	60	263	104	
8	HAIER HDW1618DNPK	★★★	★ ★★	5	★★	★★	★★	59	17 h 32	★★★	★★	★★	13,5	★★	800	186	60	222	119	
9	ESSENTIELB (BOULANGER) ERCV180-55V2	★★★	★★	n.a.	n.a.	★★★★	★★	★★	57	14 h 35	★	★	★	13,5	★★	499	179	56	180	70
10	CANDY CCE3T618FS	★	★	n.a.	n.a.	★★★★	★★★	■■■	87	17 h 21	★	★	★	13,1	★★	560	186	60	223	119
11	SMEG FC20XDNE	★	★★ ★★	20	★★	★★★	★	79	14 h 36	★	★	■■■	12,4	★★	699	199	60	235	96	
12	PROLINE (DARTY) PLC265WH	★	★	n.a.	n.a.	★★	★★★	■■■	61	14 h 30	★	★	★★	11,9	★	380	180	55	198	71

6 INTÉGRABLES

1	SAMSUNG BRB26705FWW	★★	★★★ ★★	3	★★★★	★★★	★	87	10 h 46	★★★★	★	★★★	13,9	★★	1050	177	54	193	74	
2	LIEBHERR ICSE 5122 20D	★★★	★ ★★	43	★★★★	★★★	★★★	55	12 h 25	★★	★★	★★★	13,5	★★	1297	177	54	212	54	
3	WHIRLPOOL WHC18T332P	★★★	★ ★★	32	★★★★	★★	■■■	53	11 h 58	★	★	★★★	13,5	★★	1149	178	55	182	68	
4	SIEMENS KI87VVFE1	★★	■ ■	★	72	★★★★	★★	★★	62	13 h 20	★★	★★	★★★	12,8	★★	744	178	55	200	70
5	ELECTROLUX ENT6TE18S	★	★ ★	★	58	★★★★	★★	★	55	13 h 13	★	★★	★	12,5	★★	1199	178	55	193	61
6	CANDY CBL3518F	★★	■	n.a.	n.a.	★★★	■■■	★	83	14 h 14	★★★★	★★★	★★★	9,3	★	435	178	54	191	73

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais n.a.: non applicable



TONDEUSES À GAZON

Électriques ou thermiques, les modèles testés donnent satisfaction. Même les moins chers, à partir de 200 €.

— Par **MORGAN BOURVEN** avec **GABRIELLE THÉRY**

Elles coupent à ras

Ego LM1702E-SP

699 €

16/20 | ★★

Cette machine, capable de tondre 490 m² avec une charge, offre d'excellentes performances. Sur pelouse standard, les déchets sont bien récoltés et la coupe s'avère nette. Idem sur l'herbe haute ou mouillée, à condition d'ajuster la vitesse. L'herbe sauvage a occasionné un peu plus de difficultés, la tondeuse s'étant bloquée par moments.

Le mode mulching (non évalué) est disponible en option.



Stihl RME 443C

399 €

15,3/20 | ★★

La Stihl RME 443C a été très appréciée par nos experts, notamment pour son niveau sonore maîtrisé et son habileté à collecter les résidus de coupe. La tonte a été jugée nette, homogène et sans déchets sur pelouse standard et gazon mouillé. L'herbe haute nécessite juste de monter la hauteur de coupe d'un cran. Seul bémol : les 21 kg à pousser (pas d'autopropulsion). Le kit mulching, non testé, est optionnel.



Honda HRN 536 VK

839 €

15,3/20 | ★★

Destinée aux terrains allant jusqu'à 1500 m², cette grande et lourde (36 kg) tondeuse a passé les tests haut la main. Herbe standard, haute, mouillée... nos experts saluent la coupe nette, rapide, homogène et sans déchets. Le mode mulching, inclus, s'avère également efficace : les résidus sont hachés menu et bien dispersés.

On regrette qu'elle soit très bruyante, même par rapport à d'autres modèles thermiques.



12 TONDEUSES À GAZON

PERFORMANCES DE TONTE

Pelouse standard
Pelouse haute
Pelouse humide
Pelouse «sauvage»
Terrain difficile
hachée et dispersée
Mulching (herbe)
Terrain difficile

BATTERIE

BAC

NIVEAU SONORE

CONSOMMATION

Surface tondue
avec une charge

Autonomie mesurée

m²

min

Note sur 20

APPÉCIATION GLOBALE

PRIX (€)

●

Poids total avec bac

cm

Type

kg

	Pelouse standard	Pelouse haute	Pelouse humide	Pelouse «sauvage»	Terrain difficile	hachée et dispersée	Mulching (herbe)	Terrain difficile	BAC	NIVEAU SONORE	CONSOMMATION	Surface tondue avec une charge	Autonomie mesurée m ²	min	Note sur 20	Prix (€)	●	Poids total avec bac cm	Type kg	
1 EGO LM1702E-SP	★★★	★★★	★★★	★★	★★	n. a.	★	★★★	★★	★★	★★	490	25	16	★★	699	●	42	22	Sans fil
2 EGO LM2135E-SP	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	n. a.	★	★★	★★	★	★	440	24	15,9	★★	1069	●	51	25,1	Sans fil
3 STIHL RME 443C	★★★	★★	★★★	★★	★★★	n. a.	★	★★	★★	★	★	n. a.	n. a.	15,3	★★	399	-	41	21	Filaire
4 HONDA HRN 536 VK	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★★	■	★	n. a.	n. a.	15,3	★★	839	●	53	36,4	Thermique
5 HONDA HRG 416 PK	★★★	★★★	★★★	★★★	★★★	★	n. a.	★	★★	★	★	n. a.	n. a.	15	★★	449	-	41	28	Thermique
6 STIHL RMA 448 VC	★★★	★★	★★	★★	★★	n. a.	★	★★★	★★	★★	★★	485	24	15	★★	849	●	46	24,4	Sans fil
7 STIHL RMA 443.2 VC	★★★	★★★	★★★	★★★	■	★	n. a.	★★★	★★	★	★	530	37	14,8	★★	1078	●	41	23	Sans fil
8 HUSQVARNA LC 247i	★★★	★★	★★	★★★	★★	n. a.	★	★★	★	★★	★★	625	60	14,8	★★	1103	-	46	30,5	Sans fil
9 HONDA HRG 466 XB	★★★	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★	★	240	13	14,3	★★	899	●	46	27	Sans fil
10 STIHL RME 235	★★	★★	★★	★	★★	n. a.	★	★★	■	★	★	n. a.	n. a.	13,6	★★	209	-	33	14	Filaire
11 HUSQVARNA LC 151S	★★	★★	★★	★★	★	n. a.	★★	★★	★	★	★	n. a.	n. a.	13,2	★★	639	●	51	32,3	Thermique
12 WORX WG730E	★★	★	★	■	★★	n. a.	■	★★	★	★★	★★	230	20	12,2	★★	250	-	30	9,3	Sans fil

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non n.a.: non applicable (1) Prix avec une batterie et un chargeur pour les tondeuses électriques sans fil.

MULTICUISEURS

Vous n'êtes pas un as des fourneaux ? Un multicuiseur peut vous aider. Il sait cuire, doré, mijoter, saisir... Bien programmé, il réussira toutes vos recettes.

— Par **CAMILLE GRUHIER** avec **GABRIELLE THÉRY**



Moulinex COOKEO+ 150 RECETTES 229 €

15,8/20 | ★★

Ce Cookeo+ intègre 150 recettes à suivre étape par étape. Une notice illustrée vous guidera pour les premiers plats, puis vous trouverez vite vos marques car cet appareil s'utilise facilement (une molette, un bouton retour). Si vous suivez les recettes, ajoutez de l'eau pour éviter un riz trop sec – le poulet sera aussi bien cuit (dans un bouillon), mais on l'aurait apprécié plus croustillant... De deux à trois fois inférieure à celle d'un four, la consommation électrique nous a consolés.



★★★★ ★★★★ ⚡★★ L 36 x H 30,5 x P 37 cm

Cuisinart COOKING GRMC3E 165 €

14,8/20 | ★★

Voici un modèle très polyvalent : avec sa cuve et son couvercle en verre, vous pourrez préparer des plats en sauce et en y ajoutant la grille en inox, cuire des légumes à la vapeur. De plus, la plaque gril permet de marquer la viande. Identifiable par son design rectangulaire, il affiche des performances satisfaisantes sur nos différents essais de cuisson (carottes, poulet, riz). Toutefois, il ne maintient pas au chaud ni ne sait cuire de gâteaux.



★★★★ ★★★★ ⚡■ L 43 x H 26 x P 24,5 cm

Ninja FOODI MAX OP500 299 €

13,4/20 | ★★

Le concurrent américain de Moulinex propose un appareil ultrapolyvalent : cuisson basse température, sous pression, à la vapeur, rissolage, mijotage et maintien au chaud. Il sait aussi griller, rôtir et déshydrater, des fonctions rares sur les multicuiseurs. Le Foodi Max est rapide, mais sa cuve de grande capacité (7,6 litres) fait grimper sa consommation électrique, supérieure à la moyenne. Et mieux vaut maîtriser l'anglais : rien n'a été traduit (recettes, modes...).



★★★★ ★★★★ ⚡■ L 42 x H 36 x P 36 cm

Moulinex COOKEO TOUCH WIFI 479 €

15,4/20 | ★★

Avec cette nouvelle version du célèbre Cookeo, vous disposerez de 13 modes de cuisson et de 250 plats préenregistrés. Nous avons testé la version wifi permettant d'accéder à plus de recettes en ligne, mais ce multicuiseur est aussi disponible sans, pour 60 € de moins. Son écran tactile inclinable offre un usage très intuitif. Comme le Cookeo+, il est doté d'une cuve de 6 litres et d'un panier vapeur. Et idem côté cuisson, un bémol sur le riz et le poulet.



★★★★ ★★★★ ⚡★★ L 36 x H 30,5 x P 37 cm

Moulinex TURBO CUISINE CE754810 89 €

14,6/20 | ★★

Plus abordable que le Cookeo+ et que le Cookeo Touch WiFi, ce Turbo Cuisine possède neuf programmes automatiques. Haricots, riz, poulet... les performances de cuisson sont globalement au rendez-vous, même si un peu plus de puissance permettrait de faire croustiller la peau du poulet, par exemple. Attention au mode mijotage, un peu trop élevé pour cuire à petits bouillons. Cependant, l'appareil garde bien les préparations au chaud et sa notice est claire.



★★★★ ★★★★ ⚡ L 34 x H 31 x P 29 cm

Philips AIR COOKER SERIES 7000 600 €

12,2/20 | ★★

Philips promet une cuisson 30 % plus rapide et 70 % plus économique qu'avec un four grâce à un taux d'humidité contrôlé. Nos tests confirment les bonnes performances du Air Cooker (notre génoise était divine), mais sa consommation énergétique reste assez élevée. Et la petite cuve, à acheter séparément (25 €), ne suffit au mieux qu'à un couple. La connexion wifi offre un contrôle à distance via l'appli NutriU, qui permet aussi d'accéder aux recettes.



★★★★ ★★★★ ⚡★ ⚡★ L 34 x H 44 x P 25 cm

★★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● Dimensions
● Performances de cuisson ● Facilité d'utilisation ● Consommation électrique

MATELAS

Que Choisir introduit un nouveau critère, celui de l'impact environnemental, dans son test de matelas. La plupart des fabricants ont des progrès à faire.

— Par **ÉLISABETH CHESNAIS**
avec **NADÈGE MAZERY**



FOTODUETS/ADOBE STOCK

Un bilan carbone à alléger

Acheter un bien durable et autant que possible respectueux de l'environnement est devenu un enjeu important pour de nombreux consommateurs. *Que Choisir* adapte donc son comparatif consacré aux matelas avec un nouveau critère qui pèse dans l'évaluation, l'impact environnemental. Il s'ajoute au test de la résistance au vieillissement réalisé depuis déjà de longues années: cet essai d'endurance simule 8 à 10 ans d'utilisation et consiste à effectuer, avec un rouleau de 140 kg, 30 000 cycles d'allers-retours dans le sens de la largeur de la literie. Il sanctionne les références qui perdent en confort ou en fermeté, ou encore qui s'affaissent. Celles qui le réussissent peuvent, en revanche, durer 15 ans, voire plus.

L'impact environnemental inclut l'aptitude au recyclage, qui dépend du nombre de couches du modèle et de leur facilité à être séparées avant d'être expédiées vers la bonne filière. Nous tenons compte aussi de l'empreinte carbone du matelas, calculée en fonction de l'origine et du poids de chaque matériau employé dans sa fabrication. Annoncer l'usage de ressources recyclées apporte un bonus, si toutefois le laboratoire confirme leur présence. Avec 75 % de matières valorisées, les Ebac Vintage et Nightitude Bienveillant ont tout bon. Ce nouveau paramètre se révèle très discriminant, puisque seuls trois produits décrochent ★★, et qu'un seul d'entre eux se classe parmi les meilleurs. La reprise du matelas usagé n'est pas prise en considération dans cette note, cette possibilité étant désormais toujours proposée à l'achat. Sur la plupart des devis figure une case à cocher pour sa collecte lors de la livraison du neuf. Les enseignes et les start-up récalcitrantes ont fini par respecter les obligations réglementaires du «un pour un».

MATELAS EMMA

Recalé pour service client défaillant

Emma ne déroge pas à son habitude, son matelas Hybride II occupe la première place du classement. Bien que souple, il offre un très bon soutien et une excellente indépendance de couchage. Il passe haut la main les essais de vieillissement, et ses zones de pression sont acceptables. Néanmoins, nous ne le conseillons pas en raison d'un service client défaillant.

À chaque fois que nous interpellons la start-up, elle nous annonce des progrès... que l'on ne voit pas. Entre des livraisons qui ne sont pas réalisées en temps et en heure, des remboursements après retour du produit effectués très tard, ou qui n'arrivent pas, des interlocuteurs incapables de régler les problèmes, sauf pour les plaintes transmises par *Que Choisir*, c'en est trop.

NON PROJECT

Des prix qui explosent

Nous continuons à rechercher les substances biocides allergisantes dans les matériaux. *Que Choisir* les traque depuis longtemps et constate avec satisfaction qu'elles sont de plus en plus rares. Seuls le Vaudou Sport Warrior et le Nuit Faubourg Opera de l'enseigne But sont, cette fois, pénalisés. L'autre «nouveauté» de ce test concerne la dérive des prix, au point que le terme de «profiteur de guerre» ne nous paraît pas exagéré. Rien ne saurait en effet justifier que le Simba Hybrid Luxe coûte, ce printemps, 2 649 €, contre 1 259 € l'automne dernier, soit plus du double! S'il bat de loin tous les records, d'autres marques ont gonflé leurs tarifs, que ce soit Emma (le Hybride Premium est passé de 1 249 à 1 649 €) ou Kipli (son Matelas latex naturel est aujourd'hui vendu 1 650 € au lieu de 1 299 €). Heureusement, aucune de ces références ne fait partie de celles que nous recommandons. ♦

**Epeda CLEMAE**

1160 € 14,2/20 | ★★

Associant ressorts, mousse et latex, ce matelas souple est le seul à décrocher une bonne note sur le critère de la pression. Il offre un soutien satisfaisant, qui ne faillit pas au fil du temps. Il garantit l'indépendance de couchage, s'avère bien ventilé, et son empreinte carbone est faible. On le déconseille aux frileux car son accueil est froid. Son coutil n'étant pas déhoussable, il faut prévoir une alèse.

**Le Matelas vert ÉCOLO MOUSSE**

699 € 14,1/20 | ★★

Si l'impact environnemental de ce matelas est parmi les moins élevés de ce test, il n'a rien de vert avec ses matériaux issus de la pétrochimie. Les petits gabarits y trouveront leur compte, les grands, un peu moins. Acceptable au niveau de la pression, il offre une excellente indépendance de couchage. Ce modèle possède une housse amovible lavable, mais pas de poignées. Il ne convient pas aux personnes qui transpirent.

**Ikea ANNELAND FERME**

549 € 13,6/20 | ★★

C'est l'un des modèles qui coûtent le moins cher. Équilibré bien qu'annoncé ferme, il offre un accueil neutre et une ventilation correcte. Il assure un bon soutien à tous les dormeurs et les points de pression sont bien répartis. L'impact environnemental de ce matelas fabriqué en Pologne se montre juste acceptable, car ses 11 couches collées se révèlent difficiles à séparer, donc à recycler. Son coutil est lavable.

22 MATELAS

(en 140 x 190 cm)

	Fermeté	Soutien	Pression	Maintien	Ventilation	Chaleur	APPRECIATION au vieillissement	Durabilité	environnementale	Impact	DES MATERIAUX	ANALYSE GLOBALE	Note sur 20	Prix				Type	Pays d'origine
														€	Epaisseur cm	Poids kg			
1 EMMA HYBRIDE II ●	S	★★	★	★★	★★	★★	F	★★	★★★	★	★★★	15,1	★★	999	25	31	R + M + V	Allemagne	
2 EPEDA CLEMAE (1) ■	S	★★	★★	★★★	★★	F	★★	★★★	★	★★★	14,2	★★	1160	27	31	R + M + L	France		
3 LE MATELAS VERT ÉCOLO MOUSSE ●	S	★★	★	★★	★	N	★★	★★★	★★	★★★	14,1	★★	699	24	27	M + V	France		
4 VAUDOU SPORT WARRIOR ●	S	★★	★	★★	★	N	★★	★★★	★	■	14	★★	1650	22	30	M	France		
5 IKÉA ÅNNELAND FERME 704.817.03 (2) ■	E	★★	★	★★	★★	N	★	★★★	★	★★★	13,6	★★	549	22	34	R + M + V	Pologne		
6 EMMA HYBRIDE PREMIUM (2022) ●	S	★★	★	★★	★★	F	★★	★★★	★	★	13,6	★★	1649	25	30	R + M	Allemagne		
7 BONNUIT LE MATELAS RESPONSABLE ET NATUREL ●	E	★★	★	★★	★★	F	★★	★★★	★	★★★	13,5	★★	1240	27	41	R + L	France		
8 PERCKO LE MATELAS QUI SOULAGE LE DOS ●	E	★★	■	★★	★	F	★	★★★	★	★★★	13,4	★★	999	25	32	R + M + V	France		
9 HYPNIA HYBRIDE ULTIME ●	S	★★	★	★★	★	N	★	★★★	★	★★★	13,1	★★	750	31	31	R + M + V	Chine		
10 KIPLI LE MATELAS LATEX NATUREL ●	S	★★	★	★★	★★	N	★	★★★	★	★★★	13	★★	1650	22	47	L	Italie		
11 DREAMEA (BUT) GAIA ■	F	★★	■	★★	★	F	★★	★★	★	★★★	12,8	★★	690	22	23	R + M + V	Portugal		
12 MELLO RELAX ●	S	★	★	★★	★	N	★	★★★	★★	★★★	12,7	★★	649	24	23	M + V	France		
13 SIMMONS CONFORT FERME AM97 ■	E	★	■	★★	★★	TF	★	★★★	★	★★★	12,6	★★	1199	24	26	R + M	France		
14 BULTEX TOTEM ■	E	★★	■	★★	★	C	★	★★	★★	★★★	12,3	★★	1015	24	23	M	France		
15 SIMBA HYBRID LUXE ●	TS	★	★	★★	★	N	★	★★★	■	★★★	11,9	★	2649	31	36	R + M	France		
16 IKÉA VÄGSTRANDA FERME 204.507.42 (2) ■	TS	★	★	★★	★★★	F	★	★★★	■	★★★	11,7	★	449	27	44	R + M	Roumanie		
17 SIMMONS FLEXION ■	TS	★	★	★★	★	N	★	★★	★	★★★	11,5	★	736	26	26	R + M + V	France		
18 NIGHTITUDE (CONFORAMA) BIENVEILLANT ■	S	★	★	★	★	N	★	★★★	■	★★★	11,1	★	699	25	34	R + M	France		
19 DUVIVIER ORTHOPEDIC RSE ■	S	★★	★	★★	★	N	★	★	■	★★★	10,7	★	655	25	32	R + M	France		
20 NUIT FAUBOURG (BUT) OPERA ■	TS	★	★	★★	★★	TF	★	★★	■	■	10,3	★	1660	32	45	R + L	France		
21 COSME MATELAS MAL DE DOS ●	E	★★	■	★	★★	F	★	★★	■	★★★	10,1	★	1630	23	54	L	France		
22 EBAC VINTAGE ■	E	★	■	★	★★	N	★	★★★	★	★★★	10,1	★	950	25	30	R + M	France		

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen

■ médiocre ■■ mauvais

(1) En 160 x 190 cm. (2) En 140 x 200 cm.

■ Acheté en magasin

● Acheté sur Internet

Fermeté mesurée TS : très souple

S : souple E : équilibré F : ferme

Chaleur TF : très froid F : froid

N : neutre C : chaud

Type M : mousse R : ressorts

V : viscoélastique L : latex

PNEUS ÉTÉ

Ils doivent répondre à des contraintes antagonistes, ce qui oblige les industriels à faire des concessions.



L'éternel compromis

Par YVES MARTIN avec LARS LY

Le pneumatique est un produit technologique devant assurer de multiples missions: transmission de la puissance du moteur et de celle du freinage, résistance à l'usure et à la déformation, étanchéité... Autant d'exigences très souvent antagonistes, qui imposent des compromis aux manufacturiers. Toutefois, leurs choix favorisent, la plupart du temps, une caractéristique au détriment d'une autre. Par exemple, si le Primacy de Michelin bat le record de longévité avec 71 500 kilomètres, il pèche sur chaussée mouillée. Conséquence ? Une évaluation globale plutôt médiocre. La première qualité recherchée pour un pneu reste la sécurité qu'il procure à l'automobiliste. ♦

Continental

PREMIUMCONTACT 6

86 €

14,2/20 | ★★

Ce pneu obtient la meilleure note pour la sécurité de conduite. Non seulement il affiche un comportement homogène et précis, mais il est aussi celui qui freine le plus court, quelles que soient les conditions climatiques. Ses résultats sur route mouillée s'avèrent même particulièrement remarquables. Côté environnement, ce Conti s'en sort très bien, avec une durée de vie estimée à 49 700 kilomètres.



Goodyear EFFICIENTGRIP

PERFORMANCE 2

84 €

14,1/20 | ★★

Si ce Goodyear se classe deuxième, c'est à cause de sa résistance juste correcte à l'aquaplaning. Un peu étrange au demeurant, puisque son comportement sur route mouillée est par ailleurs jugé excellent... C'est l'un des pneus qui freinent le mieux. Cette référence se comporte également bien sur chaussée sèche et offre au conducteur un bon retour d'informations au volant.



15 PNEUS ÉTÉ

	SÉCURITÉ				ENVIRONNEMENT				APPRENTISSAGE GLOBALE				PRIX
	ROUTE SÈCHE	ROUTE MOUILLÉE	Stabilité, direction	Securité	Freinage	Estimation du kilométrage d'un pneu neuf	Efficacité énergétique	Abrasion	Développement durable (pays d'origine, polluants, poids...)	Bruit	APPRENTISSAGE	Note sur 20	
1 CONTINENTAL PREMIUMCONTACT 6	★★★	★★	★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	14,2	★★ 86
2 GOODYEAR EFFICIENTGRIP PERFORMANCE 2	★★★	★★	★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	14,1	★★ 84
3 MICHELIN PRIMACY 4+	★★	★★	★★	★★	★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	13,7	★★ 92
4 BRIDGESTONE TURANZA T005	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	13	★★ 86
5 FALKEN ZIEX ZE310 ECORUN	★★	★★	★	★★	★★★	★★★	★★	★★	★★	★★	■	13	★★ 67
6 NOKIAN TYRES WETPROOF	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★	12,8	★★ 80
7 CONTINENTAL ULTRACONTACT	★★	★★	★	★	★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	12,7	★★ 87
8 HANKOOK VENTUS PRIME4	★★	★★	★	★★	★	★★	★★	★★	★★	★★	★	12,2	★★ 71
9 KUMHO ECSTA HS52	★★	★★	★	★★	★	★★	★★	★★	★★	★★	■	12,1	★★ 66
10 NEXEN N'FERA PRIMUS	★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★	11,8	★ 64
11 KENDA KENETICA PRO KR210	★★	★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	■	11,8	★ 63
12 SEMPERIT SPEED-LIFE 3	★★	★★	★★	★★	★	★★	★★	★★	★★	★★	★	11,6	★ 74
13 FULDA ECOCONTROL HP2	★	★	★★	★	★	★★	★★	★★	★★	★★	★	11,6	★ 71
14 KLEBER DYNAXER HP4	★	★	★★	★	★	★★	★★	★★	★★	★★	★	11,6	★ 71
15 MICHELIN E.PRIMACY	■	■	■	■	★	★	★★	★	★★	★★	★	8,8	★ 97

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais



TESTÉ ailleurs

Pendant ce temps, nos homologues étrangers mènent leurs propres essais comparatifs.

Espagne LA PREUVE EN IMAGE

Nos confrères de **OCU Compra Maestra** sont formels : la meilleure application de retouche photo, sous iOS comme sous Android, est Snapseed. Efficace et gratuite, elle ne ralentit pas le smartphone et, en plus, elle respecte votre vie privée. Pourtant, elle est signée Google... À télécharger dans l'App Store ou le Google Play Store.



Suisse allemande AUTORISÉS PAR-CI, INTERDITS PAR-LÀ

La Suisse ne fait pas partie de l'Union européenne, et voilà qui arrange bien Lidl. Le test de **Ktipp** révèle une concentration de 2,25 µg/kg d'ochratoxine A, une toxine de moisissure cancérogène, dans ses Nature Tortilla Snack Day. Ça passe en Suisse, où la limite est fixée à 3 µg/kg. Mais en Europe, c'est 2 µg/kg max ! Le produit aurait dû être retiré du marché.

Royaume-Uni DU VIN AU PAYS DE LA BIÈRE

Les Anglais ne sont pas réputés pour leurs vignobles, pourtant on en compte des centaines. Et à en croire les comparatifs de **Which?**, ils n'ont pas à rougir de leur rosé, ni d'ailleurs de leurs blancs pétillants (plus propices au climat local que les vins rouges tanniques). En tout cas, le Chapel Down English Rose Kent 2021 et le vin pétillant de l'enseigne Tesco ont mis les testeurs d'accord !



Belgique DUR, DUR POUR L'OREILLER

Autant le français Tediber convainc avec ses matelas (bien classés dans nos bancs d'essai), autant son oreiller n'a pas du tout séduit nos homologues belges de **Test Achats**. Jugé « de mauvaise qualité », son Incroyable oreiller (85 €) arrive dernier des 12 références évaluées. En cause notamment, la piètre évacuation de l'humidité et une durabilité moyenne. Une bonne alternative ? Le Grönamarant d'Ikea (29 €).



Allemagne L'ESCALOPE PART À V(E)AU-L'EAU

Nos voisins allemands adorent les schnitzels, ces escalopes de veau panées d'origine autrichienne. Époque oblige, **Stiftung Warentest** a passé sur le gril les « veggie-schnitzels », à base de soja, de pois ou de blé. Sur 18 variantes dégustées, 7 ont été approuvées pour leur croquant et leur saveur. Dommage que, sur quatre autres, des polluants aient été détectés.



QUE CHOISIR Testé ce mois-ci sur **QUECHOISIR.ORG**

GESTIONNAIRES DE MOTS DE PASSE

Des mots de passe à choisir et à mémoriser, partout, tout le temps... Stop ! Faites-vous aider par un assistant sur mesure... **12 logiciels évalués**

FERS À REPASSER

Débit de vapeur, efficacité de repassage, qualité de la semelle, durée de vie, détartrage... **52 modèles testés**

ULTRAPORTABLES

Ces PC portables puissants et légers démarrent au quart de tour. Des arguments suffisants pour justifier leur prix élevé ? Apple, Dell, Huawei, Samsung, Xiaomi... **Près de 70 ordinateurs passés au crible**

SMARTPHONES

Pas besoin de se ruiner quand il faut changer de smartphone ! Près de la moitié des modèles testés coûtent moins de 300 €... **Au total, plus de 300 appareils décortiqués**

QUE CHOISIR Plus de 540 tests sur **QUECHOISIR.ORG**

Des mises à jour en continu

Et les caractéristiques des produits pour trouver celui adapté à vos besoins

Des guides d'achat

Et tous nos conseils et décryptages pour bien choisir

- ALIMENTATION ● HIGH-TECH
- ÉLECTROMÉNAGER ● ÉNERGIE
- AUTO ● MAISON ● TOURISME
- SANTÉ ● BIEN-ÊTRE



PRIX DE L'ALIMENTATION

Ça chauffe pour toutes les denrées

Les pâtes deviennent-elles un luxe ? Oui, si l'on en croit leur hausse de prix : 40 % en un an et demi ! L'inflation sur l'alimentaire résulterait de la flambée des cours des matières premières, elles-mêmes liées à des aléas climatiques, logistiques et géopolitiques.

— Par **ELSA CASALEGNO** avec **NOË BAUDUIN** et **GRÉGORY CARET**

« **M**ême les patates ont augmenté ! » Cette réflexion désabusée d'une anonyme croisée dans la rue pourrait tout autant s'appliquer aux pâtes, au riz ou à la semoule. En mars, l'inflation sur les denrées alimentaires a accéléré, grimpant de 19 % par rapport à mars 2022 (contre 7 % d'inflation globale). Les produits bruts ou peu transformés, comme les pommes de terre ou les pâtes, la subissent particulièrement. Ainsi, le prix des spaghetti a presque doublé dans les grandes surfaces. Selon les analyses de *Que Choisir* portant sur une quinzaine de références, le paquet de 1 kg a augmenté de 40 % en moyenne entre septembre 2021 et mars 2023. Ce chiffre cache cependant des disparités. Si les marques de distributeur (MDD) restent moins chères que les nationales, elles ont davantage augmenté (lire p. 51). Ainsi, les spaghetti ECO+ (la marque discount de E.Leclerc) sont passés de moins de 70 centimes (cts) à 1,30 € (+ 88 %), et ceux de Carrefour et Auchan ont doublé. La palme revient à Fiorini (Intermarché), dont le kilo de spaghetti a bondi de 116 % pour atteindre 1,53 €. Du côté des marques nationales (Barilla, Panzani, De Cecco...), la hausse a été contenue : + 20 % en moyenne, soit environ 40 centimes.

Partons maintenant au rayon des yaourts nature. La flambée y est moins spectaculaire, mais toujours plus importante chez les MDD. Leurs tarifs grimpent de 34 %, contre 23 % pour les marques nationales (lire aussi p. 51). Rien d'étonnant, car « les marges sur les MDD sont faibles, rappelle

Les consommateurs modifient leurs habitudes et privilégient les marques les moins onéreuses

Fabrice Étilé, économiste à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). *Transformateurs et distributeurs sont donc contraints de répercuter l'intégralité de la hausse des matières premières. Les grandes marques, elles, peuvent rogner sur leurs marges, plus élevées, pour en absorber une partie* ».

Dans l'ensemble, les MDD n'ont pas perdu leur « avantage prix ». Elles demeurent 20 % moins onéreuses que les grandes marques⁽¹⁾ et constituent toujours une alternative intéressante, en particulier pour les Français aux budgets les plus contraints. Les consommateurs ne s'y trompent pas, et modifient leurs habitudes. « *Ils opèrent une « descente en gamme », en passant peu à peu des marques nationales [représentant encore les trois quarts du caddie] aux MDD, et des MDD aux premiers prix*, confirme Emily Mayer, directrice des études chez le panéliste IRI. *Depuis le début de l'année, ils réduisent aussi les quantités achetées.* »

Des raisons objectives, d'autres moins

Il faut dire qu'aucune denrée n'est épargnée par l'inflation. Le sucre, la moutarde, le café, les viandes rouges, les produits laitiers, etc., sont en hausse de 20, 30, voire 40 % sur un an. Certaines raisons sont indéniables, comme les sécheresses récurrentes et les conséquences du Covid-19 et de la guerre en Ukraine, qui ont provoqué des hausses spectaculaires des produits agricoles depuis deux ans. Dans le cas des pâtes, le coupable est le « dôme de chaleur » qui a écrasé le Canada à l'été 2021. Ce pays, premier exportateur de blé dur de la planète, a vu sa récolte s'effondrer d'un tiers. Résultat : un cours élevé jusqu'à la moisson suivante. Puis la guerre en Ukraine a renchéri le tarif des engrangements et du transport des céréales, et le cours du blé s'est stabilisé à un haut niveau.

>>>



MDD : plus haussières mais moins chères

ÉVOLUTION DU PRIX D'UN PAQUET DE SPAGHETTIS DE 1 KG *

Marque de distributeur

Septembre
2021

0,77 €



Mars
2023

+
103%

1,57 €

Marque nationale

Septembre
2021

1,88 €



Mars
2023

+
25%

2,30 €

Le kilo de spaghetti MDD a pris 60 à 80 cts, certaines enseignes doublant leur prix. La hausse est moindre chez les marques nationales (environ 40 cts), qui ont davantage de marge pour absorber en partie l'augmentation des coûts de production. Pour autant, à l'arrivée, les MDD demeurent moins chères.

ÉVOLUTION DU PRIX D'UN PACK DE 16 YAOURTS NATURE *

Marque de distributeur

Septembre
2021

1,69 €



Mars
2023

+
31%

2,22 €

Marque nationale

Septembre
2021

2,47 €



Mars
2023

+
26%

3,12 €

Là aussi, les tarifs augmentent un peu plus pour les MDD que pour les marques nationales, ce qui réduit le différentiel avec ces dernières, donc la compétitivité. Ici, les hausses reflètent en grande partie la progression du prix du lait payé aux éleveurs, qui subissent une explosion des coûts de production.

* Sous MDD et marque nationale entre septembre 2021 et mars 2023.

>>> Pour autant, l'inflation en rayon dépasse largement celle de la matière première. Si le blé a pris 25 cts par kilo, les pâtes, quant à elles, ont vu leur prix gonfler de 55 cts/kg, soit plus du double. D'où vient ce décalage ? Regardons en usine. D'abord, «*il faut broyer le blé dur, avec un rendement de 75% seulement – pour un kilo de céréale, on n'obtient que 750 g de semoule*», explique un fabricant. Ensuite, *il faut la mélanger avec de l'eau, la malaxer, la presser pour en sortir les pâtes (extruder), puis emballer ces dernières et les transporter vers les magasins*. Autant d'opérations énergivores. «*La hausse est réellement liée à une flambée des coûts de production*, assure un fin connaisseur du secteur. *Il n'y a pas eu de marges abusives de la part des fabricants et des distributeurs, du moins jusqu'à présent. Ce sont les cultivateurs qui en ont bénéficié. Mais aujourd'hui, la baisse des cours est amorcée.*» Pourquoi, alors, les prix en grande surface continuent-ils de grimper ? «*Il y a un effet de rattrapage, après une année très difficile pour les fabricants et les enseignes de la grande distribution, qui ont tous rogné sur leurs marges afin de contenir les hausses en rayon*», explique Valérie Renaudin, maître de conférences à l'université Paris-Dauphine. Un avis

La hausse des prix en magasin est liée à la flambée des tarifs de l'énergie et donc aux coûts de production

partagé par un récent rapport⁽²⁾ de l'Inspection générale des finances (IGF), pour qui l'agro-industrie a restauré mais non «augmenté» sa marge en 2022 (elle pourrait néanmoins être tentée de le faire en 2023), tandis que le commerce «n'a pas contribué à renchérir les prix», et a vu ses gains stagner. On ne demande qu'à le croire, mais si Casino affiche des résultats peu glorieux en 2022, Auchan pour sa part a amélioré ses performances, et Carrefour, engrangé un bénéfice net en hausse de 26%, avec des dividendes qui ont pris 8%.

Tous ne suivent pas les cours

«*La baisse actuelle du blé devrait se ressentir à partir de l'été sur le paquet de spaghetti en grande surface*», prévoit quand même un spécialiste. Espérons qu'il en soit de même pour les autres

LE « TRIMESTRE ANTI-INFLATION » Une belle opération de communication

Le 6 mars dernier, le gotha de la grande distribution – à l'exception notable de E.Leclerc – était réuni au ministère de l'Économie pour le lancement du « trimestre anti-inflation » par Bruno Le Maire. Un événement qui ressemblait fort à une opération de communication en sa faveur... L'idée : concevoir et proposer aux Français des paniers de produits à « des prix préférentiels ». Le coût que cela représenterait pour les distributeurs – « plusieurs centaines de millions d'euros », avance le ministre – est à relativiser au regard de leur chiffre d'affaires (en cumulé, 225 milliards d'euros en 2022). D'autant que ces derniers ont saisi l'occasion pour promouvoir leurs marques de distributeurs (MDD). De fait, la plupart de leurs offres « anti-inflation » en contiennent presque exclusivement, sans s'encombrer de l'intérêt des consommateurs. Résultat, elles pèchent sur le plan diététique, car aucun fruit ou légume frais en vrac n'est proposé, sauf quelques sachets de salades

ou de betteraves sous vide. Chez Système U, 39 % des produits affichent un Nutri-Score D ou E, tandis que l'alcool et les sodas coulent à flots chez Intermarché. Notons néanmoins que Carrefour propose 100 aliments Nutriscore A ou B sur les 200 de son panier à bas coût.

De l'enfumage

Par ailleurs, les quelques centaines d'articles concernés ne représentent qu'une fraction de l'offre en magasin, ce qui restreint le choix des clients. Pour donner une impression de diversité parmi ses « 500 produits à moins de 1 € », Casino a trouvé une pirouette : il y fait figurer toutes les références d'une même gamme – par exemple, 7 gels WC, 8 éponges et autant de sacs poubelles... Bref, les prix sont au mieux en légère baisse



« Cadeau » du ministère de l'Économie à la grande distribution, un logo « trimestre anti-inflation », sans cahier des charges ni contrôle.

par rapport à février, mais restent en forte hausse sur un an. Sauf chez Casino. Mais avec un recul de 15 % sur un mois et 4 % sur un an, l'enseigne ne fait que se réaligner sur ses concurrents meilleur marché. Auchan, lui, mérite un carton rouge en bloquant ses prix en mars... après les avoir augmentés de 2 % par rapport à février, et de 22 % sur un an, soit davantage que les 19 % d'inflation actuels ! Enfin, ouvrez l'œil : certains produits de distributeurs étiquetés « anti-inflation » augmentent en fait carrément, à l'instar d'une mayonnaise Casino affichant + 55 % sur un mois !

aliments. En attendant, les prix en rayon ne suivent pas le reflux des matières premières, au contraire ! L'huile en est un bon exemple (lire ci-contre). Le cours du tournesol, qui avait doublé en quelques jours dans le sillage de la guerre en Ukraine, a progressivement reflué, et se trouve à présent à un niveau moindre qu'en 2021. Pourtant, en grande surface, les bouteilles d'huile ont continué à grimper. Le café, de son côté, a enregistré une forte hausse à partir du printemps 2021, avant de baisser fin 2022 – mais ce recul n'a pas été reporté sur les paquets de café moulu. Valeria Rodriguez, du label de commerce équitable Max Havelaar, décrypte la situation : «En 2021, il y a eu une sécheresse suivie d'un épisode de gel au Brésil, le plus gros producteur mondial. Puis les coûts de production ont augmenté». Bilan, une récolte moins abondante et des coûts plus élevés pour les cultivateurs, alors que la demande s'accroît. Cela dit, le prix des grains n'explique pas tout. Deux tiers de la valeur sont captés par les torréfacteurs et les distributeurs; en maintenant des marges hautes, ils accentuent l'envolée des tarifs.

Valeria Rodriguez souligne aussi que «le café est soumis à de la spéculation, comme toutes les matières premières cotées en Bourse (sucre, blé, maïs, cacao, etc.)». Car comme toujours, ces crises ne font pas que des perdants. D'après le rapport de l'IGF, outre la hausse des cours des produits agricoles, les principaux facteurs d'inflation sont l'énergie et le transport. Pour les majors de ces secteurs, l'année 2022 a été faste. Le transporteur français CMA-CGM a enregistré un résultat net de 23 milliards d'euros, du jamais-vu ! De leur côté, les pétroliers TotalEnergies et Exxon ont annoncé un bénéfice net de respectivement 19 milliards d'euros et 55 milliards de dollars. Quant aux négociants de produits agricoles, ils ont plus que performé : Cargill, le numéro 1 mondial, a engrangé plus de 6 milliards de dollars, son record en 150 ans d'existence, quand son concurrent ADM en obtenait 4 milliards. Colossal !

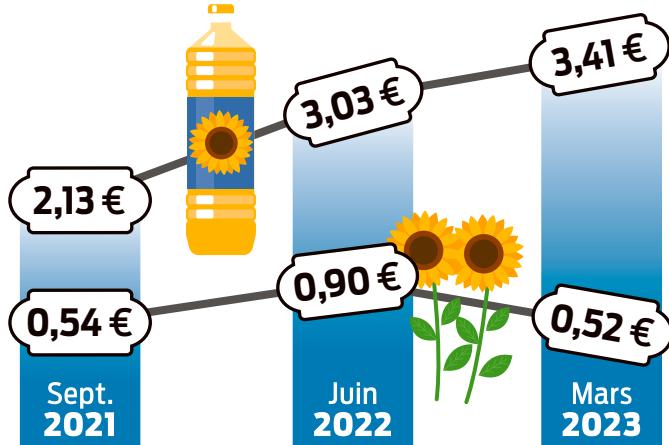
Pour juguler les hausses, le gouvernement s'en remet aux distributeurs. Lors d'une conférence de presse, le 6 mars, le ministre de l'Économie a lancé un «trimestre anti-inflation». Un concept que les enseignes peuvent décliner... selon leur bon vouloir (lire l'encadré p. 52). Une aubaine : elles qui souhaitent développer leurs marques propres, elles ont tout loisir de les mettre en avant. «Je suis pour la liberté du commerce», s'est justifié Bruno Le Maire. Résultat, les paniers anti-inflation proposés par les distributeurs contiennent, exclusivement ou presque, des MDD. Or, ces dernières ne pèsent que 25 % du total du panier de courses des Français ; les trois quarts échappent donc aux promesses de «prix bloqués», de «solutions pro-plaisir» (sic) et autres «défis anti-inflation». ◆



Le cours du blé est en baisse et cela devrait, normalement, bientôt se ressentir en rayon.

Le prix monte en rayon alors qu'il reflue sur le marché mondial

ÉVOLUTION DES PRIX DE L'HUILE ET DE LA COTATION DU TOURNESOL EN FRANCE*



L'huile continue à bouillir. Pourtant, sur le marché mondial, le cours du tournesol reflue fortement depuis la fin de l'année 2022 ; il est actuellement quasiment au plus bas de ces trois dernières années.

ÉVOLUTION DES PRIX DU PAQUET DE CAFÉ DE 250 G ET DES COURS MONDIAUX DU CAFÉ EN GRAINS*



Boire un expresso est un luxe ! Or, après six mois de flambée des prix due à des accidents climatiques et à la hausse du coût des engrangements et du transport, les cours mondiaux sont revenus à des niveaux habituels.

* Entre septembre 2021 et mars 2023.

ARNAQUE

PV bidon en circulation

Des SMS et courriels envoyés en masse vous font croire que vous devez vous acquitter d'une amende dans les plus brefs délais. Focus sur cette méthode d'hameçonnage.

— Par MARIE BOURDELLÈS

La dernière arnaque à la mode s'est peut-être glissée dans vos SMS ou vos e-mails... Espérons qu'il ne soit pas trop tard pour vous prévenir. Cette nouvelle méthode de phishing (hameçonnage) vous informe que vous êtes redevable d'une contravention après avoir fait une entorse au Code de la route. Les messages sont censés provenir de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai), organisme public rattaché au ministère de l'Intérieur. Or, ce sont bel et bien des escrocs qui se cachent derrière ces missives électroniques.

Si vous cliquez, gare à la claque

Les SMS frauduleux, succincts, vous incitent à consulter les détails en cliquant sur un lien inséré. Lorsque cette tentative d'hameçonnage a lieu par un courriel, on vous en dit plus sur la cause de la verbalisation: «*Feu rouge non respecté*», «*Non-règlement d'une place de stationnement*», etc. Et on vous enjoint de payer rapidement, sous peine d'une «*majoration à hauteur de 105 €*». Mais un coup d'œil à l'adresse e-mail de l'expéditeur, «*dgroves@curt.org*», par exemple, permet de comprendre qu'il s'agit d'un faux message.

Tous ces stratagèmes n'ont qu'un objectif: vous pousser à cliquer sur le lien présent dans la missive. Le cas échéant, vous atterrissez sur un faux site de l'administration, bien imité et reprenant certains éléments (en-tête et numéros de



contacts) de la plateforme officielle, Antai.gouv.fr, qui est en charge de la gestion des procès-verbaux. Vous êtes alors conduit, de page en page, à livrer diverses données sensibles, telles que le numéro d'immatriculation de votre voiture, votre nom, votre adresse.... Au bout du processus, vous renseignez vos coordonnées bancaires dans un pseudo-formulaire de paiement de l'amende.

Très classique, cette technique de phishing vise à vous soutirer des informations personnelles. Les auteurs de l'entourloupe les utilisent ensuite à des fins malhonnêtes: revente des données à d'autres réseaux, usurpation d'identité, fraude à la carte bancaire...

Des escrocs qui ratissent large

Ces pirates sévissent depuis quelques mois. Pour qu'un maximum d'internautes mordent à l'appât, ils ratissent large en abrégant au hasard les messageries de SMS et de courriels frauduleux, qui se renouvellent régulièrement. Jean-Jacques Latour, directeur expertise cybersécurité du site web Cybermalveillance.gouv.fr, le confirme: «Après les escroqueries à la

Mise en garde

Sur son site web, l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai) précise qu'elle n'envoie pas de SMS pour réclamer l'acquittement d'une contravention, sauf en cas de paiement immédiat, et ce en présence d'un policier ou d'un gendarme. L'Antai indique également que la seule adresse e-mail utilisée pour ses courriels est: **nepasrepondre_noreply@antai.fr**. Enfin, sachez qu'il n'existe qu'une seule URL (adresse numérique) officielle pour le site internet de traitement des amendes: **Amendes.gouv.fr**.

Gardez bien ces informations en tête !

vignette Crit'Air, au dernier trimestre 2022, les arnaques aux amendes sont le phénomène d'hameçonnage grand public de ce début d'année.» La mission de la plateforme gouvernementale est d'informer sur les cybermenaces et les précautions à prendre pour s'en protéger. En outre, elle conseille et oriente les victimes. «Nous contribuons aussi à la lutte menée par les pouvoirs publics en signalant les actes malveillants aux autorités compétentes, afin de faire fermer les faux sites que nous détectons quotidiennement», ajoute Jean-Jacques Latour. ♦

Vous atterrissez sur un faux site de l'administration

PHOTOVOLTAÏQUE

Tarifs d'achat revus à la hausse

Dans notre enquête publiée en mars, nous annoncions que les tarifs d'achat de l'électricité produite pourraient augmenter. De fait, c'est arrivé. Nos calculs actualisés. — Par ÉLISABETH CHESNAIS

Les tarifs d'achat de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques viennent d'être revalorisés, en raison de la très forte inflation. Ils sont passés de 10 à 13,13 centimes (cts) d'euro le kilowattheure (kWh) en revente du surplus et de 20,22 à 23,49 cts en revente de la totalité de la production. De même, la prime versée en cas d'autoconsommation avec revente du surplus s'élève désormais à 1 500 € (contre 1 290 € auparavant), pour une puissance de 3 kilowatts-crête (kWc). Conséquence logique, les données figurant dans notre article du numéro de mars (QC n°622, p. 48-51) ne sont plus à jour. *Que Choisir* a refait les comptes avec ces nouveaux paramètres, toutes choses égales par ailleurs: soit une puissance

photovoltaïque de 3 kWc en surimposition de toiture exposée sud et un prix de la consommation électrique à 20,62 cts le kWh (tarif réglementé). Son renchérissement a été évalué à 2 % par an sur les 20 ans du contrat, et le taux d'autoconsommation, fixé à 30 % en cas de revente du surplus.

Plus rentable sur la durée

Ces nouveaux tarifs d'achat rendent le photovoltaïque encore plus rentable sur la durée, quelle que soit la région. La vente de la production en totalité continue à l'emporter, y compris dans le Nord. Les panneaux y produisant moins, l'écart entre les deux options de vente (surplus ou totalité) s'y voit tout de même réduit.



Ne signez jamais un contrat avant de l'avoir évalué sur Evaluer-mon-devisephotovoltaïque.info, site géré par l'association de référence en la matière, Hespul. Si le montant est trop élevé par rapport à la puissance installée, l'outil vous avertira. Idem pour la production annuelle à votre adresse: en comparant les résultats obtenus sur le site avec les devis présentés, vous saurez si vous avez affaire à un entrepreneur honnête ou pas. Une telle démarche s'avère d'autant plus utile que les propositions varient énormément d'un commercial ou d'un installateur à l'autre. Le cas de Patrice, un habitant d'Aix-en-Provence (13), l'illustre. Récemment, il a reçu trois entreprises afin de faire poser 3 kWc sur son toit. Si toutes ont proposé des micro-onduleurs (un équipement très onéreux), Ciel Énergies nouvelles a établi un devis à 9 490 €, Capital Énergies, à 9 960 €, et EDF ENR... à 15 106 € !

Nos simulations actualisées

Pour une puissance de 3 kWc	LILLE	RENNES	LYON	VALENCE	MONTPELLIER
Production/an en kWh	3 101	3 403	3 724	4 104	4 516
→ Vente totale sur 20 ans					
REVENU	13 740 €	15 140 €	16 660 €	18 440 €	20 380 €
COÛT	11 300 €	11 300 €	11 300 €	11 300 €	11 300 €
RÉSULTAT	+ 2 440 €	+ 3 840 €	+ 5 360 €	+ 7 140 €	+ 9 080 €
→ Vente du surplus					
REVENU	11 876 €	12 898 €	13 992 €	15 293 €	16 694 €
COÛT	9 700 €	9 700 €	9 700 €	9 700 €	9 700 €
RÉSULTAT	+ 2 176 €	+ 3 198 €	+ 4 292 €	+ 5 593 €	+ 6 994 €

Un seul onduleur, c'est mieux

Comme quoi, se fier à une seule société peut coûter extrêmement cher. Et, contrairement à ce que ces professionnels laissent entendre, les micro-onduleurs ne sont pas la panacée s'il faut en changer un ou plusieurs en cours de contrat. *Que Choisir* recommande plutôt l'installation d'un seul onduleur classique au lieu d'un par panneau fixé sur le toit. Cela évite d'avoir à y monter lors du remplacement.♦

PALMARÈS DES OPÉRATEURS

Des surprises de choix

Dans un contexte de hausse des prix, la nouvelle formule de nos palmarès des fournisseurs d'accès à Internet et des opérateurs de téléphonie mobile se révèle plus utile que jamais.

Par CYRIL BROSSET avec GRÉGORY CARET

Illustrations HERVÉ PINEL

Orange, Bouygues Télécom, SFR et d'autres... le début de l'année 2023 a été marqué par une série de hausses de prix chez presque tous les acteurs des télécos. De quelques dizaines de centimes à plusieurs euros, la quasi-totalité des forfaits ont augmenté. À en croire les opérateurs, ces majorations étaient devenues inévitables pour compenser, au moins en partie, la flambée des coûts des matériaux et de l'énergie. Des mensualités plus élevées, ce n'est pas nouveau. Mais jusque-là, elles se limitaient à quelques forfaits et s'accompagnaient de contreparties (pas forcément utiles), comme l'enrichissement de l'enveloppe de données. Surtout, dans la plupart des cas, l'abonné avait la possibilité de refuser la proposition et de conserver l'ancienne offre, à condition d'en faire la demande. Pas très pratique, mais mieux que rien. Cette fois, non seulement les augmentations concernent quasiment tous les forfaits fixes et mobiles mais, en plus, les clients n'ont d'autre choix que de les accepter ou de résilier sans frais, conformément à l'article L.224-33 du Code de la consommation.

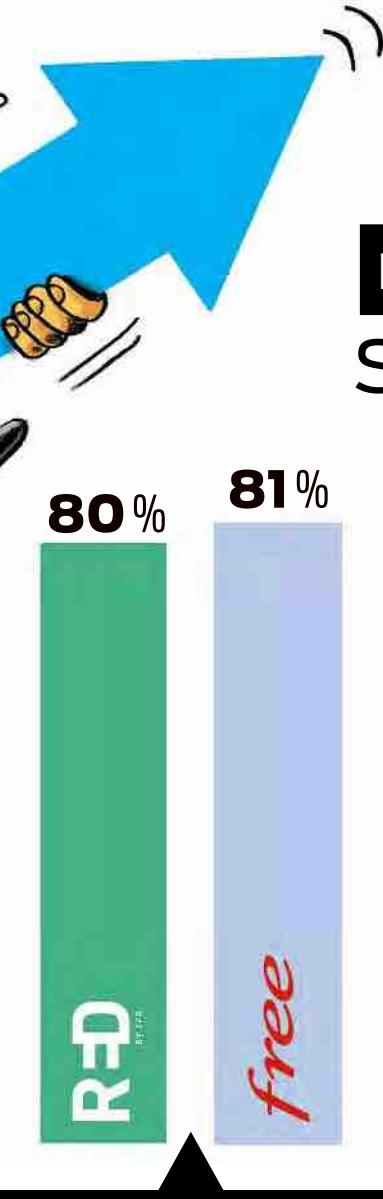
L'expérience des utilisateurs prise en compte

C'est dans ce contexte que nous éditons une version enrichie de notre nouveau palmarès des opérateurs. Bien sûr, comme les années précédentes, nos notes prennent en compte la couverture et/ou la qualité technique des réseaux, la satisfaction des utilisateurs, la conflictualité (c'est-à-dire le nombre de litiges parvenus à *Que Choisir*) ou encore l'analyse juridique des contrats. Mais nous avons choisi d'y ajouter d'autres éléments, afin de rendre



nos classements encore plus représentatifs des attentes des consommateurs. La qualité des réseaux des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) est désormais évaluée à partir des retours de nos lecteurs sur les débits fournis, ainsi que sur la qualité du wifi et des différents services proposés (télé, téléphonie, etc.). Quant au critère « Offre », il ne tient plus uniquement compte du nombre de boutiques et de l'amplitude d'ouverture de la hot-line, mais aussi du rapport qualité-prix perçu par les clients et de leur avis concernant les changements d'offre.

Bien sûr, ces classements ne doivent pas faire oublier l'importance du forfait lui-même. Le montant des mensualités et le service offert (notamment les débits pour les offres fixes et le nombre de gigas de données inclus pour les mobiles) restent des éléments essentiels à prendre en compte. Mais les résultats de nos analyses vous aideront à vous décider entre plusieurs opérateurs. ♦



DU RAPPORT QUALITÉ-PRIX

FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET

Sosh confirme, Free progresse

La marque à bas coût d'Orange se retrouve une nouvelle fois en tête de notre classement. Sosh devance ses concurrents grâce au haut niveau de satisfaction de ses clients, au nombre raisonnable de litiges générés et à ses offres simples et attractives, à partir de 19,99 € par mois. Juste derrière, il y a Free qui, pour la première fois, monte sur la deuxième marche du podium, fort de son taux de conflictualité raisonnable et du soutien inconditionnel de ses abonnés. Il récolte aussi les fruits de l'extension de son réseau de boutiques et de l'efficacité de sa hot-line.

Orange, qui termine troisième, nous avait habitués à mieux. Mais cette dégringolade est à prendre avec précaution, dans la mesure où elle résulte en grande partie de l'évolution de notre protocole. Le premier opérateur de France fait – entre autres – les frais de la satisfaction limitée des utilisateurs de sa hot-line et de ses offres, jugées assez chères pour le service qu'elles apportent. Enfin, comme à son habitude, SFR

ferme la marche. Il reste l'opérateur affichant le plus fort taux de conflictualité et la plus faible satisfaction.

Des contrats peu favorables aux clients

L'étude des contrats par notre service juridique a révélé, une fois de plus, de nombreuses dispositions défavorables aux consommateurs. Certains FAI se réservent le droit de facturer des frais sans les justifier, indiquent sans raison valable que l'installation de la fibre optique peut prendre jusqu'à trois mois, imposent des dépôts de garantie à certains de leurs clients, etc. Et aucun n'est là pour rattraper l'autre.

Une qualité perçue moyenne

Côté qualité du réseau, avec des taux de satisfaction globaux autour de 80%, Sosh, Orange et Free finissent dans un mouchoir de poche. Leurs résultats ne sont pas exceptionnels, mais toujours meilleurs que ceux de SFR, dont à peine deux tiers des clients se disent satisfaits des services fournis. ♦

6 FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET

	Qualité du réseau	abonnés (nov. 2022)	Satisfaction des	Conflictualité	Contrat (CGV* au	Offre	APPRECIATION GLOBALE
--	-------------------	---------------------	------------------	----------------	------------------	-------	----------------------

Notre palmarès

Note sur 20

1 SOSH	★★	★★	★★★	■	■	13,1	★★
2 FREE	★	★★	★★	■	★★	12,8	★★
3 ORANGE	★★	★★	★★	■	★	12,3	★★
4 BOUYGUES TELECOM	★	★	★	■	■	9,7	★
5 RED BY SFR	★	★	■	■	■	9,1	★
6 SFR	■	■	■	■	■	6,4	■

- ★★★ très bon
- ★★ bon
- ★ moyen
- médiocre
- mauvais

*Conditions générales de vente.

>>>

>>>

OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Surprise au sommet

Nouvel arrivé, à la faveur d'un nombre suffisant de réponses à notre enquête le concernant, Réglo Mobile s'empare d'emblée de la deuxième place dans notre classement. L'opérateur mobile des hypermarchés E.Leclerc peut se prévaloir du faible nombre de litiges qu'il génère auprès des services de l'UFC-Que Choisir, de la qualité de ses services et de ses forfaits attractifs. Réglo Mobile n'est devancé que par Sosh, qui conserve l'avantage grâce aux performances supérieures du réseau Orange, par lequel il passe, et à ses contrats un peu plus favorables aux consommateurs que ceux de ses concurrents.

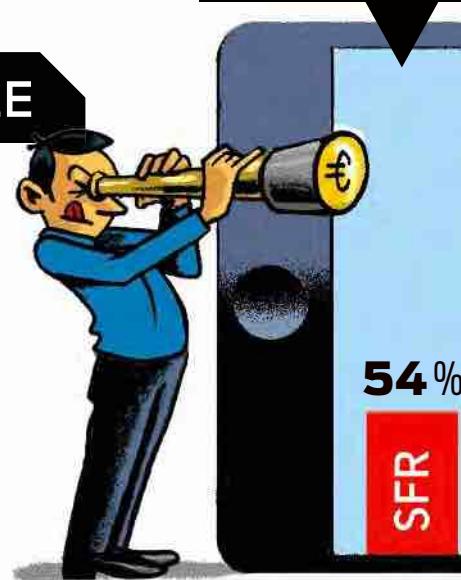
Des différences qui s'atténuent

Dans l'ensemble, les autres acteurs du secteur ne démeritent pas mais, là aussi, SFR ferme la marche. Le critère «Couverture»

n'est plus aussi important qu'avant; les différences entre opérateurs ont en effet tendance à s'atténuer. Les réseaux 4G d'Orange, Bouygues et SFR couvrent chacun 94 ou 95 % du territoire, selon l'Arcep, l'autorité de régulation des télécoms. Seul Free est en deçà (91%). Et si ce dernier annonce une meilleure couverture que ses concurrents en 5G, c'est uniquement parce qu'il a recours en masse aux fréquences 700 MHz. Elles lui permettent de couvrir un large territoire avec peu d'antennes et une pseudo-5G, peu performante.

Les offres de Free et des opérateurs virtuels séduisent

Côté débits, en revanche, Orange monte un cran au-dessus de ses concurrents. Pour cette édition 2023, le critère «Offre» tient compte de la perception qu'ont les clients du rapport qualité-prix



des forfaits de l'opérateur, ainsi que de sa politique en matière de hausse des tarifs. Si ces nouveaux items ont tendance à plomber les poids lourds du secteur (notamment SFR), ils profitent à Free Mobile, qui n'a pas cédé aux sirènes de l'inflation, de même qu'aux petits opérateurs tels que Prixtel, Réglo Mobile ou La Poste Mobile. Leurs offres, particulièrement attractives, séduisent. ♦

- ★★★ très bon
- ★★ bon
- ★ moyen
- médiocre
- mauvais

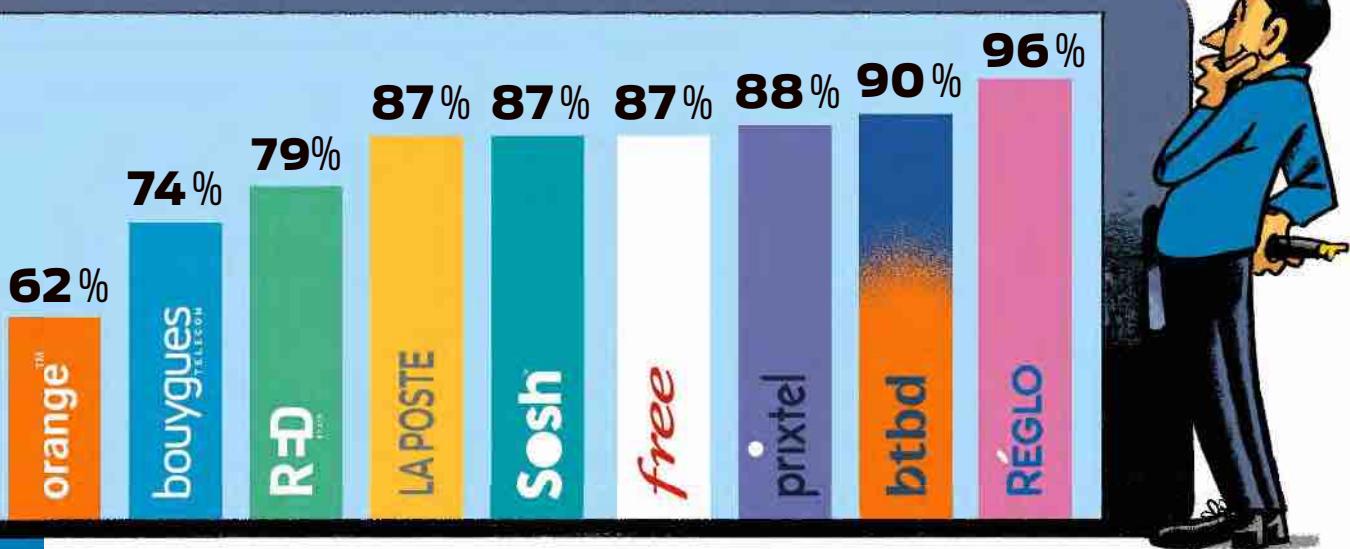
Notre palmarès

10 OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

	Couverture 4G ⁽¹⁾	Couverture 5G ⁽¹⁾	Qualité Internet mobile ⁽¹⁾	Satisfaction des abonnés (nov. 2022)	(CGV ⁽²⁾ au 13/03/2023) Conflictualité (année 2022)	Contrat	Offre	APPRECIATION GLOBALE	Note sur 20
1 SOSH (ORANGE)	★★	■	★★	★★★	★★	★	■	13,4	★★
2 RÉGLO MOBILE (SFR)	★★	■■	★	★★★	★★★	■	★	13,1	★★
3 ORANGE	★★	■	★★	★★★	★★	■	★	12,8	★★
4 LA POSTE MOBILE (SFR)	★★	■	★	★★	★★	■	★	12,4	★★
5 FREE MOBILE	★★	■■	★	★★★	★★	■	★	12,3	★★
6 BOUYGUES TELECOM	★★	■	★★	★★	★★	■	★	11,9	★
7 BOUYGUES TELECOM BUSINESS-DISTRIBUTION⁽³⁾	★★	■	★★	★★	★★★	■	★	11,8	★
8 PRIXTEL (SFR)	★★	■	★	★★	★	■■	★	11	★
9 RED BY SFR	★★	■	★	★★	★	■	■	10,3	★
10 SFR	★★	■	★	★	★	■	■	9,3	★

(1) Données Arcep. (2) Conditions générales de vente. (3) Opérateur gérant les marques NRJ Mobile, Auchan Telecom, Cdiscount Mobile, CIC Mobile et Crédit mutuel Mobile.

MOBILE SATISFACTION VIS-À-VIS DU RAPPORT QUALITÉ-PRIX



Nos conseils Réduire sa facture, c'est possible

Bien que les opérateurs aient quasiment tous revu leurs tarifs à la hausse, il existe des pistes pour atténuer les effets de ces augmentations.

1 Opter pour des forfaits moins fournis

Ceux qui naviguent très peu sur Internet avec leur smartphone peuvent avoir intérêt à se tourner vers un forfait intégrant 1 Go de data par mois, ou 500 Mo, voire moins. Certes, avec une telle enveloppe, les usages demeurent restreints, mais pour simplement consulter ses mails et effectuer quelques recherches sur le Web, c'est jouable. D'autant plus que l'on peut limiter les dépenses inutiles en bloquant les mises à jour automatiques des applications, en se connectant dès que possible en wifi ou en évitant d'écouter de la musique ou de regarder des séries en streaming. Et, dans le cas où le plafond serait atteint, des recharges sont en général disponibles pour environ 2 € le gigaoctet supplémentaire, même si parfois les dépassements sont automatiquement facturés hors forfait. C'est le cas notamment avec celui à 2 € de Free mobile (le prix reste toutefois raisonnable).

Free commercialise également une option baptisée Booster qui, pour 4,99 € de plus par mois, permet de bénéficier des appels illimités et de 1 Go de data au lieu de 50 Mo.

2 Profiter des promotions

Même si la pratique n'est plus aussi répandue qu'avant, certains opérateurs continuent à proposer des tarifs avantageux pendant les 12 premiers mois de souscription. Cela peut donc valoir la peine d'en changer pour en profiter, quitte à basculer vers un nouveau forfait au bout d'un an.

3 Négocier avec le service client

N'hésitez pas à contacter le service client pour obtenir un rabais ou, mieux, informez-le que vous envisagez la résiliation de votre abonnement. Le résultat est loin d'être assuré mais, dans certains cas, les téléconseillers pourront vous faire bénéficier de formules plus attrayantes.

4 Fouiller dans les offres des grands opérateurs

Certains opérateurs ont des forfaits intéressants qu'ils ne mettent pas en avant. C'est le cas de Source, chez Bouygues Telecom. Outre le fait qu'il soit «responsable et solidaire» (chaque mois, les gigas non consommés sont convertis en argent versé à des associations), cette offre s'avère particulièrement attractive avec ses appels/SMS illimités et 40 Go de data pour 10 € par mois. Or, elle n'est pas visible sur le site de Bouygues Telecom; pour y souscrire, il faut se rendre sur un portail dédié, Sourcemobile.fr.

5 Se tourner vers les opérateurs alternatifs

À côté de Bouygues Telecom, Free, SFR et Orange, une myriade d'opérateurs commercialisent des forfaits potentiellement intéressants. C'est le cas, par exemple, de Coriolis, Prixtel, La Poste mobile, CDdiscount mobile ou Réglo Mobile. On y trouve, entre autres, des forfaits de 50 Go à 9,99 € par mois ou encore de 30 Go à 6,99 €. En plus, le service est en général à la hauteur et les communications passent par le réseau d'un grand opérateur.♦


**GUERRE
EN UKRAINE**

Que Choisir hors de son créneau ?

Vous avez publié, en mars dernier (QC n° 622), un article sur les sociétés françaises qui restent en Russie malgré l'invasion de l'Ukraine. Que vient-il faire dans votre magazine, dont la mission première est la défense des droits des consommateurs ? [...] Je croyais que votre revue était indépendante de tous courants politiques et qu'elle se devait de respecter tous ses lecteurs. Eh bien non, je me suis trompée. ♦

Mireille Pénichon,
Terrasson-Lavilledieu (24)

LA RÉPONSE DE QC

 Chez *Que Choisir*, la ligne éditoriale est de répondre aux préoccupations des consommateurs citoyens responsables, notamment par ses enquêtes et ses reportages. Au-delà de la défense des consommateurs ou des tests de produits, cela passe par des réflexions sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux de nos achats. Notre article sur les entreprises présentes en Russie s'inscrit dans cette volonté d'éclairer les lecteurs sur leurs choix de consommation.



ILLUSTRATION: MORICIO



DISPOSITIF MÉDICAL

Le prix prend de l'altitude

En vacances à La Plagne 1800 (73), mon épouse s'est fait une entorse du genou après une mauvaise chute de ski. Munie de l'ordonnance du médecin, elle est allée à la pharmacie de la station, qui lui a vendu une genouillère Donjoy Everest II au prix de 189 €. Or, sur Internet, ce dispositif médical coûte, en moyenne, 110 €, soit une différence d'environ 80 € au profit du professionnel. Inadmissible ! ♦

Pascal Néau, Courbevoie (92)

PAPIER-TOILETTE

C'est du propre !

J'ai acheté du papier-toilette Floralys quadruple épaisseur chez Lidl. Or, il ne dispose en fait que de trois épaisseurs. J'ai adressé une réclamation au magasin, qui m'a envoyé un bon d'achat de 5 €. Mais le hard-discounter continue à vendre cet article. Comment faire afin que cela cesse ? ♦

B. G., Montélimar (26)

LA RÉPONSE DE QC

 Les questions de ce genre pourraient prêter à sourire, et pourtant elles sont fondées d'un point de vue juridique et souvent posées à *Que Choisir*... En indiquant une allégation erronée sur les caractéristiques d'un produit, un vendeur risque d'être poursuivi pour pratique commerciale trompeuse (art. L. 121-2 du Code la consommation). Quand l'infraction est constituée, il s'expose notamment à une lourde amende, dépendant éventuellement des avantages financiers tirés

du délit (art. L.132-2 du code précité). Signalez les faits aux services de la répression des fraudes. Ils demanderont peut-être à Lidl de s'expliquer. Dès lors qu'une mention inexacte figure sur un ou plusieurs paquets, ils ont le droit de sommer le distributeur de corriger, dans un délai raisonnable, l'erreur sur les emballages. S'il ne s'y conforme pas, le procureur de la République est susceptible d'être saisi. Néanmoins, en l'espèce, il y a peu de chances qu'il engage des poursuites !



ÉLECTROMÉNAGER

De l'occasion vendue au prix du neuf

Est-il légal qu'un magasin Boulanger vende des appareils « ayant déjà fait l'objet d'une première utilisation », autrement dit de seconde main, au même prix que ceux qui sont neufs ? ◆

Jean-Paul G., par courriel

LA RÉPONSE DE QC

Les prix de vente des biens d'occasion sont libres. Le commerçant a le droit d'appliquer le tarif du neuf pour ce type de produits, mais il prend le risque de ne pas trouver preneurs... sauf si les articles sont très demandés ou en rupture de stock. Il s'agit donc d'une pratique légale. Toutefois, le professionnel doit mentionner, de manière lisible et compréhensible, qu'il s'agit de seconde main, car c'est une de ses caractéristiques essentielles (art. L. 111-1 du Code de la consommation). La non-indication de cette information constitue une pratique commerciale trompeuse (art. L. 121-2 du code précité).



PHOTOS

Tirages perdus

Fin décembre 2022, j'ai payé pour des tirages photos sur une borne installée à la Fnac. Un mois plus tard, malgré trois relances en magasin, je ne les avais toujours pas reçus. Le fournisseur Cewe a été contacté: il ne retrouve plus mes clichés. La Fnac refuse de me dédommager; elle me propose de passer une nouvelle commande sans frais. Cela ne me convient pas. Puis-je être remboursé ? ◆

Marc Eisinger, Marseille (13)

LA RÉPONSE DE QC

Oui, car la Fnac s'est engagée, via son fournisseur Cewe, à vous délivrer vos clichés. Faute d'indication particulière

dans les conditions générales de vente, le délai imparti s'élève à 30 jours (art. L. 216-1 du Code de la consommation). Si vous avez obtenu confirmation que votre commande ne pourra pas être honorée, celle-ci ayant été perdue, vous pouvez mettre fin immédiatement au contrat et obtenir undédommagement (art. L. 216-6 du code précité et art. 1231-1 du Code civil). Adressez votre demande, par lettre recommandée avec AR ou par e-mail, au magasin. Notez, par ailleurs, que la Fnac s'engage, à titre commercial (voir la garantie satisfaction qu'elle applique aux tirages photos), à vous rembourser lorsque vous n'êtes pas satisfait de votre commande.



Sans justification



LOCATION SAISONNIÈRE

Avis négatif refusé

L'été dernier, j'ai pris une location saisonnière dans le Doubs, trouvée via Gîtes de France (agence de Besançon). Au terme des vacances, comme à chaque fois, j'ai laissé un commentaire. J'ai attribué une note de 5 sur 5 eu égard à la qualité de l'hébergement, mais je l'ai assortie d'une critique sur la gestion du réseau. Quelques mois avant le début du séjour (en avril), le prix fixé lors de la signature du contrat (en février) avait en effet été modifié à la hausse à la suite d'un « ajustement ». J'avais refusé cette augmentation; après plusieurs échanges, Gîtes de France ne l'avait finalement pas appliquée. L'appréciation négative que j'ai rédigée a toutefois été censurée. J'ai contacté son service client afin d'obtenir une explication, un droit qui m'est reconnu par l'article D. 111-19 du Code de la consommation (un avis refusé doit être justifié à son auteur). Je n'ai jamais reçu de réponse. Lamentable ! ◆

Daniel Prévost, par courriel

 TRANSPORT
AÉRIEN

Air Corsica me balade

Des vols à 49 € de Nice vers la Corse du 17 au 30 janvier 2023, telle est la promotion que m'a envoyée Air Corsica. Je comptais en profiter, mais les derniers billets restants à la date souhaitée coûtaient un peu plus cher. Le service client m'a répondu que cette offre était limitée en sièges et qu'au jour choisi, il n'en restait plus.

Or, cette précision ne figurait pas sur la promo. Est-ce légitime ? ◆

D. D., par courriel



 RESTAURATION

Annulation soumise à frais

Au moment de retenir une table dans un restaurant étoilé, ce dernier a exigé mon empreinte bancaire et m'a annoncé que des frais de 150 € par personne seraient perçus en cas d'annulation. Ce que j'ai dû faire pour cause de force majeure (covid et problème de transport). J'ai été débité de 600 €. Après réclamation, l'établissement m'a remboursé 300 €. Puis-je obtenir plus ? ◆

J. F., Paris (75)

LA RÉPONSE DE QC

 La manière dont l'offre est rédigée joue un rôle déterminant. Dès lors qu'il manque une information essentielle et que cette absence est susceptible de modifier le comportement du consommateur, cela peut être considéré comme une pratique commerciale trompeuse (art. L. 121-2 du Code de la consommation). Signalez les faits aux services de la répression des fraudes d'Ajaccio. À titre d'exemple, Ryanair a été condamnée pour ce type d'infraction. Lors de son opération « 500 000 places à 5 € », la compagnie n'avait pas indiqué qu'elle se réservait le droit de répartir les billets à tarif réduit en fonction d'un coefficient de remplissage des vols afin de se protéger d'un trop gros manque à gagner (arrêt de la Cour de cassation, ch. criminelle, du 10/11/2015, n° 14-86.799).

LA RÉPONSE DE QC

 Les restaurants de ce type prévoient souvent une clause de non-présentation afin de s'assurer que les clients ne leur fassent pas faux bond. Celle-ci n'est pas interdite, à condition qu'ils en informent les consommateurs lors de la réservation (art. L. 112-1 du Code de la consommation), ce qui est votre cas. De plus, vous avez accepté de fournir à l'établissement votre empreinte de carte bancaire. Toutefois, une annulation sans pénalité pour force majeure doit être possible (art. 1218 du Code civil). Vous serez alors tenu d'en apporter la preuve (ici, un certificat

médical) avant de réclamer un remboursement intégral. La constatation de la force majeure est soumise à l'appréciation des tribunaux (arrêt de la Cour de cassation, 1^e ch. civ., du 06/07/2022, n° 21-11.310). Ajoutons que les frais perçus peuvent être contestés s'ils s'avèrent abusifs. Mais, là encore, c'est le juge qui décide (art. L. 212-1 du Code de la consommation et art. 1231-5 du Code civil). Enfin, dans l'hypothèse où le professionnel a fait un geste commercial, comme dans votre situation, il reste évidemment libre de fixer le montant du dédommagement.

Faire moins avec du plus

 TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Négocier à du bon

Réagir à une augmentation peut être positif. J'ai contesté auprès du service client SFR la majoration de mon forfait de téléphone mobile, qui passait de 7 à 8 €. Son prix a été alors abaissé... à 6 €. Et, quand l'opérateur a appliqué la même hausse au tarif de mon abonnement Internet (20,99 € au lieu de 19,99 €), j'ai procédé de même. Et j'ai encore obtenu gain de cause puisque je paie désormais mensuellement... 18,99 €. Certes, les sommes ainsi récupérées (2 € par mois) sont modestes. Mais imaginez que tous les clients de SFR suivent mon exemple... ◆

Jérôme Bonnefoy, Paris (75)

**ADRESSEZ
VOS COURRIERS**

233, BD VOLTAIRE,
75555 PARIS CEDEX 11

OU VOS E-MAILS

QUECHOISIR.ORG/
NOUS-CONTACTER-N42652



ARNAKUES

L'escroc peut dormir tranquille

Arnaqués par un soi-disant Julien A. en août 2022, nous avons déposé plainte pour escroquerie quelques semaines plus tard. Comme ce voyou a travaillé chez E.Leclerc énergies (à Ivry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne), il a pu mettre la main sur des documents appartenant à son ancien employeur. Et les utiliser afin de vendre à des particuliers des parts de champs de capteurs solaires un peu partout en France métropolitaine et à La Réunion. Le rendement était garanti à 3,99%, pour un placement de 5 000 € minimum. Nous avons transféré 10 000 € sur un compte bancaire français avec un contrat à la clé. Depuis, nous n'avons plus aucune nouvelle... Nous avons interpellé Michel-Édouard Leclerc – qui avait été informé, ses services ayant reçu une copie intégrale du dossier –, mais il n'a pas bougé. Quant à l'enquête de police (s'il y a vraiment investigation !), elle n'avance pas. Bref, c'est l'impassé... ♦

Jean-Baptiste Chastaing,
par courriel



ILLUSTRATION: MOROCIO



CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ

Une assurance refilée en douce

J'étais client chez Eni pour la fourniture d'électricité. Un jour, en consultant mon relevé bancaire, j'ai vu que 16 prélèvements de 9,80 € y avaient été effectués, correspondant aux mensualités d'une assurance gaz et électricité que je n'ai jamais souscrite. J'ai réclamé à l'opérateur le contrat signé de ma main, sans succès, et à ma banque, la BNP, un justificatif prouvant que j'avais accepté ces ponctions. Évidemment, elle n'a pas pu en produire. Elle m'a proposé de me rembourser 13 mensualités (pourquoi en déduire 3, on l'ignore). Je suis scandalisé qu'Eni ait donné mon RIB à une compagnie d'assurances sans avoir obtenu mon consentement. ♦ **Jean-Yves Poinas**, par courriel



CHÈQUE BANCAIRE

Quel délai d'encaissement ?

J'ai vendu mon véhicule 10 000 € à une connaissance. Lors du dépôt du chèque, j'ai demandé à ma banque quand il serait crédité. Il m'a été répondu que pour un tel montant, le délai pouvait atteindre 21 jours, sauf à produire un relevé de compte de l'acheteur prouvant sa solvabilité. Existe-t-il un délai d'encaissement légal ? ♦

G. P., Die (26)



LA RÉPONSE DE QC

Non. La date d'encaissement d'un chèque, c'est-à-dire celle du traitement comptable de l'opération, n'est pas prévue par la loi, contrairement à la date de valeur pour le calcul des intérêts (art. L. 131-1-1 du Code monétaire et financier). Avant d'être débité, le chèque doit être vérifié et présenté à la banque de l'émetteur. Pendant ce laps de temps, celle du bénéficiaire peut décider d'avancer les fonds, en ayant la possibilité

d'annuler la transaction si la provision s'avérait insuffisante. Si elle choisit de ne rien avancer, elle ne vous créditera le chèque qu'à son encaissement effectif. Cela expliquerait que le délai annoncé soit aussi long... Néanmoins, l'établissement est tenu de vous le préciser, au titre de son obligation d'information (art. L. 111-1 du Code de la consommation). Relisez votre convention de compte afin de vérifier qu'elle prévoit bien les 21 jours invoqués.

VÉLO // / / / / / / / / / / / /

L'achat en ligne en 5 questions

L'offre web de vélos neufs est bien plus vaste qu'en boutique. Mais commander sur Internet impose de la vigilance.

1 Choisir un vélo sans l'essayer, c'est risqué ?

Un cycle doit être adapté à votre morphologie.

Les fabricants présentent plusieurs tailles de cadre, qui varient en fonction de celle des utilisateurs. Ce n'est qu'indicatif, personne n'ayant la même longueur de jambes ni de bras ! C'est pourquoi les fiches descriptives détaillent la géométrie du cadre (longueur du tube horizontal, de la potence...).

Ne pas essayer un vélo comporte toujours un risque, celui de ne pas vous sentir bien dessus. Vérifiez au moins vos mensurations avant l'achat.

2 Est-il livré monté ?

Les professionnels ont l'obligation de livrer les vélos partiellement montés. Toutefois, la réglementation leur permet de laisser quelques opérations à la charge du client, tant qu'elles ne touchent pas à la sécurité. La fiche produit est censée indiquer clairement ce qu'il vous restera à faire. Certains sites proposent le montage total en option, et la plupart conseillent de faire réviser votre cycle par un spécialiste après quelques sorties.

3 De quelle garantie bénéficie-t-il ?

La garantie légale de conformité de deux ans s'applique aux achats sur Internet. Attention, si vous abîmez des pièces lors du montage, ce qui peut arriver quand on ne lit pas le mode d'emploi, on risque de vous opposer un refus de prise en charge pour cause d'usage non conforme. Par exemple, savez-vous que les deux pédales d'un vélo ne sont pas identiques ? Eh oui, l'une va à droite, l'autre, à gauche !



Le vélo en chiffres

2 789 545 vélos neufs

écoulés en France en 2021

1 vélo sur 4

vendu est électrique

VÉLOS CLASSIQUES

- # **5%** des ventes sur Internet
- # **21%** chez les détaillants
- # **65%** dans les enseignes multisports

VÉLOS ÉLECTRIQUES

- # **3%** des ventes sur Internet
- # **51%** chez les détaillants
- # **34%** dans les enseignes multisports

Source: Observatoire du cycle, USC 2022.

4 Et s'il ne vous convient pas ?

Comme pour tout achat à distance, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Mais en plus de la logistique que le retour du produit suppose (démonter certains éléments, les protéger avec les sachets d'origine...), les frais d'expédition seront à votre charge. Il vous en coûtera en général de 30 à 70 € selon le modèle et le transporteur.

5 Quel service après-vente ?

Outre leur service client joignable aux heures ouvertes, les vendeurs en ligne ont parfois des boutiques (Decathlon, par exemple). D'autres webmarchands nouent des accords avec des réparateurs auxquels vous pourrez vous adresser en cas de problème. Si une panne survient hors garantie, vous êtes alors libre de vous adresser à n'importe quel spécialiste.

CONSTRUCTION //////////////

On a oublié le béton romain...

Des ouvrages en béton édifiés il y a deux millénaires sont toujours intacts. Très résistant, le béton romain n'est toutefois pas adapté à nos usages.

CAPABLE DE S'AUTORÉPARER

L'édifice en béton « ordinaire » le plus imposant du monde a été bâti voilà 2 000 ans. Et il tient toujours debout : on parle ici du Panthéon de Rome. Une étude, publiée le 6 janvier 2023 dans la revue *Science Advances*, détaille une des raisons de la résistance du béton utilisé par les Romains. Du fait de sa composition, l'eau qui s'infiltra dedans produit une solution saturée en calcium qui se cristallise et comble les fissures. Cette capacité de régénération explique la solidité des ouvrages antiques en contact avec l'eau (digues, quais, etc.). À l'inverse, le matériau que nous employons actuellement n'aime pas l'eau, car il s'agit en majorité de béton armé, c'est-à-dire renforcé avec une armature métallique. Avec le temps, l'acier se corrode et se dilate. Cela finit par faire éclater le béton ou par provoquer des lézardes. Personne

n'envisage néanmoins de recourir au béton romain pour que nos constructions durent beaucoup plus longtemps.

LE BÉTON ARMÉ PLUS SÛR

Le béton supporte bien la compression, mais mal les efforts en traction. Lorsqu'il est armé, il associe les deux résistances. Cela permet de fabriquer des poutres et des dalles de grande taille (en béton non armé, elles se rompraient sous leur propre poids) et augmente la sécurité des structures. En effet, quand un élément en béton non armé se brise, cela arrive soudainement, sans avertissement. Une armature métallique, elle, va s'étirer et s'affaïsset progressivement. Elle évite les effondrements brusques et laisse le temps d'évacuer un bâtiment en cas



Le Panthéon de Rome supporte toujours la plus grande coupole de l'Antiquité.

de défaillance. C'est pourquoi la réglementation exige souvent que le béton structurel contienne une quantité minimale d'acier.

ALTERNATIVES TROP CHÈRES

Façonner des armatures en acier inoxydable, ou les entourer d'époxy afin de ralentir leur corrosion, est possible, mais cela revient cher. On s'en sert donc seulement dans les infrastructures devant résister aux outrages du temps (ponts...). Le surcoût est jugé trop élevé concernant des ouvrages qui n'ont pas vocation à durer 2 000 ans et qui seront démolis avant que le béton soit délabré. De fait, le béton romain n'a aujourd'hui plus d'utilité.

ALIMENTATION ///////////////

Des pistes pour éviter le gâchis

Autour de 150 kg par personne : c'est la quantité de nourriture que nous jetons chaque année. Des astuces existent afin d'éviter ce gaspillage.

ASTUCE 1 Assemblez en fagots

des tiges de thym, de laurier, de persil ou encore de céleri. Enroulez le tout dans une feuille de vert de poireau et ficelez. Conservez ces bouquets garnis au congélateur.

ASTUCE 2 Faites cuire dur des œufs

pas trop frais. Écalez-les, hachez-les et parsemez-les sur une salade verte ou de pommes de terre, des poireaux en vinaigrette...

ASTUCE 3 Mixez des morceaux de pain

rassis pour les réduire en poudre. Procédez par à-coups pour éviter la surchauffe du mixeur. Vous disposerez d'une chapelure maison, à conserver dans un bocal en verre fermé. Escalopes panées, nuggets... les idées de recettes ne manquent pas.



Chapelure à base de morceaux de pain rassis.

ASTUCE 4 Utilisez le papier

d'emballage du beurre pour graisser un plat ou une poêle avant de le jeter.

ASTUCE 5 Effeuillez un reste

de fines herbes. Mettez-le dans un sachet et placez-le au congélateur.

ASTUCE 6 Pressez un demi-citron

esseulé. Répartissez le jus dans un bac à glaçons et stockez-le au congélateur. Vous pouvez faire de même avec un reste de bouillon. Ces préparations seront par la suite utilisées pour agrémenter un plat.

ASTUCE 7 Poivrez de préférence en fin de cuisson

: cette épice précieuse supporte mal la chaleur, et peut devenir acré et sans saveur. Du coup, poivrer trop tôt ne sert pas à grand-chose ; sinon à perdre inutilement quelques grains !

ASTUCE 8 Laissez sécher une gousse

de vanille utilisée puis mixez-la.

Vous obtiendrez alors une délicieuse poudre de vanille dont vous vous servirez pour vos desserts.

Pour en savoir plus, **Que Choisir Pratique n°135** : « Alimentation : halte au gaspillage ! », 6,95 €, actuellement chez les marchands de journaux.

Partir « à partir de »

Ce que cachent les tarifs sacrifiés des vendeurs de voyages low cost.

— Par FABIENNE MALEYSSON

Mais comment font-ils ? La question se pose à la lecture de ce prospectus (reproduit ci-dessous) glissé dans l'hebdomadaire *Télérama*, similaire à ceux que l'on peut trouver de temps à autre dans divers magazines. En guise de cadeau d'anniversaire (de qui ?), First Voyages y propose 15 jours « 4 étoiles » en Croatie et au Monténégro, pour seulement 299 € par personne. Sont inclus, à première vue, un circuit touristique d'une semaine et un séjour à l'hôtel de la même durée. Mais la mention « à partir de », écrite en tout petits caractères devant le prix, incite à se méfier. De fait, il suffit d'appeler le numéro dédié pour déchanter. Un départ de Paris ajoute déjà 45 € à l'offre à cause du « supplément aéroport » ; de Marseille, c'est 35 € ; seul Lyon y échappe. Et, dès lors que l'on souhaite éviter les périodes les plus froides – février, début mars et fin novembre –, le tarif du séjour augmente de 60 à 240 €. La brochure se garde aussi de préciser que les repas ne sont pas inclus, à l'exception des petits-déjeuners de la première semaine. Or, selon l'opératrice, aucun des hôtels réservés pendant le circuit ou le séjour n'est installé en centre-ville. Payer des suppléments s'impose donc,

à moins d'avoir l'intention de jeûner. La demi-pension de la première semaine coûte 149 €. Les déjeuners devront être réglés sur place. Quant au « forfait gastronomique » (pension complète) du reste des vacances, il s'élève à 248 €. À noter que le « magnifique hôtel 4 étoiles » situé au Monténégro n'obéit pas aux normes hôtelières françaises. Comme on ne connaît pas le nom de l'établissement et que les photos sont « non contractuelles », impossible de savoir à quoi s'attendre. En tout cas, l'addition grimpe jusqu'à plus de 1 000 €. Sans compter, pour ceux qui voyagent seuls, 299 € de plus à régler, soit un doublement du prix annoncé, pour avoir une chambre individuelle.

Les divers suppléments font exploser la facture

La faute au marketing

Ajoutons à cela les dépenses engagées si l'on fait des emplettes, le programme comprenant une halte dans deux ateliers artisanaux. Pratique courante, les organisateurs de ce type de voyage emmènent leurs groupes visiter de tels lieux supposés typiques et les encouragent lourdement à acheter puisque les commerçants leur reversent un pourcentage des ventes. Enfin, ce qui est proposé « spécialement pour les abonnés de *Télérama* » est en réalité disponible pour tout un chacun sur le site de First aux mêmes conditions. Il n'y a pas de quoi fouetter un chat, semble penser un employé qui, interpellé sur cette pub émaillée de chausse-trapes, nous a gratifiés d'une perle : « *Tout ce qui est marqué sur le dépliant, ça ne me regarde pas du tout, c'est le marketing, ça !* » Une petite formation au droit de la consommation ne serait pas superflue. ♦



PRIX ANNONcé **299 €**

SUPPLÉMENTS

Dîners + 149 €
première semaine
Déjeuners première semaine + 60 €
(estimation basse)
Pension complète + 248 €
seconde semaine
Dates de séjour prisées + 240 €
Départ de Paris + 45 €

PRIX RÉELS

En chambre double 1 041 €
En chambre individuelle 1 340 €

Complétez votre collection

QUE
CHOISIR

QUE CHOISIR



N° 623



N° 622



N° 621



N° 620

QUE CHOISIR ARGENT



N° 170



N° 169



N° 168



N° 167

QUE CHOISIR PRATIQUE



N° 135



N° 134



N° 133



N° 132

QUE CHOISIR SANTÉ



N° 181



N° 180



N° 179



N° 178

Pour conserver tous vos numéros



10 €



9,50 €

La reliure
QUE CHOISIR

La reliure
QUE CHOISIR SANTÉ

Pour commander

Merci de découper ou recopier ce bulletin et de le retourner, accompagné de votre règlement, à:

QUE CHOISIR

Service Abonnements
45, avenue du Général-Leclerc
60643 CHANTILLY CEDEX



BULLETIN DE COMMANDE

Merci de m'envoyer à l'adresse ci-dessous les exemplaires suivants:

Numéros commandés | Prix unitaire | Ex. | Total (en €)

QUE CHOISIR

N° 620	N° 621	4,80 €	
N° 622	N° 623	4,80 €	

QUE CHOISIR ARGENT

N° 167	N° 168	4,95 €	
N° 169	N° 170	4,95 €	

QUE CHOISIR PRATIQUE

N° 132	N° 133	6,95 €	
N° 134	N° 135	6,95 €	

QUE CHOISIR SANTÉ

N° 178	N° 179	3,90 €	
N° 180	N° 181	3,90 €	

LES RELIURES

Reliure Que Choisir	10 €	
Reliure Que Choisir Santé	9,50 €	

Participation aux frais d'expédition, à ajouter à votre montant total (délai de réception de 3 semaines) 1 article:

2 articles et plus:

1,50 €
2 €

MONTANT TOTAL DE VOTRE COMMANDE

M. Mme

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Localité _____

Je joins mon règlement

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Que Choisir

par carte bancaire

N°

Date de validité Signature

Offre valable en France métropolitaine.

En application des dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, la vente des produits présentés sur cette page n'ouvre pas droit à rétractation.

TROUVEZ LES COMMERCES EN CIRCUIT COURT



Une alternative aux supermarchés

Grâce à **notre carte interactive**, localisez les magasins en circuit court **autour de chez vous**, et retrouvez toutes les informations pratiques (horaires, produits...)

Ufcqc.link/cc624

Un service gratuit !

Pour accéder
à la carte,
**copiez l'URL
ci-dessus
ou flashez
le QR code**



UNION FÉDÉRALE
DES CONSOMMATEURS
— QUE CHOISIR